

***LES ENJEUX STRATEGIQUES
DE LA REHABILITATION DE FRICHES INDUSTRIELLES
EN POLES CULTURELS D'ECONOMIE CREATIVE
DANS L'ESPACE RURAL***

L'exemple de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien



Philippe CHAMBON

Mémoire Master II Professionnel

Février 2017

REMERCIEMENTS

Je voudrais tout d'abord remercier ma directrice de mémoire Mme Pascale Bonniel Chalier pour son suivi toujours judicieux, sa patience et ses encouragements indéfectibles tout au long de la préparation et la rédaction de ce mémoire.

Mme Camille Jutant, responsable des Masters 1 et 2 DPACI, pour son soutien et son attention bienveillante ainsi que l'équipe de direction du Master.

Je tiens à remercier particulièrement les huit personnes qui m'ont accordé les entretiens, pour le temps qu'elles ont pris et surtout pour la générosité, la précision et la ferveur qu'elles ont apportées dans leurs propos qui furent indispensables à l'élaboration de mes réflexions et des problématiques.

Je remercie également toutes les personnes qui m'ont apporté informations et aides pratiques que je cite nommément en Annexes 2. J'ai une pensée reconnaissante pour M. Benoit Guillemont de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes qui m'a mis sur la voie d'une très pertinente bibliographie.

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans la complicité, la tolérance, les conseils, la stimulation de M. Yves Pignard directeur du Centre Culturel Associatif Beaujolais et de toute l'équipe du CCAB, par l'assentiment et l'attention éclairée desquels j'ai pu suivre cette formation et pu ensuite la mener à sa finalité.

Profonde gratitude à mes relecteurs Mme Sandrine Chambon-Rouvier, M. Andrés Pérez et M. Ludovic Schwarz, pour leur rigueur et leur amitié investie.

Enfin, je remercie de tout cœur ma famille pour m'avoir supporté dans les deux sens du terme pendant la rédaction de ce mémoire.

RÉSUMÉ

Ce mémoire opère une plongée dans le processus de réhabilitation de friches industrielles en pôles culturels d'économie créative¹ dans l'espace rural de la France en 2016.

Pour circonscrire au plus près la situation stratégique des réhabilitations de friches industrielles en pôles culturels d'économie créative dans l'espace rural, nous précisons les enjeux actuels en matière de ruralité, de territoire, de la nouvelle carte administrative et des compétences territoriales. Les dispositifs, labels et zonages en faveur de la revitalisation des territoires et des patrimoines sont amplement étudiés. Les notions de patrimoine, le lien qui les rattache aux dynamiques territoriales (économie, culture, tourisme...) sont abordés dans le détail, avec bien sûr le cas spécifique du patrimoine industriel. Les notions d'attractivité territoriale et de valorisation des savoir-faire nous mènent à définir l'industrie et l'économie culturelles, l'industrie et l'économie créatives, les économies circulaires².

Cet état des lieux nous permet d'affirmer qu'un effort sans précédent est réalisé actuellement en faveur de l'attractivité des territoires dans l'espace rural. Il s'appuie notamment sur une dynamique patrimoniale innovante, un repeuplement des campagnes et l'arrivée des nouvelles technologies.

Nous présentons l'expérience de trois friches industrielles réhabilitées en pôles d'économie créative :

- l'Arche des Métiers - Centres de médiation de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) - Le Cheylard – Ardèche ;
- la Chapellerie, Atelier-Musée du Chapeau - Pôle culturel, touristique et économique - Chazelles-sur-Lyon - Loire ;
- Rive d'Arts - Création en bord de Loire - Les Ponts de Cé - Maine et Loire. Bien que situé hors Région Auvergne Rhône-Alpes, ce dernier s'inscrit structurellement dans l'économie créative.

Ces pôles tournés vers l'économie créative sont viables, évolutifs, innovants, producteurs de richesse. Ils assument une mission éducative et accueillent un public croissant. A partir de l'étude de la construction et de l'évolution de ces friches, nous établissons un listing non exhaustif d'éléments déterminants pour l'élaboration d'un pôle culturel d'économie créative. Ces critères rassemblés apportent une compréhension du processus de création d'un pôle culturel d'économie créative, et forment une grille de paramètres pour l'analyse d'autres projets. En ce sens, le mémoire se veut autant un outil de compréhension qu'un facteur créatif s'intégrant au mécanisme transversal et collaboratif de ces projets.

Exemples d'éléments déterminants répertoriés : la présence d'un comité de pilotage intersectoriel, une large ouverture au public, l'obtention d'un label, un système de financement croisé public et privé, la nécessité d'un pôle lucratif (entrées, sponsors, production...), la réception d'évènements culturels, etc. Ces critères déterminants pour l'élaboration d'un pôle culturel d'économie créative nous permettent d'analyser deux cas en cours de construction afin de définir leur potentiel et les qualités de leur territoire dans ce domaine.

Ils se situent sur la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) au nord-ouest de l'agglomération lyonnaise. Il s'agit de l'Écomusée du Haut-Beaujolais à Thizy les Bourgs (Rhône) et des Teintureries à Tarare (Rhône). Après une monographie du territoire de la COR et à l'aide de notre grille d'évaluation et de huit entretiens avec des acteurs culturels, artistiques, économiques et politiques du territoire, nous évaluons les aspects positifs et les manques de ces projets. Nous mettons en lumière la vocation de ce territoire pour l'économie créative au travers de la création de ces friches et de leur fonctionnement.

L'exposition des métiers, des savoir-faire, des industries, la production in situ, la formation, la créativité en réseau apparaissent comme de solides bases pour l'avenir. Les deux sites s'avèrent complémentaires pour une triangulation Formation-Création-Production.

En conclusion nous soutenons que le pôle culturel d'économie créative dans l'espace rural est un outil de cohésion sociale et de revitalisation du territoire, à condition qu'il soit ouvert au citoyen y compris dans ses instances décisionnelles, que les pouvoirs publics poursuivent leur effort de soutien et de clarification des enjeux, que la culture reste animatrice de ce nouvel écosystème.

¹ Economie créative : voir Glossaire en Annexes 4

² Economie circulaire : voir Glossaire en Annexes 4

ABSTRACT

This master's thesis explores the process of rehabilitating industrial wastelands as cultural centers for creative economy in French rural areas in 2016.

In order to focus precisely on the strategic situation of this brownfield's rehabilitations to cultural clusters of creative economy in rural areas, we specify the stakes, at the given moment, in terms of rurality, territory, new administrative map, and territorial authority. Means, labels and zoning for the revitalization of territories and heritages are extensively studied. The notions of heritage, their link with territorial dynamics (economy, culture, tourism...) are discussed in detail, as well as the specific case of industrial heritage, of course. The notions of territorial attractiveness and valorization of know-how lead us to define cultural industry and economy, creatives industry and economy, circular economies.

This state of art allow us to affirm that an unprecedented effort is currently done in favor of territories' attractiveness into spaces of rural predominance. It relies specially on an innovative patrimonial dynamic, a repopulation of the countryside, and the arrival of new technologies.

We submit the making of three industrial wastelands rehabilitated as creative economy incubators:

- 'Arche des Métiers' - Mediation Centers for Scientific, Technical and Industrial Culture (CCSTI) - Le Cheylard - Ardèche,
- 'La Chapellerie, Atelier-Musée du Chapeau' - Cultural, touristic and economic center - Chazelles-sur-Lyon - Loire; and,
- 'Rive d'Arts' - Creation on the Loire River Bank - Maine et Loire (this is a center outside the Auvergne Rhône-Alpes Region, we focus on it because it is structurally proclaiming itself as a Creative Economy Center).

These poles focused on the creative economy are viable, evolving, innovative, educational, producer of wealth and hosting a growing public. Building upon the study of the construction and evolution of this ancient wastelands, we set a non-exhaustive list of determinant keys for the making of a cultural center of creative economy. These collected criteria provide an understanding of the process generated in/by creative economy cultural clusters, and form a grid of parameters for the analysis of other projects. In this sense, this Master's Thesis fall, because of his aspect of usual tool, within a creative factor put together with the transversal and collaborative mechanism of this endeavors.

Examples of key elements identified: the presence of intersectoral steering committee, wide public access, labeling clearance, a public and private cross-financing system, the need for a lucrative cluster (entries, sponsors, production ...), the hosting of cultural events, etc ...

These criteria, determinant for the conception of a cultural center of creative economy, allow us to analyze two cases under construction, in order to define their potential and the qualities of their territory related to the creative economy.

They are located on the Community of Agglomeration of the Rhodanian West (COR) in the north-west of the agglomeration of Lyons. These are the 'Ecomusée du Haut-Beaujolais', in Thizy les Bourgs (Rhône), and 'Les Teintureries', in Tarare (Rhône). After a monograph on the COR territory and using our evaluation grid plus eight interviews of cultural, artistic, economic and political actors of the territory, we evaluate the positive aspects and the shortcomings of these projects. We highlight the vocation of this territories for the creative economy, through the creation of these on-transformation industrial-wastelands, that we study within their manufacturing process.

The exposure of crafts, know-how, industries, in situ production, training, and networking creativity, appears as a solid foundation for the future. The two sites are complementary for a Training-Creation-Production triangulation.

In conclusion, we argue that the cultural hub of creative economy in rural areas is a tool for social cohesion and revitalization of the territory, provided that it is open to the citizen, included in its decision-making bodies, that the public authorities continue their effort to support and clarify the issues, and that culture remains the driving force behind this new ecosystem.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	9
INTRODUCTION.....	10
MÉTHODOLOGIE.....	13
I DÉFINITION DES ENJEUX.....	17
A RECOMPOSITION DES TERRITOIRES.....	17
A1 RURAL OU PÉRIURBAIN ?.....	18
A1.1 Un nouvel espace rural.....	18
A1.2 La place du rural dans les appellations du territoire français par l'INSEE.....	19
A1.3 Classification géographique.....	21
A2 LA NOUVELLE CARTE ADMINISTRATIVE.....	22
A3 TERRITOIRE(S) ET DISPOSITIFS -.....	24
Des plans aux projets, de l'aménagement à l'attractivité.....	24
B LA DYNAMIQUE PATRIMONIALE DES TERRITOIRES.....	26
B1 LE PATRIMOINE NATIONAL ET UNIVERSEL.....	27
B2 PATRIMOINES DES TERRITOIRES.....	28
B2.1 Patrimoines immatériels, ruraux et vernaculaires.....	28
B2.2 La friche industrielle.....	30
B2.2.1 Reconnaissance du patrimoine industriel.....	31
B2.2.2 Que faire d'une friche industrielle ?.....	34
C ÉCONOMIE CRÉATIVE.....	36
C.1 INDUSTRIE ET ÉCONOMIE CULTURELLES.....	37
C.2 INDUSTRIE ET ÉCONOMIE CRÉATIVES.....	38
II RÉHABILITATION DE FRICHES INDUSTRIELLES EN PÔLES D'ÉCONOMIE CRÉATIVE. 43	
Relevé de critères déterminants pour un développement réussi.....	43
A L'ARCHE DES MÉTIERS - LE CHEYLARD - (07).....	43
A1 CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIEL (CCSTI). 45	
A2 L'ARCHE DES MÉTIERS.....	46
A3 RELEVÉ DES CRITERES DÉTERMINANTS A L'ÉLABORATION D'UN POLE CULTUREL D'ÉCONOMIE CRÉATIVE.....	47
B LA CHAPELLERIE, ATELIER-MUSÉE DU CHAPEAU CHAZELLES- SUR-LYON - (42).. 48	
B1 L'ASSOCIATION ATELIER-MUSÉE DU CHAPEAU.....	48
B2 LA CHAPELLERIE ATELIER-MUSEE DU CHAPEAU / FRICHES FLÉCHET.....	50

B3	RELEVÉ DES CRITERES DETERMINANTS A L'ÉLABORATION D'UN POLE CULTUREL D'ÉCONOMIE CRÉATIVE	52
C	RIVE D'ARTS - LES PONTS-DE-CÉ - (49)	53
C1	RECHERCHE MULTIPARTENARIALE POUR UN CONCEPT INNOVANT	54
C2	RIVE D'ARTS - ÉCONOMIE CRÉATIVE ET CRÉATION EN BORD DE LOIRE.....	55
C3	RELEVÉ DES CRITERES DETERMINANTS A L'ELABORATION D'UN PÔLE CULTUREL D'ECONOMIE CREATIVE	57
D	CRITERES DETERMINANTS - SYNTHESE.....	58
D1	RECAPITULATIF DES CRITERES DETERMINANTS A L'ELABORATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UN PÔLE CULTUREL D'ÉCONOMIE CRÉATIVE	58
D1.1	En amont dans la phase d'élaboration du projet.....	58
D1.2	En activité, phase de fonctionnement	59
D2	SYNTHESE.....	60
III	ANALYSE DE LA MISE EN OEUVRE DE DEUX RECONVERSIONS DE FRICHES INDUSTRIELLES SUR UN TERRITOIRE RURAL : LA COR.....	63
A	MONOGRAPHIE DE TERRITOIRE - PRÉSENTATION DE LA COR	65
B	L'ÉCOMUSEE DU HAUT-BEAUJOLAIS - THIZY-LES-BOURGS	71
B1	L'ASSOCIATION PATRIMOINES HAUT-BEAUJOLAIS (PHB).....	71
B2	LE PROCESSUS DE CRÉATION DE L'ÉCOMUSEE.....	72
B3	LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC) - 2010	73
B4	L'ÉCOMUSEE DU HAUT-BEAUJOLAIS AU REGARD DES CRITERES DETERMINANTS A L'ELABORATION D'UN PÔLE CULTUREL ECONOMIE CREATIVE	75
B4.1	Les critères positifs.....	75
B4.2	Critères absents et préconisations.....	76
C	LES TEINTURERIES - TARARE.....	79
C1	UN PROJET CONTRARIÉ MAIS A HAUT POTENTIEL	80
C2	LES TEINTURERIES DE TARARE AU REGARD DES CRITERES DÉTERMINANTS A L'ÉLABORATION D'UN PÔLE CULTUREL ÉCONOMIE CREATIVE	82
C2.1	Les critères positifs.....	83
C2.2	Critères absents et préconisations.....	84
	CONCLUSION	87
	LISTE DES ANNEXES	91

PRÉAMBULE

En tant que comédien et directeur de compagnie théâtrale et avant une reconversion professionnelle visant à la coordination de projets culturels, j'ai vécu quelques expériences en relation avec les friches industrielles urbaines. Je me souviens avoir répété dans certaines d'entre-elles, le plus souvent dans un froid glacial et la poussière. C'était une fierté d'y travailler. C'était la liberté.

Par la suite, comme directeur de compagnie³, j'ai tenté d'en investir pour créer des lieux de répétitions et de représentations théâtrales. Dans cet objectif, j'ai proposé des projets, rencontré un maire, une commission technique, tous venant sur le lieu, s'extasiant du potentiel...

Ces projets n'ont jamais pu aboutir pour plusieurs raisons : trop d'interlocuteurs à persuader, trop de résistances au vu des moyens à mobiliser. Cela représentait personnellement, non seulement une envie de liberté et la réappropriation d'un symbole, mais aussi une volonté, au travers d'un instrument vaste et inclassable, d'initier de nouvelles pratiques de création et de rapports aux publics. C'est donc resté un rêve.

Heureusement, d'autres expériences ont réussi. Et j'ai fait le constat, dans les années 2000, que la friche pouvait rarement être l'affaire d'un seul groupe. Mais que sa réhabilitation impliquait nécessairement à un moment ou l'autre, l'ensemble des acteurs d'un territoire, ne serait-ce que sur la question de la maîtrise du foncier, sujet central de la faisabilité du projet. C'est là où j'ai compris que la friche était l'affaire de tous.

Plus tard, à partir de 2015, en tant que responsable de projets à la direction du Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB)⁴, j'ai coordonné plusieurs actions sur la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)⁵ Parcourant le territoire, j'ai pu constater l'incroyable patrimoine de friches industrielles dans les campagnes et petites communes. Je n'ai pu m'empêcher de penser, malgré la tristesse de l'impact des crises, au potentiel culturel, social, architectural, paysager que représentait ce patrimoine nombreux et disséminé.

J'ai appris que des projets de réhabilitations étaient en cours. Mes missions m'ont amené à coordonner une convention culturelle dont une des thématiques concerne les friches. C'est ainsi que je devenais, sur un autre rivage que par le passé, mais sur le même fleuve, acteur comme beaucoup d'autres, des réhabilitations de friches industrielles, en espace rural, cette fois-ci. Entre-temps, la découverte de créations artistiques, projets culturels et ouvrages bibliographiques, m'ont amené à considérer l'espace à dominante rurale comme un laboratoire d'art et de culture. Le sujet m'a tellement interrogé que j'ai fini par endosser un troisième habit, celui de l'observateur universitaire, de manière à tenter d'analyser les processus en action et de donner des outils utiles à l'appréhension de la problématique de la réhabilitation des friches industrielles en pôles culturels d'économie créative.

³ Cie Sagrada Familia Théâtre - Lyon - 1994/2004

⁴ Le CCAB, centre culturel itinérant intercommunal du Beaujolais, fondé en 1977, siège à Villefranche-sur-Saône, dirigé par Yves Pignard

⁵ La COR fut créée en 1994 en tant que communauté de communes par la fusion des communautés de communes du pays de Tarare, du pays d'Amplepuis Thizy de la Haute Vallée d'Azergues puis devint communauté d'Agglomération début 2016 dans le cadre de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). La COR est présidée par Michel Mercier.

INTRODUCTION

La société française vit une époque de grandes mutations. La culture, tout particulièrement, est concernée par différentes évolutions : la mondialisation et les nouvelles technologies, l'éducation en pleine recherche de ses fondamentaux, la réforme des territoires et de leur gouvernance, l'importance grandissante du patrimoine comme ressource économique. En parallèle, de nouvelles économies émergent comme l'économie créative, mais aussi des modèles économiques prenant en considération le développement durable, à l'image des économies circulaires et collaboratives.

Il y a des objets autour desquels ces transformations se cristallisent, parce qu'ils sont hautement emblématiques d'une société passée, et surtout, parce qu'ils peuvent encore devenir de nouveaux outils de notre société ou d'une société en construction. Les friches industrielles font partie de ces lieux de cristallisation.

La friche industrielle est un bâtiment ou ensemble de bâtiments qui a fonctionné en tant qu'usine par le passé, et qui pour des raisons variables de bouleversements industriels fut fermée, désaffectée, abandonnée. La friche industrielle est nettement plus repérable dans le tissu rural car d'une part, matériellement, elle tient lieu de patrimoine monumental incontournable et d'autre part, elle représente symboliquement un repaire historique et social du territoire.

Ces friches ont été recensées, cataloguées en tant que patrimoine, quelque fois classées au titre des Monuments historiques. Elles sont rachetées, pour certaines dépolluées ainsi que leurs sols et abords. Elles sont ensuite détruites afin de réutiliser l'espace vacant ou réhabilitées pour de nouveaux usages. Elles sont la propriété de personnes morales, de collectifs, d'associations mais le plus souvent, en raison des coûts élevés générés, des collectivités territoriales.

Historiquement, ce sont les artistes en zones urbaines qui les premiers ont investi les friches au milieu des années 1970. Ces lieux offraient de l'espace et étaient déjà conçus en ateliers, propices au croisement des arts vivants, arts plastiques et performances. Face à un vide juridique et social, la culture faisait valoir l'intérêt de ces structures de par la mémoire qui s'y rattachait mais aussi de par leurs potentiels créatifs et d'ouverture à la population. L'Etat a commencé son travail de recensement, de règlementation puis de réhabilitation à partir des années 1980. L'intérêt pour les friches en milieu rural est arrivé plus tard, à partir des années 2000, participant à l'aboutissement de l'effort de décentralisation, au moment où le tissu industriel a achevé son processus de reconversion, au moment où le patrimoine devient un enjeu d'attractivité du territoire.

Est-ce la spécificité des composantes présentes dans les milieux ruraux ? Est-ce l'état de la marqueterie territoriale enfin prête à une dynamique créative ? Est-ce la maturation sociétale qui correspond et fait sens à des changements économiques, géopolitiques et culturels internationaux ? La place de la friche réhabilitée prend en milieu rural une toute autre dimension qu'en zone urbaine. L'objet de l'étude, étayée par des cas concrets, pose l'hypothèse de la réhabilitation de la friche industrielle en pôle culturel d'économie créative en milieu rural comme une plateforme d'attractivité du territoire, d'innovation technologique et éducative, de cohésion sociale et d'émulation économique, fondée sur l'échange et la créativité.

Afin d'étudier les mécanismes d'élaboration de pôles impliquant l'économie créative à partir de réhabilitations de friches industrielles en milieu rural, il nous faudra dans la première partie de l'étude interroger les contextes. En effet, la friche se situe au carrefour des évolutions de la notion de ruralité et de territoire, de la recomposition administrative des collectivités et de leurs compétences.

Elle est également interdépendante des dispositifs, zonages et labels, en faveur de la décentralisation et des espaces à dominante rurale mis en place par les pouvoirs publics depuis les années 1960, initiateurs des dynamiques territoriales.

Nous poursuivrons la définition des enjeux de la réhabilitation des friches par un focus historique sur la notion de patrimoine industriel et de sa préservation, puis de son évolution vers sa valorisation. L'approche patrimoniale est essentielle notamment dans la compréhension des éléments déclencheurs des projets. Plus le patrimoine est attractif, plus il suscite l'intérêt et participe d'une économie.

Autour des années 2010, la friche industrielle se retrouve encore entre deux nouvelles forces porteuses :

- l'économie créative, parfois manipulée, voir récupérée par l'industrie créative (TREMBLAY, 2008) mais aussi encouragée par l'UNESCO (rapport sur l'économie créative, UNCTAD, 2008) qui permet de faire valoir l'inventivité et les savoir-faire d'un territoire à partir de son artisanat, ses artistes et les métiers d'arts et de création en les regroupant sur les pôles attractifs d'économie créative ;
- un foisonnement de projets citoyens locaux très souvent associatifs dans tous les domaines : culture, transports, enseignement, alimentation, activité agricole, environnement, développement touristique, commerces, etc... (LANDEL, 2016).

C'est dans ce contexte que sont nés des projets culturels d'économie créative à partir de patrimoines de friches industrielles réhabilitées. Des projets très différents les uns des autres, et nous verrons que, si elle est bien un projet de territoire et non un territoire de projet (LANDEL, 2008), la finalité peut être différente d'une friche à l'autre par des spécificités liées à sa culture, son histoire, ses habitants, son paysage, son bâti etc...

Dans la fin de la première partie, nous traiterons de l'économie créative depuis l'apparition de l'industrie culturelle jusqu'à celle des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) qui révolutionne la culture, ses manifestations et sa raison. L'économie créative liée à l'attractivité d'un patrimoine peut-elle être le signe d'un renouveau culturel ?

Après la présentation générale des enjeux nous mènerons dans la deuxième partie, une approche concrète à partir d'une analyse de cas, de trois expériences réussies de réhabilitation de friches industrielles en pôles culturels d'économie créative dans des zones rurales ou espaces intermédiaires (BONERANDI, 2003).

Deux de ces cas types se situent dans la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il s'agit de L'Arche des Métiers - Centres de médiation de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) - Le Cheylard - Ardèche (07) et La Chapellerie, Atelier-Musée du Chapeau - Pôle culturel, touristique et économique - Chazelles-sur-Lyon - Loire (42). Et un centre hors Région Auvergne Rhône-Alpes s'affichant structurellement de l'économie créative : Rive d'Arts - Création en bord de Loire - Les Ponts de Cé - Maine et Loire (49).

Ces trois pôles sont des exemples type de la diversité et des dynamiques de ce genre de structures. Nous nous attacherons à analyser leur historique de développement. Quelles sont les particularités de leur territoire ? Quels ont été les rouages de leur construction ? Quels ont été leurs moyens et objectifs ? Quel est le contenu du projet une fois réalisé ? Quels sont leurs potentiels d'évolution ?

En conclusion de chaque étude de ces établissements, nous relèverons les facteurs décisifs qui ont déterminés leur conception et l'élaboration de leur mode de fonctionnement. Ces critères constitueront une liste non exhaustive de paramètres déterminants à l'élaboration d'un pôle d'économie créative. Cette liste constituera une base de données rassemblant les éléments déterminants relevés lors de la constitution et le fonctionnement de ces pôles. Nous tenterons ainsi de définir leur mécanisme de création et les moyens employés pour arriver à un résultat satisfaisant.

Ces critères déterminants nous permettront d'analyser, dans la troisième partie, les cas d'étude choisis sur la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), véritable pépinière industrielle patrimoniale et de projets de reconversions en construction.

Si dans notre hypothèse, ces projets de réhabilitation de friches sont des outils de cohésion sociale et de revitalisation des territoires, cela veut dire qu'ils répondent à une évolution constante et en transformation permanente. Le concept même de pôle culturel d'économie créative n'est-il pas un laboratoire expérimental de nouvelles pratiques évolutives ? Il nous a donc semblé pertinent de mettre à profit notre état des lieux autour de l'élaboration de pôles culturels d'économie créative à des projets en construction et d'intégrer notre démarche dans le processus de réflexion de ces pôles en cours d'élaboration. Ainsi ce mémoire a aussi pour objectif de participer à l'écosystème créatif étudié et sa mise en œuvre sur le territoire

Dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, notre choix s'est porté sur la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR). Ce territoire, situé au nord-ouest de l'agglomération lyonnaise, a la particularité d'être un espace séculaire de proto-industrie ou d'industrie diffuse (EDELBLUTTE, 2012 / HOUSSEL, 2004.). Ses habitants ont partagé leur activité entre agriculture, travail à domicile, et manufacture depuis le XVI^e siècle. Ainsi, l'agriculture, ici, a été jumelée avec industrie et artisanat et fait des habitants des ouvriers. Ce territoire de mono-industrie textile a été frappé très durement par la désindustrialisation, et réenclenche une dynamique économique et culturelle intense depuis vingt ans notamment sous l'impulsion de la refonte de la carte administrative et des nouvelles gouvernances territoriales. Notre hypothèse est que ce territoire possède les ingrédients naturels et factuels à une réappropriation collective de son patrimoine dans une optique culturelle d'économie créative.

Dans la troisième partie, après l'établissement d'une monographie du territoire de la COR, nous avons choisi d'étudier la conception et l'évolution de deux projets de réhabilitation de friches industrielles : l'Ecomusée du Haut-Beaujolais à Thizy les Bourgs et Les Teintureries à Tarare. Ces deux projets en cours portent l'histoire sociale, économique, humaine, culturelle de ce pays et représentent deux manières d'aborder l'aventure créative. L'impulsion venant d'une association pour la première, et d'une commune pour la seconde. Cela implique des mécanismes d'évolutions différents pour chacune, mais aussi d'une diversité révélant la profonde motivation à "défricher" ce territoire.

Pourtant, pour des raisons financières, politiques, structurelles, ces établissements sont actuellement toujours en reconversion ou leurs transformations inachevées.

Nous irons donc au plus près du processus d'élaboration de ces réhabilitations en étudiant leur historique, en confrontant l'état des friches réhabilitées aux critères déterminants relevés dans la deuxième partie et en interrogeant les acteurs culturels, économiques et politiques liés à leur évolution.

Fort des paroles de terrain des acteurs de ces entreprises et des tendances repérées :

- nous exposerons des pistes à consolider ou non encore explorées de manière à aider l'épanouissement et la cohérence de chaque projet dans ses spécificités ;
- nous mettrons en évidence le rôle fédérateur de la culture lié aux possibilités de l'économie créative dans cet espace intermédiaire qu'est le milieu semi-rural d'aujourd'hui ;
- nous évaluerons l'impact de l'élaboration des friches industrielles réhabilitées en pôles culturels d'économie créative sur la cohésion sociale et la revitalisation économique locale.

Enfin, à partir des friches étudiées et des éléments recueillis, nous tenterons de dresser une prospective idéale du fonctionnement optimal des pôles culturels d'économie créative sur la COR et d'une manière générale sur l'ensemble des territoires à dominante rurale. Le pôle culturel d'économie créative est-il appelé à un être un outil majeur de la revitalisation des territoires en milieux ruraux ?

MÉTHODOLOGIE

Aborder un phénomène à la croisée d'un si grand nombre de paramètres (territoire, ruralité, patrimoine, culture, art, économie, industrie...) nécessite au préalable de poser un état des lieux de ces domaines.

En effet, la réhabilitation de friches industrielles dans l'espace à dominante rurale ne peut être traitée sans prendre en compte l'état du territoire. En exemple, la notion même de territoire interroge, puisqu'elle désigne un espace géographique en même temps qu'un espace physique qui propose en son sein une reconstruction des pratiques sociales, économiques et culturelles que ce soit en ville ou à la campagne.

De même, après les crises agricoles et industrielles et au moment de la périurbanisation croissante accompagnée d'une dynamique de repeuplement des campagnes, il est aussi nécessaire de revenir sur la notion de ruralité.

L'étude de la réhabilitation de la friche industrielle en pôle culturel d'économie créative est non seulement le fruit de la conjonction de plusieurs secteurs, mais prend en compte les dynamiques de chaque secteur dans le temps. Il faut comprendre absolument les évolutions du territoire, de son patrimoine, de sa culture et ses économies pour envisager la création et le développement d'un pôle.

Nous avons donc choisi, dans une première partie, d'exposer l'état des lieux des notions en jeu : l'espace rural, le territoire, la carte administrative, le patrimoine, le patrimoine industriel, l'industrie culturelle et enfin l'économie créative. Chacune de ces "entrées" ne peut être définie qu'avec un retour même succinct sur son historique de manière à appréhender correctement le contexte actuel.

Dans la partie I, pour analyser ces domaines, nous avons exploité les documents de référence, les textes de loi, la bibliographie des chercheurs :

- la perception de l'espace rural qui tend à disparaître, sur la base de la nomenclature INSEE, de la bibliographie des géographes et des sociologues ;
- les politiques impulsées par l'Etat au titre de l'aménagement de l'espace rural au travers de la DATAR et du Commissariat Général à l'Egalité des Chances, les plans d'aménagement des sols (SCOT, PLU, PADD...) ;
- la décentralisation et la recomposition des territoires à l'échelle nationale à partir des textes de loi traitant du sujet (loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (1999), loi MAPTAM (2014), loi NOTRe (2015) relative à la délimitation des Régions..., leurs impacts sur les échelons administratifs et la répartition des compétences ;
- les projets territoriaux par l'étude des dispositifs et lois d'accompagnement : les Pays, PETR, PNR, labels..., fonds européens, les lois LOADT (1995) et LOADDT (1999) ;
- les politiques de protection du patrimoine depuis André Malraux ainsi que les dispositifs de protection des friches industrielles au regard des textes des ministères concernés, de comptes-rendus de colloques sur le patrimoine, des bases de données du ministère de l'environnement en matière de recensement, dépollution et préservation des friches industrielles, des productions des associations internationales de protection et valorisation des friches industrielles ;
- l'économie créative en faisant référence aux politiques anglaises précurseurs, et leurs applications concrètes en France, aux études des chercheurs en sciences de l'information et de la communication et sociologues, aux rapports de l'Unesco.

Cet état des lieux nous permet d'aborder les éléments de compréhension du contexte et d'évaluer les outils mobilisables dans le cadre de la réhabilitation de friches industrielles au sein des territoires.

Après cette approche bibliographique et documentaire, nous avons choisi d'analyser dans le détail les processus d'élaboration de pôles culturels d'économie créative dans l'espace rural à partir d'exemples de reconversion de friches industrielles. Cela nous a conduits à traiter notre sujet par une approche appliquée d'études de cas, au plus près du terrain, en deux étapes.

Dans la première étape, qui fait l'objet de la deuxième partie du mémoire, nous avons sélectionné et étudié trois friches réhabilitées⁶ récemment en pôles culturels d'économie créative. L'objectif visé est de constituer un référentiel des critères déterminants à l'élaboration de ces pôles.

Dans la deuxième étape, développée dans la partie III, nous avons sélectionné deux friches⁷ en voie de réhabilitation ou en recherche de leur identité future. Elles représentent des cas d'entreprises culturelles d'économie créative "en évolution". Dans cette phase, nous avons identifié leurs potentiels ainsi que les tendances à l'œuvre sur leur territoire, à partir du référentiel de critères établi dans l'étape précédente.

Pour des raisons de cohérence territoriale et de connaissances personnelles, nous avons choisi d'étudier des friches situées dans la région Auvergne Rhône-Alpes. Seule Rive d'Arts est en région Pays de la Loire, car son exemple nous a paru particulièrement éclairant du fait que ce centre de création s'affiche ouvertement et structurellement de l'économie créative.

Le choix des trois friches présentées dans la partie II s'explique en fonction de trois axes :

- elles correspondent aux modèles culturels d'économie créative innovants que nous cherchions ;
- pour l'instant, leur conception est une réussite autant par la reconnaissance du public et des institutionnels que par leur évolution dans la création, l'innovation et leur santé économique ;
- leurs différences de conception et d'objectifs nous permettent de recueillir beaucoup plus d'éléments déterminants à leur élaboration.

Nous avons étudié ces établissements à partir : des documents fournis par les mairies et collectivités concernées, de certaines études de chercheurs géographes et sociologues qui avaient traité de ces friches⁸, de documents d'architectes, d'ouvrages de la collection Politiques Culturelles et Territoires co-dirigée par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes qui les mentionnent également, et d'un long entretien semi directif avec la coordinatrice de Rive d'Arts et responsable tourisme au sein de la Direction Culture et Tourisme de la Commune des Ponts de Cé.

Le sujet étant, encore très actuel, il n'existe pas d'études à notre connaissance permettant d'évaluer ces structures.

C'est pourquoi, nous avons relevé les initiatives déterminantes dans la construction et dans une moindre mesure dans le fonctionnement de ces trois friches modèles.

⁶ - L'Arche des Métiers - Centres de médiation de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) - Le Cheylard - Ardèche (07)

- La Chapellerie, Atelier-Musée du Chapeau - Pôle culturel, touristique et économique - Chazelles-sur-Lyon - Loire (42).

- Rive d'Arts - Création en bord de Loire - Les Ponts de Cé - Maine et Loire (49).

⁷ - l'Ecomusée du Haut-Beaujolais - Thizy les Bourgs (69)

- Les Teintureries - Tarare (69)

⁸ Exemple pour l'étude de l'Arche des Métiers *Patrimoine et culture industriels en milieu rural : quelles spécificités ? de S. EDELBLUTTE & J. LEGRAND*

Nous avons donc établi un listing des éléments déterminants à l'élaboration de ces pôles d'économie créative qui vont ensuite nous servir de matrice référentielle pour l'étude des cas en construction sur le terrain de la COR.

Cette liste de critères déterminants n'est, bien sûr, par exhaustive. Mais elle représente la complexité des actions engagées à l'élaboration des pôles qui ne dépendent pas que d'une seule initiative mais bien d'un ensemble de données disparates conjuguées au bénéfice de la création d'un pôle.

Dans la partie III, nous approfondissons l'étude de friches en cours de réhabilitation, en la liant à une analyse du territoire de la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien.

La monographie de la COR est réalisée à partir des documentations fournies par les municipalités, les friches étudiées, les travaux de chercheurs et notamment ceux de Jean-Pierre Houssel, géographe, spécialiste de l'histoire des pratiques du travail, des industries et économies de l'Ouest lyonnais. Nous complétons ces sources par l'apport d'une série d'entretiens semi-directifs d'acteurs du territoire qui servent avant tout à l'étude de nos deux cas de réhabilitation de friche, mais aussi à cette monographie.

Nous considérons l'existence de ces entretiens semi-directifs comme capitale dans la compréhension des faits, des volontés, des sensibilités, des engagements qui se nouent autour des friches ; paroles essentielles dans la compréhension des éléments déclencheurs des projets et de leur viabilité sur le terrain.

Nous avons voulu réunir des acteurs de la COR impliqués dans les projets de réhabilitation des friches étudiées, mais aussi responsables de la vie politique, culturelle et économique du territoire.

- un élu incontournable puisque président de la COR et Maire de commune ;
- un responsable culturel du Beaujolais dont sa structure (CCAB) est conventionnée par la COR pour diverses actions culturelles et qui coordonne la convention "Re-Tissons le territoire"⁹ ;
- une responsable de l'écomusée du Haut Beaujolais ayant participé au processus d'évolution de l'Ecomusée depuis ses débuts ;
- deux représentants du monde économique et résidents des Teintureries de Tarare dont l'un est PDG du groupe Ninkasi et l'autre responsable de la CCI de Lyon à Tarare ;
- deux artistes investis dans "Re-Tissons le territoire" dont l'un est cinéaste, propriétaire d'une friche à Amplepuis et l'autre, plasticien, natif de Tarare, ayant exposé aux Teintureries.

⁹ Convention expérimentale sur trois ans (2015-17) "Développement de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie" proposée et financée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à des EPCI ruraux repérés comme économiquement prioritaires. La COR a donné suite en proposant le concept de (Re)-Tissons le Territoire, *de friche en friche...* ayant pour thème le passé social et culturel fondé sur l'industrie du textile en valorisant les friches industrielles du territoire. L'objectif est, pour tous les publics, de participer et être sensibilisés à l'action artistique par des artistes et sur des projets artistiques de qualité dans une dynamique de revalorisation du passé par des pratiques projetant vers l'avenir. Quatre artistes ou groupes ont été choisis : Sueño en la Fabrica (musique, audiovisuel, spectacle vivant), Bruno Rosier (plasticien), Blick (collectif de photographes), Eric Pellet-Usine Biolay (cinéaste), propriétaire d'une friche culturelle à Amplepuis. Ateliers de créations, films, spectacles, expositions, résidences... sont mis en œuvre. La convention est signée par le Ministère de l'Education Nationale, soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes et en passe d'être signée par le Département du Rhône. Ville de Tarare, Centre social, Conservatoire musique et danse, deux Médiathèques, deux Musées dont l'Ecomusée sont partenaires locaux. Le CCAB est coordinateur artistique et conseil de la COR sur le projet.

Les axes et les objectifs de notre questionnaire étaient de :

- recueillir des informations sur la réhabilitation des friches étudiées ;
- recueillir des informations sur les spécificités du territoire entre ruralité et crise industrielle ;
- recueillir des informations sur l'économie créative à l'échelle de la COR ;
- recueillir des informations sur l'état de la culture sur le territoire ;
- recueillir des informations sur l'attente des habitants de la COR en matière sociale et culturelle.

Au delà des données recueillies sur les mécanismes de l'élaboration des deux friches analysées, l'objectif de ces entretiens est de faire apparaître les potentiels éventuels de dynamiques culturelles d'économies créatives par le diagnostic des acteurs du territoire.

L'intégralité des entretiens sont retranscrits en annexe 3 ainsi que les noms et qualités des intervenants ayant contribué à apporter toutes ces précieuses informations.

La description du processus de réhabilitation des deux friches étudiées sur la COR et de leurs prolongements éventuels en pôles d'économie créative est réalisée à partir :

- des documents fournis par les mairies et collectivités concernées ;
- des documents émanant des deux structures concernées ;
- de certaines études de chercheurs qui ont traité de ces friches notamment en ce qui concerne l'Ecomusée du Haut Beaujolais : Le patrimoine saisi par les associations de Hervé Glevarec et Guy Saez édité par Le département des études et de la prospective (Ministère de la culture) ;
- des documents des cabinets d'architectes ;
- des entretiens réalisés sur le terrain.

Suite à l'exposé des processus de reconversion, nous avons procédé à l'analyse des projets de mise en place des pôles culturels d'économie créative et de leur fonctionnement. Cette analyse s'est opérée à partir du référentiel des critères déterminants. Elle nous a conduit à lister les éléments positifs à la constitution de ces pôles. En parallèle, nous avons mis en exergue les critères absents et formulé des préconisations.

Il est question de traiter une problématique récente, en voie d'expérimentation, avec des réalisations actuellement en cours d'élaboration. Cela participe aux limites d'un tel exercice. Nous avons peu de recul pour obtenir des résultats fiables dans la durée. Toutefois, nous avons tenté d'explorer notre domaine de manière scientifique en partant du général pour aller vers le particulier, et élargir ensuite le questionnement en exprimant des hypothèses fondées sur les résultats de nos recherches.

I DÉFINITION DES ENJEUX

La problématique de la réhabilitation de la friche industrielle en pôle culturel d'économie créative en milieu rural nécessite une clarification de ses termes et enjeux. Pour cela, nous avons souhaité établir un état des lieux des notions de territoire, de décentralisation, de ruralité, de la nouvelle carte administrative et des dispositifs et organismes nombreux prévus à la revitalisation des territoires à dominantes rurales. Ces précisions sont essentielles à la compréhension du phénomène patrimonial de société qui nous occupe. D'autant que le patrimoine industriel en voie de reconversion nécessite lui aussi plusieurs mises au point historiques, géographiques, sociales, politiques et enfin économiques. Pour être complet et pour finir, nous cernerons la notion d'économie créative dont l'historique commence par l'industrie et l'économie culturelles. "La situation stratégique de la réhabilitation de friches industrielles en pôles culturels d'économie créative en milieu rural" est au centre de ces notions qui ont toutes subies de grands bouleversements et évolutions ses quarante dernières années. Cet état des lieux nous permettra d'en prendre acte afin d'élaborer une analyse complète et réactualisée de notre sujet.

A RECOMPOSITION DES TERRITOIRES

Nous avons la chance d'intervenir à un moment de l'histoire en France où une clarification se dessine quelques mois après la promulgation de la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM - 27 janvier 2014), de la loi relative à la délimitation des Régions (16 janvier 2015), et la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe - 7 août 2015). Ces lois sont l'aboutissement d'un long processus de décentralisation qui va de la création des Régions en 1983 à la recomposition des territoires et de leurs compétences. Ces réformes législatives mènent à une carte administrative nouvelle. Elle n'est cependant pas stable, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Communes se regroupent encore ; des Départements disparaissent au profit de Métropoles ou de fédérations d'EPCI.

Ce processus est conforté par un maillage parallèle ou d'empilement, selon les cas, lié à l'aménagement du territoire et mené principalement sous l'impulsion de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) à partir de 1963. La DATAR deviendra de 2006 à 2009 "Délégation interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT)" avant de redevenir DATAR en 2009 - mais en transformant "*l'Action*" de son intitulé en "*Attractivité*" - sous l'impulsion de Michel Mercier alors Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire.

On remarque tout de même au niveau lexical deux signes de changements notables, pendant les trois ans de DIACT, *le territoire* passe au pluriel et *action* devient *compétitivité* puis *attractivité*. Les temps changent... Et la DATAR garde tout de même les missions de la DIACT qui lui incombent encore : développement, économie et synergie.

De cet accompagnement découlera une série de créations sans cesse en renouvellement : des zones délimitées et nommées, des dispositifs d'aide souvent en corrélation, des labels d'institutions et de projets, des mises en réseaux... qui sans nul doute constituent aujourd'hui un socle pour des projets économiques, culturels ou citoyens en milieu rural.

S'il existe un Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales où le mot *ruralité* est employé, ce mot a tendance à disparaître dans tous les documents administratifs sous pression des transformations du territoire, de son habitat et de ses emplois. *Le zonage en Aire Urbaine* recouvre intégralement la France pour l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE-2010). Ce qui correspondait à "*Communes de l'espace à dominante rurale*" est remplacé par "*Autres communes multipolarisées*" ou par "*Communes isolées hors influence des pôles*". Ces dénominations ne sont pas anodines. Elles sont le fruit d'un exode urbain, d'une transformation des modes de vie, de transport et de travail, d'une excroissance du périurbain (POULOT, 2008). Il est important de cerner cet espace anciennement qualifié de rural, selon l'INSEE, pour comprendre les dynamiques politiques et des patrimoines qui l'occupent.

A1 RURAL OU PÉRIURBAIN ?

A1.1 Un nouvel espace rural

Alors que les derniers dispositifs d'Etat en faveur des territoires font encore la distinction entre *rural* et *urbain* (Pôles d'Excellence Rurale (2005) / Zones Franche Urbaine (ZFU - 2005) qui intègrent les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), les ZRU (Zone de Redynamisation Urbaine) et les Zones Urbaine Sensible (ZUS), la France administrative sous la férule de l'économie de la statistique, a banni le rural de sa nomenclature. Pour quelles raisons ?

Les agriculteurs deviennent largement minoritaires dans les campagnes françaises, ne représentant plus que 12% des ruraux. En revanche, entre 1999 et 2007, la population urbaine augmente de 4,6%, la population rurale de 9% (5,6% en moyenne sur la métropole). L'espace rural conserve son dynamisme observé déjà depuis la fin des années 1970. Il y a plus d'arrivées que de départs (solde migratoire) et désormais plus de naissances que de décès (solde naturel), ce qui n'était pas le cas durant la décennie précédente. Le dynamisme démographique est particulièrement fort dans les petites unités urbaines de moins de 10 000 habitants¹⁰.

Les campagnes se repeuplent. Ce phénomène s'explique par :

- des citadins en mal de nature, espace, liberté, aménités rurales, "*bonheur à la campagne*" (KAYSER, 1996 ; HERVIEU & VIARD, 2001 ; POULOT, 2008) ;
- le coût du foncier plus abordable que dans les zones urbaines et péri-urbaines ;
- l'investissement dans des résidences secondaires qui deviennent principales au moment de la retraite ;
- les avantages de la mobilité qui permet la rurbanisation (habiter la campagne et travailler ailleurs) ;
- l'installation d'autres néo-ruraux, qui peut aussi tenir à des emplois ou actions in-situ de manière à profiter des ressources des espaces du territoire (artisans, artistes, jeunes agriculteurs, projets novateurs). On assiste à "*une diversification des pratiques et des perceptions de l'espace rural – espace de production, paysage, protection des ressources naturelles... – qui induit la négociation d'une nouvelle grammaire du vivre ensemble à la campagne*" (GUILLON & SCHERER, 2012) ;
- une nouvelle société rurale fondée sur la solidarité, l'échange des services dans les petites villes ou villages à échelle humaine qui permettent un lien social plus resserré, l'interconnaissance et une diversification des pratiques socioprofessionnelles (POULOT, 2008).

¹⁰ Clanché. F., Rascol. O., département de la Démographie, Insee, 2010

Dans le même temps, le périurbain a pris une ampleur considérable (24% de la population - INSEE 2008). Intercalé entre espace rural et couronne urbaine, il concourt à *flouter* le clivage rural/urbain et instaure les passerelles menant la ville à la campagne et/ou la campagne à la ville (POULOT, 2008). Si beaucoup des territoires périurbains font partie de ces nouveaux espaces ruraux, l'INSEE ne les décèle pas encore.

C'est du fait de tous ces bouleversements que l'INSEE a instauré une nomenclature sur la totalité de la France permettant d'identifier ses espaces en mutation et les fluctuations de leurs habitants.

A1.2 La place du rural dans les appellations du territoire français par l'INSEE

Dès 1990, l'INSEE délimite les surfaces en Zones d'Aire Urbaine (ZAU). Son dénominateur central est **l'unité urbaine** : une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants et où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée, possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si cette unité s'étend sur plusieurs communes, elle devient Agglomération urbaine. Il existe aussi à cette époque des communes rurales et des espaces à dominante rurale, avec la création de Pôles d'emplois de l'Espace Rural (Zones d'Aire Urbaine et d'Espace Rural - ZAUER, 2002).

En 2010, l'INSEE demande à une commission inter-institutionnelle constituée d'organismes tels que la DATAR, le Centre d'Économie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER-INRA) et les services statistiques des Ministères concernés, d'actualiser le zonage en aire urbaine.

Il en résulte une nouvelle grille d'évaluation. L'indicateur de base n'est plus le nombre d'habitants, mais le nombre d'emplois des actifs et les déplacements « domicile-travail ».

L'unité urbaine est transformée en pôle urbain grand, moyen ou petit. Avec un seuil d'attraction de 40% minimum d'emplois des actifs dans le pôle.

Les indicateurs ruraux disparaissent.

Avant 2010 : ZAU et aires d'emploi de l'Espace Rural

	Pôle urbain	Couronne périurbaine	Communes multipolarisées	Pôles d'emploi de l'espace rural	Couronne des pôles d'emploi de l'espace rural	Autres communes de l'espace à dominante rurale
Zonage en Aires Urbaines 2010 Grands pôles urbains (plus de 10000 emplois)	X					
Couronne des grands pôles urbains		X				
Communes multipolarisées des grandes aires			X			
Moyens pôles (5000 à 10000 emplois)	X					
Zonage en Aires Urbaines 2010 Couronne des moyens pôles		X				
Petits pôles (de 1 500 à 5000 emplois)				X		
Couronne des petits pôles					X	
Autres communes multipolarisées			X			X
Communes isolées hors influence des pôles						X

Une aire urbaine correspond à un pôle et sa couronne. Les communes multipolarisées sont les communes dont les emplois vont sur plusieurs pôles sans qu'aucun ne reçoivent 40% d'emplois des actifs de la commune multipolarisée.

Les anciennes communes rurales ou espaces ruraux se retrouvent en petits pôles urbains ou en couronne des petits pôles urbains, en communes multipolarisées ou en communes isolées hors influence des pôles. Mais qu'est donc devenu le rural ?

Plusieurs remarques importantes de l'INSEE viennent compléter ce questionnement :

- les communes rurales ne sont pas seulement présentes dans la catégorie des "*communes isolées hors influence des pôles*" mais également dans les "*couronnes des pôles*". La catégorie "*communes isolées hors influence des pôles*" comprend aussi des communes urbaines. Il s'agit de petites unités urbaines de moins de 1 500 emplois. "*Un pôle est défini comme une unité urbaine de plus de 1 500 emplois. Ne sont donc pas prises en compte les communes rurales de plus de 1 500 emplois*".

Les arguments sont les suivants :

- *"Les communes rurales de plus de 1 500 emplois avec un ou plusieurs grands établissements sont sensibles aux chocs économiques. La pérennité de ces pôles n'est donc pas assurée "*;
- *"Les frontières entre l'urbain et le rural sont de plus en plus complexes. Il est donc difficile de se baser sur une distinction urbain/rural pour déterminer les pôles" ;*

De plus, *"des termes existants par ailleurs comme par exemple «villes moyennes» ou «bourgs» ou «villes intermédiaires» ne sont pas repris dans cette nomenclature" ;*

Enfin, *"les réflexions à venir sur les bassins de vie permettront d'approfondir la notion de ruralité, en prenant en compte des données autres que l'emploi et les déplacements domicile travail".*

L'espace rural n'est plus quantifiable, mesurable, visible par la statistique. La question de la ruralité est donc laissée en suspens.

L'INSEE et la commission décident de nomenclaturer par « *du tout urbain* ». Cela n'aide pas les chercheurs à cerner la notion de ruralité. D'un point de vue ethnologique, le mode de vie urbain s'est répandu effectivement presque partout. La mobilité, l'éclairage, la grande distribution, la multiplicité des points de vente, l'accès aux médias sont partagés par une majorité de la population.

Cette classification laisse à penser que la vie sociale et économique s'organise autour des pôles urbains. Elle ne prend pas encore en compte les ressources propres du milieu rural. Si effectivement cet espace devient dans un premier temps, lieu résidentiel (DAVEZIES, 2008), *"il génère des ressources propres, stratégiques autres que le tourisme comme l'énergie, l'alimentation, la préservation de la biodiversité, des nouvelles formes d'agriculture en circuit court, des pratiques culturelles, sportives, récréatives utilisant l'espace et le patrimoine comme terrains de projets socialement et économiquement innovants."*¹¹

Mais il y a une grande différence cependant dans les manières de vivre cette consommation. L'espace-temps et les pratiques sont spécifiques dans les campagnes. Autant d'éléments qui identifient un mode de vie propre à une ruralité.

A1.3 Classification géographique

Nous nous reporterons aux travaux des géographes pour caractériser l'espace rural.

Nous choisirons d'éviter de parler d'un maillage territorial concentrique du pôle urbain en zone rurale, jusqu'aux territoires isolés exclusivement naturels et agricoles, préférant la structure de marqueterie territoriale (BONERANDI., LANDEL., ROUX., 2003). En privilégiant deux catégories de milieux :

- des espaces à dominantes urbaines qui peuvent "*phagocyter*" des zones agricoles et des communes rurales ;
- des espaces à dominantes rurales qui peuvent intégrer de moyens ou petits pôles urbains¹²

Cette distinction pour nous est majeure. Les périphéries ou couronnes de pôle urbain en espaces à dominante urbaine et à dominante rurale sont structurellement différentes et imposent des modes de vie différents.

¹¹ LANDEL, 2014, in *Les territoires bougent. Nous aussi ! Journées professionnelles*, Guide âne n°9, Réseau Empreintes, Cran-Gevrier

¹² SYLVESTRE J.P., 2002. *Agriculteurs, ruraux et citadins. Les mutations des campagnes françaises*. Dijon, CRDP de Bourgogne, Educagri, in (BONERANDI., LANDEL., ROUX., 2003)

Ainsi, dans le cadre d'espaces à dominante rurale, nous distinguerons :

- le pôle rural, petite ville ou bourg dans l'espace à dominante rurale ;
 - la périphérie du pôle constituée d'habitats le plus souvent séparés de plus de 200 mètres et plutôt résidentiels ;
 - la campagne "*vivante*" (KAYSER, 1993), campagnes "*en développement*" (DIRY, 1999), campagnes que définit parfaitement Nicole Croix¹³ : "*des campagnes qui rassemblent encore des populations aux effectifs élevés, un semis dense de bourgs et de petites villes, des emplois agricoles et non agricoles nombreux, celles où les acteurs locaux et extérieurs interviennent pour construire, aménager, développer des territoires à partir d'initiatives endogènes, appuyées sur les ressources locales, une identité propre construite ou héritée*".
- Le retour au terme *campagnes* nous paraît totalement approprié à la réalité. Il inclut selon cette définition les critères de petites villes, emplois, acteurs, ressources, identité en mutation. C'est de cet espace dont nous traitons ici et qui va nous intéresser avec la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien, dont la densité atteint 94 habitants au km² et qui a la particularité, d'avoir toujours allié industrie et agriculture sur ces terres, tout en possédant des lieux ruraux profonds¹⁴ ;
- enfin, les campagnes aux faibles densités d'habitations et d'habitants, et à prépondérance agricole.

Cette classification de l'espace à dominante rurale s'articule autour de l'arrivée de nouvelles populations, de la présence d'entrepreneurs privés, d'associations, d'actions culturelles, et d'un patrimoine matériel et immatériel souvent socle de cette mosaïque. Elle dépend aussi fondamentalement de la réforme territoriale, des compétences des collectivités et des dispositifs de l'action publique en faveur des territoires.

A2 LA NOUVELLE CARTE ADMINISTRATIVE

Nous mettrons l'accent sur les collectivités territoriales structurant l'espace rural ou périurbain qui nous concernent plus particulièrement ici.

En France, en 2016, il y a 35 700 communes qui représentent 35% des communes européennes. Une commune sur deux compte moins de 500 habitants. 85% des communes comptent moins de 2 000 habitants. La loi NOTRe incite au regroupement des communes. Mille communes se sont regroupées en 2016, formant ainsi des communes nouvelles. Ce sont désormais les seules collectivités territoriales possédant la clause de compétence générale. Toutefois, le traitement des déchets et de l'eau incombe désormais aux EPCI et les communes qui le désirent peuvent leur transférer certaines de leurs compétences. De plus, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 oblige les communes à faire partie d'un EPCI.

Les intercommunalités à fiscalité propre, sont elles aussi invitées à se regrouper. Les seuils de population ont été relevés : à partir de 15 000 habitants pour les communautés de communes (CC) et de 50 000 habitants pour les communautés d'agglomérations (CA). Leurs compétences sont le développement économique, le suivi des Plans Locaux d'Urbanisme (PLUi), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et les actions sociales d'intérêt communautaire.

¹³ CROIX N. (dir.), 2000, *Des campagnes vivantes, un modèle pour l'Europe ?*. Mélanges offerts au professeur Jean Renard, Nantes, Cestan-Igarun

¹⁴ Le relief de moyenne montagne de ce territoire explique aussi les lieux isolés qu'il accueille. Gilles Clément note dans *Manifeste du tiers paysage* : " L'espace rural produit d'autant plus de délaissés – et d'ensembles primaires – que son relief est important. D'autant moins que son relief est faible. " (CLEMENT. G., 2003)

S'ajoutent pour les CA, l'équilibre social de l'habitat, le transport urbain et la politique de la ville, ainsi que trois compétences à choisir entre la voirie, l'assainissement, l'eau potable, les structures sportives et culturelles, la protection de l'environnement. Elles ont la possibilité de contracter d'autres compétences si les communes leur délèguent. En France, les 196 CA et les 1842 CC sont de fait des intercommunalités avec des compétences multiples au service d'un projet de territoire.

En application de la loi NOTRe, les Départements et les Régions ont perdu leur clause de compétence générale. Les 101 Départements conservent leurs compétences liées au social, à l'autonomie des personnes, à la solidarité territoriales et perdent les transports. Selon la loi NOTRe, la suppression des Départements est prévue pour 2020. Leurs compétences seront : soient englobées dans les Métropoles, soit dans des Fédérations d'EPCI de tailles importantes. Les Départements qui ne seront pas dans ce cas de figures resteront vraisemblablement avec des compétences réévaluées.

Les Régions quant à elles, ressortent renforcées des réformes législatives. Elles passent de 22 à 13, acquièrent des compétences sans en perdre : développement économique, gestion des programmes européens (FEDER, FEADER et une partie du FSE¹⁵ qu'elles sélectionneront et coproduiront avec les autres collectivités.), formation professionnelle, lycées. Concernant l'aménagement du territoire et l'environnement, les régions ont l'obligation de produire un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) : "**objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets**"¹⁶).

Les Régions disposent également des compétences partagées avec les Départements, dans les domaines du tourisme (la Région est désignée chef de file), de la culture, du sport, de la promotion des langues régionales, de l'éducation populaire et dans la lutte contre la fracture numérique et l'aménagement numérique.

Sur les espaces les plus urbanisés et peuplés, on compte 14 Métropoles et 11 Communautés urbaines (CU).

N'ayant pu réduire le nombre des communes depuis la loi "Marcellin" de 1971, l'Etat contourne cet obstacle en ne laissant la clause des compétences générales qu'aux communes, dans l'objectif qu'elles les transfèrent aux Communautés de Communes et aux Communautés d'Agglomérations, tout en accélérant le processus de fusions de ces dernières. Dans les espaces les moins peuplés, les EPCI pourraient devenir les communes de demain.

Aujourd'hui, dans les zones à prédominance rurale, les intercommunalités ont d'ores et déjà un pouvoir renforcé et conséquent. Les Départements disparus à l'horizon 2020, elles deviendraient directement l'interlocuteur et le partenaire des Régions. Elles le seront d'autant plus qu'elles sont les plus proches et les mieux dimensionnées, pour initier des projets de territoires.

Quant à la culture, elle demeure une compétence partagée ainsi que le tourisme, le sport, les langues régionales, les politiques de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire : "**une responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat**". Elle dépendra ainsi beaucoup plus des intercommunalités et de leur territoire.

On se retrouve bien au point d'équilibre recherché depuis le début de la décentralisation en matière de culture, entre démocratisation et démocratie, d'une part et conception culturelle et anthropologie, d'autre part (BONNIEL, 2013).

¹⁵ Fonds européens - voir listes acronymes en annexes

¹⁶ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République -(NOTRe) Article 10 - Art. L. 4251-1

A3 TERRITOIRE(s) ET DISPOSITIFS - **Des plans aux projets, de l'aménagement à l'attractivité**

La notion de territoire a subi de nombreuses évolutions au cours de l'histoire. Pendant et après la révolution française, les territoires furent combattus au profit d'un seul territoire national égalitaire et républicain. Après la seconde guerre mondiale, en lien avec l'effort de reconstruction et de modernisation, est initié le mouvement de démocratisation et d'aménagement du territoire, à l'instar de l'action culturelle d'André Malraux.

En 1963, la DATAR est instituée avec comme objectifs l'"**aménagement**" et l'"**action**" sur "**le**" territoire. Le monde agricole subit ses premières crises et les campagnes se dépeuplent. La DATAR initie le Fonds National de Rénovation Rurale en 1967. A partir de 1970, ce sont les Plans d'Aménagement Ruraux (PAR) qui prennent la relève, avec les premiers contrats de pays en 1976. Ils préfigurent la réelle décentralisation qui devient effective après 1981. Les contrats de pays deviennent, en 1983, Charte intercommunale d'aménagement et de développement. Les notions de revitalisation, d'économie, de développement, de pays et d'intercommunalités prennent leur essor. Et par là, "**les**" territoires émergent ainsi que la politique de la ville, ses quartiers et les recherches d'identité.

C'est dans les années 90 et début 2000 que de grands tournants sont pris, successivement par :

- la loi du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) qui propulse les Pays comme outils majeurs de développement territorial ;
- suivie de la loi dite Voynet de 1999, d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) qui, non seulement demande à favoriser "**des modes de production et de consommation économes en ressources (énergie, eau, sols, air, biodiversité) et socialement responsables vis-à-vis des populations des autres pays comme des générations futures**", mais donne un cadre au "**développement local**" dont l'organisation est précisée : "**le développement local, organisé dans le cadre des bassins d'emplois est fondé sur la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains. Il favorise au sein de Pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale la mise en œuvre des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux**". Nous avons là une nouvelle définition du territoire : "**pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale**" et une marge de manœuvre territoriale pour les intercommunalités ;
- aidées par la loi Chevènement relative au Renforcement et à la Simplification de la Coopération Intercommunale de 1999 - qui peuvent au travers des pays, PNR, ou EPCI initier des "**Territoires de projets**".

Cette série sera complétée en 2005 par loi relative au Développement des Territoires Ruraux. Son objectif affirmé vise à "**apporter des solutions pratiques pour le développement économique, social et environnemental des territoires ruraux qui prennent en compte la diversité des situations, des campagnes traditionnelles à dominante agricole et à faible peuplement jusqu'aux zones périurbaines à dominante résidentielle**". Là encore, une volonté d'inscrire un volet économique "compétitif" dans un espace de plus en plus défini afin "**d'étudier et réaliser des projets de développement**".

Accompagnées de la loi Vaillant de 2002 relative à la démocratie de proximité, ces lois incitent à faire intervenir l'habitant dans les prises de décisions communautaires.

La loi Voynet propose des schémas prospectifs sur 20 ans mis en place entre Etat et Région. Ce sont les Schémas de Services Collectifs (SSC)¹⁷ incluant huit socles : service collectif culturel, enseignement supérieur et recherche, sanitaire, sport, information et communication, énergie, espaces naturels et ruraux, qui précisent l'étendue des domaines périphériques concernés.

Et pendant cette période de 1994 à 2005, des dispositifs alliant la revitalisation industrielle, artisanale et l'emploi : Systèmes Productifs Locaux (SPL) en 1999, pôles de compétitivité, contrat de site et convention de revitalisation entreront en action.

*"L'originalité de ces contrats, ainsi que des contrats territoriaux ultérieurs, est fondée sur l'implication des acteurs locaux dans une démarche partenariale pour accompagner les restructurations et l'effort de revitalisation des bassins. La création de ces dispositifs s'inscrit dans un environnement institutionnel et législatif en évolution, avec la mise en place des lois de décentralisation du 18 décembre 2003 et du 13 août 2004, la redéfinition des règles européennes en matière des aides d'Etat, et le développement de mesures visant la sécurisation des parcours professionnels."*¹⁸

"Les Pays" furent une réussite : 420 seront constitués jusqu'à l'abandon des créations nouvelles de Pays en 2010.

En 2014, Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) issu de la loi MAPTAM, remplace la notion de Pays mais de manière plus contraignante et moins souple, du fait de sa gouvernance. Le PETR doit élaborer son **projet de territoire**. Ce dernier définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR. Ce projet peut enfin comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. 91 PETR sont recensés en 2016.

De **territoire de projet**, nous en sommes venus aux **projets de territoires** avec des zones nommées et délimitées, des dispositifs, des labels, des réseaux, des fonds :

- zones et espaces : Parcs Naturels Régionaux (PNR), Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) anciennement Pays, Zones de Massifs, Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP ou AMVAP), Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH), Zones de Revitalisations rurales (ZRR)... ;
- dispositifs d'aides ou appels à projets souvent en liens : Pôle d'Excellence Rural (PER), Convention de site, Convention de revitalisation, Conventions Agri-Culture, Convention interrégionale de massif... ;
- labels sur des institutions et des projets : Musée de France, Ecomusée, Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI), Culture et Innovation...;
- réseaux : l'Institut National des Métiers d'Art (INMA), les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Maisons Paysannes de France, les associations... ;
- fondations : Fondation de France, Fondation Réseau de Transport d'Electricité (RTE)... ;
- aides européennes : dans le cadre du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) sur des Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), dans le cadre du Programme opérationnel interrégional des massifs montagneux et bassins fluviaux de France (9 programmes sur des fonds FEDER).

¹⁷ Document-référence de planification, finalisés par la DATAR et approuvés par un décret du 18 avril 2002

¹⁸ *Rapport sur Les dispositifs de revitalisation territoriale et contrats de site, conventions de revitalisation*, 2006, Inspection Générale des Affaires Sociales

La DATAR a contribué grandement à ce mouvement en lançant ou stimulant des actions auprès des Ministères de la Culture, du Travail, du Tourisme et de l'Agriculture. Elle sous-tend les projets de revitalisation avec les PAR dès 1975 ; de décentralisation, avec les Parcs Naturels Régionaux (PNR), matrice des pays, dès 1967¹⁹ (il y en a 51 en 2016) et d'attractivité comme le peu connu Pôle d'Économie du Patrimoine (PEP), appel à "projet de territoire" dès 1994, autour du patrimoine pour une dynamique touristique et économique, dont nous reparlerons. Toutes ces initiatives tendent à initier des thématiques et créer des outils structurels, économiques et culturels, au bénéfice des futurs territoires contribuant aussi à une définition qui va au-delà de l'espace rural et posent les nouvelles équations d'identité et d'égalité des nouveaux espaces. Ainsi zone périurbaine, quartiers, cités, friches pourront être qualifiées de territoires : "*une troisième clef de lecture de la société en espace qui viendrait s'insinuer entre les (deux) précédentes et aider à la compréhension de leurs mutations*" (VANIER, 2005).

En mai 2014, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) absorbe La DATAR avec le comité interministériel des Villes (CIV) et L'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSé).

"Je souhaite confier à l'association pOlau, pôle des arts urbains dont la mission est de créer des outils transversaux entre sphères artistiques et milieux urbains, la réalisation d'un plan guide "arts et territoires" qui recense et décrypte les initiatives artistiques et urbaines innovantes menées sur les territoires, en vue de l'élaboration d'un programme d'actions." - Michel Orier, Directeur Général de la Création Artistique (DGCA), 17 avril 2014.

D'autres exemples pourraient être cités ici qui indiquent l'avènement de la notion de territoire par l'urbain en prenant appui sur les dispositifs de l'action publique et les lieux de créations innovant et transversaux.

Le patrimoine, champ d'expérimentation social et culturel devient un territoire à part entière. Nous nous attacherons ici à éclairer la spécificité du patrimoine industriel enjeu de recomposition territoriale dans l'espace à dominante rurale.

B LA DYNAMIQUE PATRIMONIALE DES TERRITOIRES

Avec la révolution française, l'État prend la place du roi et le patrimoine devient l'objet de la Nation. La décision de protection des œuvres et des biens, ayant un intérêt artistique, scientifique, éducatif, est présente dès 1790. C'est au même moment qu'intervient le découpage territorial en Départements. Ainsi, depuis les fondements de la République française, patrimoines et territoires sont liés dans le but de donner égalité et identité partout et pour tous. Rendre visible aux yeux et à l'appréciation de chaque citoyen où qu'il se trouve une œuvre de qualité, permet de favoriser un accès direct à la culture. Par l'éveil culturel proposé par l'État, la conscience de biens et de terres communs enclenche le processus d'appartenance à la Nation, mais aussi à sa région ou à son terroir, tout en libérant l'individu. Le patrimoine alors est signe d'appartenance à une communauté mais en même temps signe de l'identité d'un individu (TURHALLI, 2014).

Plus tard, le Ministère de la culture prendra le patrimoine sous sa direction. La politique du patrimoine suivra l'évolution du monde, des transformations sociales et économiques, de la décentralisation en s'étendant à d'autres protections que le monumental et l'artistique (patrimoines naturels, paysagers, vernaculaires, industriels, immatériels...). Elle s'affirme aujourd'hui comme un élément clé de la recomposition des territoires.

¹⁹ Leur rôle est de mettre en valeur un territoire habité à dominante rurale et à l'équilibre fragile de manière à protéger et valoriser son patrimoine naturel et culturel.

Après le recensement et la préservation vient la valorisation des patrimoines puis, comme nous le verrons, leur recyclage dans le système social et économique. Le patrimoine est un processus réflexif social (GLEVAREC, SAEZ, 2002). Il l'est d'autant plus en tant que friche industrielle dans l'espace à dominante rurale. Souvent seule trace monumentale de l'histoire sociale d'un pays, la friche industrielle, tout en étant un repère géographique emblématique, incarne la vie des habitants d'un pays depuis des générations. Elle constitue un référent culturel extrêmement présent. Réhabilitée en patrimoine actif, la friche devient symbole et lieu de ressource du territoire créant un arc social entre le passé et l'avenir, entre les pratiques passées et les dynamiques à l'œuvre. Pour citer Jean Glevarec et Guy Saez, "*nous assistons au passage progressif de la conscience patrimoniale à l'investissement patrimonial, c'est à dire au passage d'une représentation à une action.*".

Cependant, la réhabilitation de friches industrielles nécessite, de par leurs usages passés une restructuration importante de leurs volumes souvent immenses, de leurs matériaux de construction abîmés ou périmés, de leur mise aux normes. De plus, une phase de dépollution est souvent nécessaire. Les coûts de réhabilitations sont importants. Les sites sont également soumis à une pression du foncier qui s'est aggravée avec la périurbanisation, et fait de la friche un enjeu de spéculation (ANDRES, JANIN, 2008). La réhabilitation d'une friche industrielle est un choix politique qui doit s'accompagner d'une vue à long terme, prenant en considération culture et économie. (GUMUCHIAN, PECQUEUR, dir, 2007).

B1 LE PATRIMOINE NATIONAL ET UNIVERSEL

La notion de patrimoine figure au frontispice de la naissance de la République. Dominique Poulot évoque "*la nation-patrimoine*"²⁰ issue d'une volonté de faire peuple tout en nationalisant la culture. Le patrimoine commun, trésor de la nation toute entière, solidarise cette Nation à sa République. La loi de 1887 qui crée la commission de "*conservation des monuments historiques et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique*", est revue en 1913, avec une loi qui renforce et structure la préservation des monuments historiques et étend leur classement à la propriété privée.

Pendant le XIXe siècle, c'est la préservation qui l'emporte. D'abord, les livres et archives, les œuvres d'art et les monuments historiques, la qualité architecturale de monuments, puis dans un second temps, les premiers classements de sites naturels en 1905. Le XXe siècle verra l'agrandissement progressif de la liste des lieux ou objets classables : les immeubles, les monuments naturels, sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, sites archéologiques, archives, musées et préservations de périmètres autour des bâtiments classés.

Deux appellations pour cette sélection : *le classement* pour ce qui est d'intérêt majeur et national. ; *l'inscription* pour ce qui est d'intérêt suffisant ou local.

Les membres des commissions de classements sont des historiens d'arts, des architectes, des érudits. Après la seconde guerre mondiale, dans un monde bouleversé et en reconstruction, le patrimoine devient une affaire internationale ainsi qu'une affaire publique au sein des États.

Autrefois, sous l'égide de "*l'Instruction publique et des Beaux Arts*", le patrimoine entre dans le giron du Ministère de la culture piloté par André Malraux, qui dans les années 60 va mettre en place "*l'inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France*" qui deviendra *Inventaire Général à la Direction Générale des Patrimoines* au Ministère de la culture. Cet inventaire, transmis aux Régions en 2005, n'est pas encore achevé.

²⁰ (POULOT, 2006)

Ce sont 43 180 monuments qui sont aujourd'hui protégés, et le nombre va croissant puisque les procédures de déclassement sont extrêmement rares. Mais là où une nouvelle pierre est apportée réellement à l'édifice, c'est par l'ouverture d'un nouvel acte d'appropriation patrimoniale, puisque pour la première fois il est question de "*Restauration*" et "*Mise en valeur*" des œuvres sauvegardées. L'obligation faite au propriétaire d'œuvre ou monument classés à les mettre en valeur, implique une responsabilité économique autre que la simple protection et implique déjà un marché, une valorisation dépassant l'œuvre à des fins commerciales. Cette étape de reconnaissance matérielle est couronnée sur le plan international lors de la 17^{ème} session de la conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). A Paris, en 1972, est adoptée la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*. Cette convention souligne l'interaction et l'équilibre nécessaire entre les patrimoines humains et naturels, et ouvre la voie à la reconnaissance des patrimoines locaux et multiculturels.

B2 PATRIMOINES DES TERRITOIRES

L'année 1980, "*année du patrimoine*" ouvre à l'extension d'un patrimoine local et plus proche des habitants. La Journée Nationale du Patrimoine sera instaurée une fois par an par le Ministère de la Culture à partir de 1984, emportant un vif succès populaire de manière croissante. Devenant Journée Européenne du Patrimoine en 1991, elle permet aux citoyens d'apprécier, de prendre conscience de leurs bâtiments classés qui ne leur étaient pas ouverts jusque là. Pendant les deux décennies 1980 et 1990, cette démarche de popularisation du patrimoine est menée en parallèle avec la décentralisation et la recomposition des territoires. Dans le même temps, la loi de 1983 qui définit les nouvelles compétences des collectivités locales et de l'Etat, réaffirme la sauvegarde du patrimoine en accroissant la protection des espaces autour des monuments protégés avec les zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU). Elles évolueront en 1993 en : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), puis en 2010 en aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ou "*protection*" se transforme en "*mise en valeur*".

Très clairement, la politique de reconnaissance du patrimoine mute en politique de valorisation ; ce qui est réaffirmé aujourd'hui par les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui remplacent l'AVAP et les Secteurs Sauvegardés dans le cadre de la loi de juillet 2016, relative à "*la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine*" dont nous reparlerons en fin de chapitre. Pendant toute cette évolution et dès 1983, l'objectif est de basculer progressivement les gouvernances du patrimoine en faveur des collectivités : "territorialiser le patrimoine ou *patrimonialiser* le territoire" ? La même loi de 1983 n°83-8 rappelle que "*le territoire français est le patrimoine commun de la Nation*". Actuellement, fin 2016, beaucoup de collectivités s'investissent dans la mise en valeur de leur patrimoine culturel mais sans cadre défini ni obligation ; ce qui peut concourir à une inégalité de traitement des patrimoines selon les collectivités qui les abritent.

B2.1 *Patrimoines immatériels, ruraux et vernaculaires*

Si nous avons dans la première partie de ce mémoire, tenté de définir exactement le dispositif territorial actuel dans son histoire moderne ; c'est qu'il est aujourd'hui indissociable de la politique patrimoniale. Plus la visibilité et la structure des territoires français voient le jour au cours des années 1980 et 1990, plus la notion du patrimoine et de son utilisation se précisent.

Tous deux facteurs d'identités et d'activités, ils sont producteurs de sens et développent les synergies sociales, institutionnelles, économiques, culturelles²¹ ou selon les termes de la loi Voynet du 25 juin 1999 concernant la définition du Pays et que nous pouvons reprendre à des fins patrimoniales : "***Le territoire est défini comme un objet construit par des acteurs, en réponse à un ou des problèmes inédits. Il recouvre une notion multidimensionnelle reposant sur une cohérence géographique, historique, culturelle, économique et sociale.***" Le patrimoine s'avère donc être un territoire dans le territoire.

Un territoire culturel ainsi nommé pour ce qui est des friches industrielles en zone urbaine. Mais si dans les grande villes un patrimoine est autonome et cherche à attirer acteurs et publics ; il n'en est pas de même dans l'espace rural où l'aspect multidimensionnel est intrinsèque à sa nature. A part châteaux et églises, le patrimoine rural disséminé relève très souvent d'un petit patrimoine non protégé et vernaculaire - "***architecture sans architecte***" - qui fait pourtant, conjugué au relief, à la végétation et au paysage, la caractéristique et l'intérêt patrimonial des campagnes. Ce sont les : lavoirs, bancs, ponts, moulins, murets, fermes fortes, bâtis agricoles et industriels, ruines, fours, chapelles, croix, calvaires, puits, fontaines... Cet effectif est relié à des pratiques artisanales, festives, religieuses, à des savoirs faire, des croyances, us et coutumes, traditions, patois, à des particularités géographiques, climatiques et sociales. Le patrimoine doit être ici appréhendé comme un ensemble ; clef de la revitalisation du territoire.

Ce "***patrimoine immergé***"²² a fait l'objet, dans un premier temps, d'une prise de conscience des associations patrimoniales locales et de leurs actions entre 1980 et 1990²³, puis d'une reconnaissance de l'Etat liée à sa préoccupation d'aménagement du territoire.

En 1994, après avoir fait adopté la reconnaissance de la langue française comme patrimoine national, Jacques Toubon, Ministre de la culture et de la communication signifie dans sa lettre de Mission à Isaac Chiva pour son rapport ***Une politique pour le patrimoine rural : "Aujourd'hui, devant les profonds bouleversements qui affectent tout particulièrement à travers le monde agricole, la société rurale et son espace, je souhaite accentuer les efforts de mon département ministériel dans trois directions : la connaissance du patrimoine rural par la coordination et le renforcement de programmes d'études et de recherches, la protection en proposant des moyens d'intervention adaptés à la spécificité des éléments qui constituent ce patrimoine, la mise en valeur enfin, en accentuant la coopération avec les administrations et les collectivités concernées."***

Inventaire, protection, mise en valeur sont ici présents ainsi que la prise en compte d'une spécificité de ce patrimoine et la nécessaire synergie, synonyme de revitalisation territoriale, avec les collectivités. J. Toubon conclut du reste : "***Le patrimoine culturel rural doit devenir un des éléments majeurs de l'aménagement du territoire.***"

D'autres lois suivront dans ce sens : comme celle de 1996, relative à la Fondation du patrimoine, dont la création a pour objet de "***prendre en charge le patrimoine modeste ou patrimoine de proximité, celui qui n'est pas protégé, inscrit ou classé***".

La loi constitutionnelle de 2008 qui reconnaît les ***langues régionales*** comme faisant partie du patrimoine et les fait entrer dans la Constitution.

²¹ LANDEL, PECQUEUR, 2004, *La culture comme ressource territoriale spécifique* & (GLEVAREC, SAEZ, 2002)

²² BERGERON & DOREL-FERRE, 1996. cité dans EDELBLUTTE & LEGRAND, 2012.

²³ (GLEVAREC, SAEZ, 2002)

Mais c'est véritablement la Convention UNESCO - 2003 ratifiée par la France en 2006 *pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, qui ouvre les perspectives d'une reconnaissance définitive de ce patrimoine. La notion de patrimoine s'élargit avec les pratiques, savoirs et représentations, qui permettent : "*aux individus et aux communautés, à tous les échelons de la société, d'exprimer des manières de concevoir le monde à travers des systèmes de valeurs et des repères éthiques. Elle couvre les traditions et expressions orales, y compris les langues, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.*"

On comprend que cette déclaration ouvre sur la reconnaissance d'une culture de territoire autant rurale qu'urbaine, autant ancienne que contemporaine mettant l'accent sur la transmission et plus avant, sur une valorisation du patrimoine immatériel : "*Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.*"

C'est ainsi la clé :

- d'une ouverture aux droits culturels (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007 - loi NOTRe, 2016 ayant comme spécificité d'associer l'Etat et les collectivités territoriales comme responsables du respect de ces droits.) ;
- d'une ouverture aux économies culturelles et créatives que l'UNESCO - CNUCED²⁴ ne va cesser de définir et d'encourager (Plateforme mondiale pour l'initiative locale, 2004 - Créative Economy Report, 2008 et 2013).

Si dans l'espace à dominante rurale, la présence de bâtiments industriels constitue souvent, le seul patrimoine monumental (classé ou nom) ; il se positionne, de fait, au croisement du matériel et de l'immatériel. Remarquable par ses volumes, son emprise au sol, son positionnement géographique stratégique ; il véhicule et symbolise le travail et l'activité sociale de générations d'individus sur un territoire, en même temps qu'il est ou fut réceptacle des techniques, des savoir-faire, de la spécificité industrielle d'une région et de ses ouvriers.

En ce sens, le patrimoine industriel en milieu rural ne peut pas être traité comme n'importe quel bâtiment. Il possède une charge humaine, historique, sociale, économique et architecturale qui le place d'emblée comme un acteur potentiel, un ferment pour une revitalisation territoriale. Son statut multidimensionnel et complexe instaure naturellement l'intervention culturelle, comme révélateur et activateur de ses sources et ressources.

B2.2 La friche industrielle

Nous connaissons la friche agricole, terrains anciennement cultivés et qui pour cause de déprise sont bientôt envahis par la forêt ou des herbes hautes ; il faut alors défricher pour reconquérir les sols devenus impraticables. La friche raisonnée ou jachère était un moyen pour les agriculteurs de laisser reposer leurs terres afin qu'elles se reconstituent pour mieux produire de nouveau.

Les friches industrielles sont des zones, des bâtiments, ensemble de bâtiments, usines, quelque fois aménagés pour l'habitat des travailleurs (cité ouvrière, usine-pensionnat...) qui ont cessé de fonctionner, désaffectées puis abandonnées.

Ce patrimoine, pour la plupart issu de la révolution industrielle du XIXe siècle jusqu'au début du XXe siècle, n'a été reconnu en tant que tel que récemment, après la seconde guerre mondiale.

²⁴ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

Il fut édifié dans les grandes agglomérations et leurs périphéries, sur les lieux d'extractions de matières premières (mines, scieries, ports), sur les lieux de main d'œuvre abondante, les lieux de sources d'énergie et de voies de communication comme les rivières, les fleuves, les axes routiers (moulins, centrales électriques...), les lieux de traditions artisanales proto-industriels possédant déjà une main d'œuvre qualifiée...

Font partie de ce patrimoine : les installations (machines, outillages) et les produits qui en sont issus.

Ainsi l'espace rural fut lui aussi industrialisé avec des bâtis assez conséquents dans les petits bourgs et dans les villages parfois en pleine campagne. Les cités ouvrières sont peu fréquentes mais l'habitat de ces villages ou petits bourgs est souvent construit autour des usines et avec les mêmes matériaux ; beaucoup de ces habitats furent construits pour loger les ouvriers. Le tout, intégré dans une topographie, constitue un paysage remarquable.

En effet, n'étant pas lié aux pressions foncières urbaines, le patrimoine en espace rural est devenu, par le temps, consubstantiel de son milieu. De plus, il est intégré par un tissu social et humain ancré sur des générations qui en fait, même désaffecté, un repaire actif social et géographique (EDELBLUTTE & LEGRAND, 2012).

B2.2.1 Reconnaissance du patrimoine industriel

Pendant les 30 glorieuses (1945-75), si l'Europe profite d'une modernisation et d'un essor économique exceptionnel, ses modes de vie, de consommation, son commerce, son industrie éprouvent des transformations radicales. La mécanisation des industries, la création de zones industrielles proches des grandes agglomérations, les nouveaux échanges commerciaux, la consommation de masse, la concurrence internationale, la création des réseaux autoroutiers, l'exode rural, la fermeture des marchés dus à la décolonisation, l'urbanisme vont transformer l'économie, les marchés, les besoins. Les cours des matières premières s'effondrent. Les industries métallurgiques, textiles, manufacturières souffrent, sont forcées à se transformer et périront d'autant avec le premier choc pétrolier de 1973. Il faut se moderniser ou disparaître. Les industries minières, les industries textiles et manufacturières traditionnelles installées dans les espaces ruraux seront particulièrement touchées. Les usines fermeront.

L'Europe se retrouve alors avec un parc de friches industrielles immense. Jean-Pierre Lacaze, dans son rapport²⁵ commandité par le ministère de l'industrie et la DATAR en 1986, recense 20 000 hectares de friches industrielles en France allant encore croissant.

C'est l'Angleterre, suivie de l'Allemagne et des Pays Bas qui vont reconnaître ces friches comme patrimoine archéologique industriel dans un premier temps, entre 1950 et 1960, sous l'impulsion d'associations locales et les protéger dès 1970.

Une association internationale, le Comité International pour la Préservation du Patrimoine Industriel (TICCIH), est créée en 1973. Cette organisation représente l'archéologie industrielle, répertorie, défend et encourage la conservation du patrimoine industriel.

²⁵ *Les Grandes Fiches Industrielles*, rapport de Jean-Pierre Lacaze, ministère de l'Équipement et D.A.T.A.R., La Documentation française, Paris, 1985

La France mettra plus de temps : l'impact négatif des crises sera moins brutal du fait de l'encadrement social et permettra à beaucoup d'entreprises de tenir jusque dans les années 1980. Le Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel (CILAC) pendant du TICCIIH en France, se forme en 1978 et sera vite suivi d'une centaine d'associations locales.²⁶ Ces associations, extrêmement populaires, sont constituées d'historiens, de chercheurs, de chefs d'entreprises, d'ingénieurs, d'ouvriers, parfois ayant travaillé dans les usines qu'ils veulent mettre en valeur et protéger. La reconnaissance du patrimoine industriel doit beaucoup à ces associations de passionnés, qui les premiers, ont vu un intérêt général à leur préoccupation.

Enfin, l'Etat met en place une "*Cellule du patrimoine industriel*" en 1983 au sein de la *Sous-direction chargée de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France* au Ministère de la Culture. Puis L'Inventaire général met en œuvre, à partir de 1986, un programme de repérage national du patrimoine industriel qui recense et étudie tous les lieux de production qu'ils soient en activité ou non.

Il est à noter que parallèlement, les Villes et Pays d'art et d'histoire (186 en 2016) devaient, dès leur création en 1985 s'engager "*dans une politique d'animation et de valorisation de leurs patrimoines bâti, naturel et industriel, ainsi que de l'architecture*".

Les PNR, PETR et SPR²⁷ reconnaissent le patrimoine industriel dans leurs différentes chartes.

Mais si ce patrimoine n'est pas reconnu immédiatement c'est qu'il pose un certain nombre de problèmes et d'interrogations. Il est relativement récent donc moins étudié. Du temps et un certain recul historique, ethnographique sont souvent nécessaires pour faire apparaître les qualités des monuments.

Son intérêt patrimonial relève de paramètres croisés et nombreux :

- son architecture d'abord relevant de paramètres moins classiques. Il est à noter qu'il est protégé comme les autres par la loi de 1913 ;
- son emprise au sol, constituant fréquemment un ensemble de bâtis immenses et disparates difficile à cerner ;
- son état, sachant qu'il fut soumis à une utilisation rude et à une histoire brutale : quelque fois le seul fait d'être encore sain lui donne la particularité d'être le seul bâtiment d'un type spécifique encore intacte et en ce sens, digne d'être protégé ;
- sa configuration dans le paysage, en bordure de sites géographiques stratégiques ;
- la production qui en sortait et l'importance de cette production dans l'histoire de la région ;
- l'importance immatérielle de ce patrimoine dans la vie sociale et humaine du pays ;
- les savoir faire requis remarquables à l'intérieur et à l'extérieur de la fabrique, si l'on pense au modèle proto-industriel dans lequel les savoir-faire se répercutaient de la maison à l'usine et/ou de l'usine à la maison.

Ces différentes approches, afin d'inventorier correctement le patrimoine industriel, ont dû intégrer les notions de patrimoine immatériel et nécessiter une prise en compte pluridisciplinaire qui a, par ricochet, remis en cause une approche radicale de l'inventaire monumental.²⁸

²⁶ Exemples : l'APIC (Association du Patrimoine Industriel de Champagne-Ardenne, le CREPI (association locale de patrimoine industriel de Sedan), CERPI (Centre d'Etude et de Recherche du Patrimoine industriel du pays de Gier)...

²⁷ Parcs Naturels Régionaux, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, Sites Patrimoniaux Remarquables

²⁸ *Le patrimoine industriel*, 2007, (DIR.) DOREL-FERRÉ. G., Historiens & Géographes n° 398

Ces bâtiments ont été construits ni pour qu'on y vive, ni pour qu'on les observe, ni pour y asseoir un statut. Ils sont fonctionnels selon leur époque et l'industrie qu'ils abritent. Ils n'ont pas été édifiés et aménagés pour durer. Cette époque, cette industrie, l'obligation de fonctionnalité architecturale et paysagère représentent un patrimoine qui, par sa fragilité, soulève des interrogations sur la méthodologie, l'éthique et la pratique de sa conservation.

Enfin, un retard de prise en compte du patrimoine industriel est à envisager pour des raisons sociétales, d'images et symboliques :

- une mauvaise image liée à la pollution que dégageaient les usines, occasionnant une réputation de "patrimoine sale" ;
- pour la population locale, un symbole de pénibilité, d'enchaînement au travail, d'une précarité qui faisait de l'usine une obligation sauvant de la pauvreté mais laissant peu d'alternative;
- la notion d'outil, encore en fonction il y a peu, freine les initiatives. En effet, comment reconsidérer en un temps relativement court, un lieu actif, producteur de richesses en un lieu "passif", trace d'un passé révolu ? ;
- enfin, une raison plus subtile encore que les précédentes, la friche est le résultat, la pièce à conviction d'une tragédie : S. Edelblutte²⁹ évoque une phase de deuil. J.P. Lacaze dans son rapport³⁰ cite les propos d'un ingénieur pendant le démantèlement de son usine : "***C'est la guerre. Une guerre économique, avec ses replis stratégiques, ses démolitions et ses milliers de chômeurs qui n'acceptent pas aisément d'en être les victimes***". La friche industrielle est considérée dans un premier temps comme l'incarnation d'un traumatisme sociétal. Conséquence de l'échec d'une économie, d'une industrie, d'une activité. Pour un pays ou une région, elle représente pour tous les acteurs, des pouvoirs publics aux patrons et ouvriers, les restes d'une déroute. Cette constatation est d'autant plus marquée dans la population locale en milieu rural qu'elle fut une main d'œuvre de l'activité de ce patrimoine, quelque fois pendant des générations et qu'elle vit encore à proximité au quotidien.

Pourtant, comme après un traumatisme, un temps doit être nécessaire afin d'organiser une reconstruction. Ce temps nommé aussi "***entre deux***" ou "***veille***" par Claude Janin et Lauren Andres est celui de "***l'enfrichement***" (ANDRES & JANIN, 2008). Si, paradoxalement, il peut malheureusement occasionner des dégâts sérieux aux bâtis, il permet aussi l'oubli et éviter une démolition sous la pression du foncier qui affecte fréquemment les sites industriels en milieu urbain (EDELBLUTTE & LEGRAND, 2012). Les chercheurs précités s'accordent à remarquer que ces ***manques d'enjeux*** ou ***temps de marge de manœuvre*** permettent aux acteurs transitoires du territoire de s'approprier les changements sociétaux en cours. Le manque d'enjeu au départ préserve la friche par défaut, puis permet le temps de maturité nécessaire à l'élaboration d'un réinvestissement patrimonial.

Laurent Andres et Claude Janin posent une question judicieusement conclusive à ce chapitre: "***Finalemment donc, la friche, en tant qu'espace abandonné, ne serait-elle pas le témoin de la manière dont une société gère ses changements ?***".

²⁹ Edelblutte. S., 2009, *Paysages et territoires du patrimoine industriel au Royaume-Uni*, Revue Géographique de l'Est [En ligne], vol. 48 / 1-2 | 2008, mis en ligne le 24 novembre 2009, consulté le 23 avril 2012, URL : <http://rge.revues.org/index1165.html>

³⁰ *Les Grandes Friches industrielles*, 1985

B2.2.2 Que faire d'une friche industrielle ?

C'est dans ce contexte "**d'enfrichement**" synonyme d'accident et de bouleversements sociaux et en réaction à une "**blessure collective**" que les associations locales furent les premières à réagir à partir des années 1980. Contrairement à ce que l'on a tendance à penser, elles ne sont pas passéistes mais conscientes de l'importance de garder savoir faire et pratiques dans leur environnement. Elles veulent renouer avec une activité dans une vision de sauvegarde mais surtout de prolongement d'une histoire et d'un savoir en se plaçant dans le présent. Certes la mémoire est ici un élément clé ; mais une mémoire utilisée de manière créative, par la transmission, pour une nouvelle conception dynamique d'un territoire s'appuyant sur une utilisation de son patrimoine matériel et immatériel. "**Les associations identifient parfaitement un moment de rupture, de basculement, sans pour autant chercher un retour à un âge d'or ; elles veulent maintenir la mémoire de cet état antérieur et l'inscrire dans divers usages**" (GLEVAREC, SAEZ, 2002).

Les artistes seront, à la même époque, précurseurs d'occupation de friches industrielles pour des raisons de recherches de grands espaces à coûts faibles et de nouvelles synergies artistiques pluridisciplinaires, mais essentiellement en zone urbaine. Leur démarche aura le mérite, de même que les associations en milieu rural, à faire connaître et développer l'intérêt du public et des collectivités pour le patrimoine industriel remarquable.

C'est à partir de la seconde moitié de la décennie 1990 que l'action publique commence à voir l'avantage de participer à la réhabilitation de friches industrielles pour dynamiser l'aménagement du territoire.

Cela ne va pas sans difficultés. On doit dans un premier temps assurer une propriété à la friche industrielle que l'on souhaite réhabiliter et protéger. Dans un second temps, la rénover, lui trouver une utilité et y démarrer des activités. Les deux phases sont très onéreuses.

Beaucoup de friches sont encore les propriétés d'entrepreneurs privés. Une collectivité, une association, une fondation doit alors prendre la responsabilité du projet et racheter la friche.

Une base de données, Base des Anciens Sites industriels et Activités de Service (BASIAS) est créée en 1998 sous l'égide du Ministère de l'Environnement, qui a regroupé les données de l'inventaire national commencé en 1978, poursuivi l'inventaire et l'a rendu public. Elle recense les sites en France ayant un passé industriel (180 000 en 2007), les activités et transformations qu'ils ont connus ainsi que leurs propriétaires, jusqu'aux actuels.

Assez souvent, un travail de dépollution extrêmement coûteux est à prendre en charge (amiante, pollution des sols etc...). Une autre base de données nationale a été créée en 1998 sous l'égide du Ministère de l'Environnement pour évaluer les degrés de pollution des sites et sols, et les rendre publiques : Base des Sites et Sols Pollués, ou potentiellement pollués (BASOL) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. BASOL recense, présente et évalue la pollution des sites et sols en France (3900 sites en 2007) pour que les collectivités territoriales puissent diagnostiquer puis opérer avec l'aide de l'Etat les actions dépolluantes qui s'imposent. Lorsque les sites sont dépollués, ils sortent de BASOL pour entrer définitivement dans BASIAS.

L'Union Européenne a mené sur trois années (2002-2005), le projet RESCUE qui a associé 14 partenaires de 4 pays (Allemagne, France, Pologne, Royaume-Uni) afin de proposer une approche globale de la reconquête durable des friches industrielles urbaines et périurbaines.

Un manuel de la réhabilitation durable des friches industrielles a été édité pour aider à réhabiliter et recycler durablement des sites dégradés, pollués, dans les villes européennes et leur environnement urbain.

On voit bien que le site industriel devient par le traitement de dépollution qui lui est imposé et par son éventuel recyclage, un objet particulièrement surveillé et accompagné par la politique de développement durable.

Enfin des travaux de premières nécessité sont à entreprendre (toitures, charpentes, consolidations...) de manière à stopper la dégradation des bâtis.

La seconde phase consiste à déterminer un projet pour la friche et la réhabiliter en fonction du projet. Cela demande :

- l'intervention de cabinets d'architectes spécialisés dans la rénovation des patrimoines en lien avec l'activité choisie. ;
- exécuter les travaux aux normes contemporaines et pour une ouverture au public, sans dénaturer la spécificité architecturale du lieu.
- l'aménagement extérieur, l'accès et la visibilité du site procèdent d'actions et d'interventions croisées.
- la mise en place d'une équipe à la direction et au fonctionnement de la friche une fois reconvertie.

On voit bien qu'une petite commune ne peut, à elle seule, prendre en charge les coûts des actions évoquées auxquelles se rajoutent les études préalables et le temps opérationnel sur le suivi du projet. Nous voyons d'emblée que le réaménagement d'une friche doit faire appel à des financements croisés pour aboutir. La réhabilitation est aussi un choix politique et sociétal qu'il faut engager et tenir sur du long terme. Elle est enfin le résultat d'une réflexion éthique sur un site qui pose la problématique suivante : le patrimoine industriel n'est pas un patrimoine comme les autres. Il est patrimoine par son activité passée. Or si on le fige, si on le muséographie, il perd une partie de son attrait en tant que patrimoine vivant. La meilleure façon de le protéger est de s'en servir. Comme un outil, son mode de fonctionnement est un patrimoine en soi. Aux entretiens du patrimoine en 1998³¹, Pierre-Antoine Gatier, Architecte en chef des monuments historiques soulève la question : "***Les rigidités du principe de conservation prôné par les Monuments Historiques pour les monuments classés sont très éloignées des réalités du patrimoine industriel. L'industrie évolue et s'adapte en continu pour faire face aux nouveaux défis techniques et sociaux. Figier un édifice industriel dans un état idéal équivaut alors à nier ce principe.***" Tous les acteurs doivent alors comprendre que la mise en valeur du patrimoine industriel doit aboutir à un nouveau concept de réhabilitation allant dans le sens d'une reconversion, d'un écomusée, d'un pôle de pratiques utilisant la nature des lieux, mobilisant le plus grand nombre de partenaires concernés. Cet assemblage autour du patrimoine permettra ainsi le passage d'une ressource potentielle à un actif mobilisable (CANOVA, LANDEL, 2009).

La friche industrielle en milieu rural se retrouve au carrefour de plusieurs actions :

- une action culturelle, garante de l'état d'esprit du lieu et centre de ressource créative ;
- une action de valorisation territoriale portée par les associations, les collectivités et les habitants ;
- une proposition économique et sociale qui, tout en retrouvant le caractère fonctionnel de ce type de patrimoine, assurera sa pérennité.

On remarque ici, la capacité d'un patrimoine à relier les acteurs du territoire dans une configuration déjà novatrice.

³¹ ***L'abus monumental ? / Entretiens du patrimoine***, 1999, Théâtre national de Chaillot, Paris, 23, 24 et 25 novembre 1998, Paris, Fayard : Éd. du Patrimoine, (Collection des actes des Entretiens du patrimoine).

Il pourra s'appuyer sur les dispositifs existant en milieu rural que nous avons déjà cités et d'autre comme le Pôle d'Economie du Patrimoine (PEP), les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), les Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)... Si nous revenons au PEP créé en 1994 sous l'impulsion de la DATAR, il instille déjà une politique économique de pôle, structurant sa démarche : *"autour du patrimoine, entendu dans un sens large : le patrimoine peut être du patrimoine monumental classique, le patrimoine rural vernaculaire ou industriel, le paysage et l'ensemble des richesses environnementales, une identité de type ethnographique, des savoir-faire, des traditions, des matériaux..."* Il doit : *" s'adapter aux mutations des nouvelles pratiques touristiques, produire un tourisme intégré à l'activité économique, construire un projet en cohérence avec l'identité locale et les exigences de la population et créer un « environnement culturel actif » rendant le territoire plus attractif pour les entreprises, les porteurs de projets et les résidents potentiels."*

Nous pouvons percevoir un cahier des charges en accord avec une partie de celui de la friche idéale (patrimoine immatériel, identité locale, culture active, économie du savoir, attractivité, projets novateurs et participatifs...).

Il nous dit de plus, l'importance diagnostiquée très tôt du rôle patrimonial dans la revitalisation économique et sociale des territoires. Aujourd'hui ce rôle s'est affirmé voir amplifié.

Si nous devons traduire en 2016, le projet économique et sociétal du PER autour du patrimoine, nous pourrions le nommer pôle d'économie créative. Un grand nombre de reconversions de friches industrielles sont actuellement conduites en ce sens. Nous définirons rapidement les notions d'industrie, d'économie culturelles puis d'industrie et d'économie créatives avant d'étudier trois cas de pôles d'économie créative et culturelle, fruits de la réhabilitation et reconversion de friches industrielles en milieu rural ou semi-rural.

C ÉCONOMIE CRÉATIVE

Après les trente glorieuses, la place de la culture devient prépondérante en raison de deux facteurs concomitants :

- les crises, les bouleversements et la modernisation du monde positionnent la culture comme ce qui fait sens face aux déstructurations des sociétés traditionnelles. Elle devient un levier sociétal et social afin d'éclairer sur de nouvelles formes de vivre ensemble et bientôt sur la revitalisation des territoires pauvres ;
- les révolutions technologiques dont certaines des conséquences amèneront une diffusion de la culture et de l'information au plus près des publics ou utilisateurs. Inversement, les technologies vont avoir un besoin d'être alimentées sans cesse en culture, produits culturels ou leurs dérivés de manière à exploiter leurs potentiels et rester attractives.

Nous retrouverons ces deux facteurs majeurs agissant lors des deux étapes successives qui nous amèneront de l'économie culturelle à l'économie créative.

C.1 INDUSTRIE ET ÉCONOMIE CULTURELLES

De 1970 à 1990, sous l'impact des moyens technologiques de reproduction, de diffusion et l'ouverture des échanges internationaux, la culture sous différentes formes va pouvoir inonder le monde et surtout entrer dans les foyers y compris dans les campagnes et pays en voie de développement. La production intensive de vinyle, cassette audio et VHS audiovisuelle, CD, DVD, magnétophones, magnétoscopes, photocopie, télévision, radio vont développer une industrie culturelle. Une simple cassette audio reproduite en nombre sur un magnétophone privé peut faire la notoriété et le succès d'un chanteur jusque là inconnu. Des médias recouvrant le globe relaient et créent des contenus culturels. Pendant cette période, ce sont les retombées économiques des événements ou investissement culturels qui seront mesurés plus finement et régulièrement pour faire apparaître un gain économique multiple autour de chaque événement culturel.

Le poids économique de la culture devient quantifiable et est recensé dans l'économie globale. On parle alors d'industrie culturelle et de la communication, fer de lance d'une toute nouvelle économie culturelle.

L'économie culturelle se compose alors

- d'un socle traditionnel artistique : les arts, le spectacle vivant et la haute couture ;
- les industries culturelles qui vont intensifier leur production : l'édition, le cinéma, la musique, le marché de l'art et de l'antiquité, la mode, les jeux vidéo, les contenus de la télévision et de la radio, de la presse, le tourisme culturel.

La culture devient un enjeu commercial de masse. Nous sommes ici dans un système économique traditionnel : conception, production, distribution, consommation où l'objectif est clairement la marchandisation du bien culturel.³²

Dans un rapport publié par l'UNESCO en 1982, suite à une réunion tenue à Montréal en 1980, la définition suivante des industries culturelles a été proposée :

"De façon générale, on considère qu'il y a industrie culturelle lorsque les biens et services culturels sont produits, reproduits, stockés ou diffusés selon des critères industriels et commerciaux: c'est-à-dire une production en grande série et une stratégie de type économique prioritaire sur toute visée de développement culturel."

La position de l'UNESCO, qu'elle affinera plus tard avec son soutien à l'économie créative est que ces nouveaux moyens de communication permettent de désenclaver les zones pauvres et éloignées par l'arrivée de médias porteur de savoirs au plus près des habitants.

Pourtant, dès ses origines, l'industrie culturelle a ses détracteurs avec E. Canetti (1927) qui perçoit dans la **"culture de masse"** un système de propagande. Cette thèse est reprise par l'inventeur du terme *Kulturindustrie*, T.W. Adorno, qui développera une critique cinglante de ce phénomène. Dans *Dialectique de la raison* (1947), il prédit une récupération économique de la culture par l'économie mondiale de manière, par le truchement du divertissement, à **"contrôler"** (ce que reprendra plus tard G. Deleuze) les citoyens des pays développés afin qu'ils adhèrent facilement, parce que conditionnés, à la société qu'on leur propose. Le consommateur devient un moyen, un client et l'art un objet de consommation. H. Arendt évoquera un : **"hold-up des forces de l'esprit par le consumérisme"**. D'autres comme M. Fumaroli (1991), L. Boltanski, E. Chiapello (1999), et aujourd'hui G. Tremblay (2008) et B. Stiegler (2006) vont dans ce sens. Uniformisation de la société, **"désindividuation"**³³ ..., ils reviennent aux mises en garde de T.W. Adorno qui voyait l'art détruit par l'industrie : culture et industrie totalement antagonistes.

³² DONDEY.M., *Vive l'économie culturelle et créative*, 2012, consulté en 09/2016, <http://www.informatiquesansfrontieres.org/culture/56.html>

³³ désindividuation : voir en Annexes 4

Pour B. Stiegler il faut : *"inventer des modèles d'individuation, c'est-à-dire de singularisation, qui passent par une re-socialisation, une réorganisation du rapport entre l'individu psychique et l'individu collectif à travers la technique.../... Aujourd'hui, nous vivons une troisième figure du capitalisme, que parfois on dit celui de la financiarisation, de l'immatériel, on parle aussi de capitalisme cognitif, de capitalisme culturel etc. C'est ce que L. Boltanski et E. Chiapello appellent le nouvel esprit du capitalisme "*.

C'est sans aucun doute ce "nouvel esprit" qui soufflait déjà au Royaume-Unis chez les néolibéraux du gouvernement travailliste de M. Thatcher lorsqu'ils commandent le rapport, *Making a Business of Information* à un think-tank conservateur en 1983. Il en ressort principalement les constatations et recommandations suivantes :

- l'arrivée d'une "économie de bits" ;
- les industries liées au TIC³⁴ et à la créativité sont les secteurs les plus porteurs de croissance, - enfin deux priorités pour l'action publique : promouvoir la formation et l'efficacité des travailleurs créatifs et faire observer les lois sur la propriété intellectuelle, maillon clé de la valorisation.

Durant les années 1990, la notion d'économie créative tend à se substituer dans les documents officiels à l'économie culturelle ; la politique culturelle publique affiche fournir des *"viviers pour l'économie créative"*.

C.2 INDUSTRIE ET ÉCONOMIE CRÉATIVES

De même que l'industrie culturelle était née de la production des industries de la diffusion et de la duplication, l'industrie créative lancée au début des années 2000 pendant le New Labour par le DCMS (*Department for Culture, Media and Sport*) du gouvernement travailliste du Royaume uni, est connexe à l'arrivée du numérique et la généralisation du web très vite embarqués par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Pour faire face au besoin économique de créer un secteur plus large à partir de l'industrie culturelle d'une part et à la montée en puissance des nouvelles technologies principalement numériques, on assiste à la création de l'industrie créative, extension de l'industrie culturelle.

En 2001 Le DCMS définit les industries créatives comme *"celles qui ont pour ressource la créativité individuelle, les compétences et le talent et qui ont un potentiel de création de richesse et d'emplois grâce à la création et l'exploitation de la propriété intellectuelle"*.

Suivront le concept de *"classes créatives"* initié par Richard Florida en 2002 et celui de *"Villes créatives"* initié par Charles Landry en 1980 mais soutenu fortement par l'UNESCO en 2004 avec *"Le réseau des villes créatives UNESCO"*.

On se souvient de la convention UNESCO sur la préservation et la valorisation du patrimoine immatériel datant de 2003. Les dynamiques en présence ici sont liées à l'économie de la connaissance, l'économie cognitive, l'économie numérique. Ces industries créatives doivent accompagner un changement majeur de société où la valeur ajoutée de la production symbolique commence à primer sur la production fonctionnelle (BOUQUILLION, LE CORF, 2010). Elles ont été proposées et définies par le DCMS, puis reprises depuis sans trop s'élargir. Voilà ce qu'il en est des industries créatives en 2016 :

- toujours un socle traditionnel artistique et l'arrivée de l'artisanat : les arts (visuels, plastiques, sonores, vivants) et artisanat et métiers d'art (L'Institut National des Métiers d'Art - INMA) valide 198 métiers d'art et 83 spécialités par décret en 2015) ;

³⁴ Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

- les industries culturelles déjà citées : l'édition, le cinéma, la musique, le marché de l'art et de l'antiquité, la mode, les jeux vidéo, les contenus de la télévision, de la radio, et de la presse, le tourisme culturel et la création numérique (Matériels, logiciels de loisirs interactifs), NTIC et multimédia (téléphonie mobile, baladeurs MP3, web collaboratif...), la publicité, l'architecture et l'urbanisme, la gastronomie et le vin (industrie du goût), le design, les jeux et les jouets ;
- le patrimoine, les musées ;
- et selon la définition de l'UNESCO : certaines parties de l'éducation, les universités, les grandes écoles et le secteur de la recherche.

Cette industrie est dès le départ fondée sur la créativité personnelle et la propriété intellectuelle. Mais elle devient surtout très vite un outil au service d'une nouvelle façon de concevoir le travail inspirée de la flexibilité et la pluridisciplinarité de l'économie culturelle, du caractère social, collaboratif et interactif de l'économie numérique, et enfin d'un appel à l'innovation principalement pour alimenter les NTIC.

L'objectif que se fixent les chefs d'Etats de l'Union Européenne (UE) en mars 2000 à Lisbonne, pour les dix années à venir en matière industrielle s'appuie principalement sur un investissement massif sur l'industrie des NTIC en promouvant l'innovation par la "*société de la connaissance*". Ils projettent de créer : "*la société de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde*". La stratégie de Lisbonne invite à considérer le rôle spécifique que peut jouer la culture et la créativité sur le développement global de l'économie européenne et internationale (DONDEY, 2009).

En analysant les chiffres des performances de l'industrie culturelle et créative, les pouvoirs politiques et économiques constatent des pourcentages à la hausse en matière d'emploi, de chiffres d'affaire, de valeur ajoutée, de croissance globale et de qualifications par rapport à l'économie globale dès 2003.³⁵ Les conjugaisons de facteurs de croissance, de compétitivité, de créativité et avancées sociales de l'industrie créative amènent les gouvernements et économistes à envisager l'économie créative comme un système innovant au cœur de l'économie toute entière.

L'UNESCO voit dans l'économie créative un levier de réappropriation économique pour les pays en voie de développement. Elle définit l'économie créative en ces termes : "*Cette notion d'économie créative prend progressivement forme et gagne du terrain dans la vision contemporaine du développement. Il faut aller au-delà des modèles traditionnels au profit d'un modèle multidisciplinaire de la convergence de l'économie, la culture et la technologie, dans lequel la prédominance des services et du contenu créatif est privilégiée.*"³⁶

Ici, l'économie créative réconcilie l'industrie et la consommation classique avec la recherche de vivre mieux au sein d'un trio : économie, culture et technologie. Le modèle "multidisciplinaire" de passerelles où la culture devient *liant* de nouvelles structures sociales et économiques est une constante dans le système d'économie créative.

³⁵ **Chiffre d'affaires** : plus de 654 milliards d'euros en 2003. Par comparaison : 271 milliards d'euros pour l'industrie automobile en 2001. / **Valeur ajoutée** au PNB communautaire : 2,6 % en 2003. Par comparaison : 2,1% pour les activités immobilières, 0,5% pour l'industrie textile ; 2,3% pour l'industrie chimique. / **Croissance globale** de la valeur ajoutée du secteur en 1999-2003 : 19,7%. Dans le même temps, la croissance du reste de l'économie était de 7,4%. / **Emploi** : 5,8 millions d'emplois en 2004, soit 3,1% des emplois totaux. Alors que l'emploi total a décliné en 2002-2004 dans l'UE, il a augmenté de près de 2% dans le secteur culturel. /

Qualifications et statuts : la part des travailleurs du secteur issus de l'université est 2 fois plus élevée que dans le reste de l'économie, celle des travailleurs indépendants également. Le secteur fait appel à plus de travailleurs temporaires et à temps partiel. / En résumé, le **secteur culturel et créatif se développe nettement plus rapidement que le reste de l'économie, crée davantage d'emplois, souvent d'un haut niveau de qualification.** (DONDEY, 2009)

³⁶ Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) - 2008

"La culture est un moteur du développement, lequel est tiré par la croissance de l'économie créative en général et par celle des industries culturelles et créatives en particulier, qui sont reconnues non seulement pour leur valeur économique mais aussi, de plus en plus, pour leur rôle dans la production de nouvelles idées ou technologies créatives ainsi que pour leur utilité sociale non monétaire." (Rapport sur l'économie créative, UNESCO, 2013).

Ce renouveau des perspectives économiques et sociales, tendrait à faire de l'industrie créative la base des autres économies qui relancerait la dynamique globale (LIEFOOGHE, 2010). Une sorte d'économie solidaire politique, culturelle et industrielle où le capital humain serait de nouveau central.

Je ne peux que reprendre l'éclairante synthèse de Philippe Bouquillion et Jean-Baptiste Le Corf : ***"Ces mouvements aboutissent aujourd'hui à l'émergence de la notion d'économie créative, qui est à la fois une synthèse, un complément et une proposition concurrente des notions antérieures, pas seulement des notions d'économie numérique ou immatérielle mais aussi celles des industries créatives. L'économie créative désigne ainsi la montée en puissance de la création et de la créativité dans l'ensemble de l'économie.../. Reprenant les travaux de différents auteurs, Mark Banks et Justin O'Connor³⁷ entendent montrer que les industries créatives ne sont pas des industries. Elles ne produisent pas des biens dont la valeur d'usage serait connue et appréhendable mais elles produisent de la "nouveau" (novelty), des biens dont la valeur est incertaine et fixée par le réseau social dans lesquels ces biens particuliers, créatifs, circulent et « fertilisent » l'ensemble de l'économie et de la société. Cette approche va plus loin que le dépassement des industries créatives par l'économie créative puisqu'il s'agit de "fondre" culture et marché. À travers le marché de réseau social, la valeur culturelle des biens existe grâce à l'évolution de l'économie de la connaissance et participe aux changements."***³⁸

Nous pouvons en conclusion cependant déterminer les grands axes tangibles de l'économie créative :

- l'interdépendance de l'économie créative avec l'industrie des NTIC (web, médias, communication...);
- la relocalisation de cette économie (emplois, initiatives locales..) due à sa valeur créative et culturelle contribuant à la cohésion territoriale et développement du tourisme (attractivité territoriale, création de marque à partir d'une valorisation...);
- la cohésion sociale (croisement des secteurs et des initiatives, expression des diversités culturelles, mobilité des travailleurs d'un secteur à un autre...).

Quatre marqueurs impératifs de l'économie créative :

- créateurs, créativité et culture,
- nouvelles technologies,
- attractivité du territoire ou du lieu choisi,
- échanges et partenariats entre les acteurs culturels, sociaux et économiques.

³⁷ Bank. M., O'Connor. J., 2009, After the creative industries, *International Journal of Cultural Policy*, Vol. 15, No. 4,

³⁸ BOUQUILLION. P., LE CORF. J.-B., 2010, *Les industries créatives et l'économie créative dans les rapports officiels européens*, Centre d'étude des médias, des technologies et de l'internalisation, Université Paris 8

Ces grands axes de l'économie créative sont adaptés aux projets de revitalisation des territoires ruraux. Les industries créatives sont au cœur du marketing territorial. Le patrimoine est un élément essentiel d'un tissu territorial cohérent et attractif. *"En Italie, la proposition est faite de considérer le patrimoine comme une industrie culturelle"* (Santagata, 2009³⁹). *Il ne s'agit pas de le considérer directement comme une source de revenus et encore moins de profit – il représente une charge d'ailleurs très lourde au regard des moyens limités des pouvoirs publics- mais la proposition est de favoriser ses retombées indirectes sur d'autres activités économiques, dont le tourisme culturel, l'artisanat, les industries créatives"* (BOUQUILLION, LE CORF, 2010).

C'est par un projet innovant, attractif, porteur de sens, recelant une économie dynamique qu'une friche peut au croisement de politiques territoriale, patrimoniale et culturelle devenir un enjeu puissant de dynamique territoriale. L'économie créative, conjuguant ses ressources est à même de devenir l'ossature d'un tel projet. Quelles sont les conditions factuelles d'une réhabilitation réussie ?

Dans la deuxième partie, nous étudierons trois cas de friches industrielles transformées en pôles culturels d'économie créative en milieu rural ou semi-rural, et en extrairons les critères déterminants à l'élaboration de ceux-ci.

³⁹ SANTAGATA. W., 2009, *The Culture Factory. Creativity and the Production of Culture*, Berlin, Springer Verlag

II RÉHABILITATION DE FRICHES INDUSTRIELLES EN PÔLES D'ÉCONOMIE CRÉATIVE

Relevé de critères déterminants pour un développement réussi

Nous avons pu mettre en évidence précédemment dans notre chapitre I.B. la dimension stratégique du patrimoine industriel sur un territoire. Ce patrimoine est le symbole d'une activité, même s'il est amené pour sa sauvegarde architecturale à être protégé. Or l'activité industrielle, économique, culturelle par essence ne s'arrête pas. Elle se transforme au profit de son territoire. Comme le souligne en 1998 Antoine Gatier, Ingénieur en chef des monuments historiques, que nous avons déjà cité p.26 : *"L'industrie évolue et s'adapte en continu pour faire face aux nouveaux défis techniques et sociaux. Figurer un édifice industriel dans un état idéal équivaut alors à nier ce principe."*

La vraie force du patrimoine industriel est de représenter l'activité passée grâce à l'entremise de la culture mais de devoir, par sa configuration physique et son appartenance à un système évolutif, proposer la reprise d'activités endémiques ou nouvelles ; entrer de nouveau dans le jeu de la production. Sous une autre forme certes, mais ce patrimoine est fait pour servir. Il est un outil ne l'oublions pas, un patrimoine actif. Cet enjeu au carrefour de l'intérêt patrimonial, culturel, social et de l'intérêt économique spécifique d'un territoire à l'instant présent, peut constituer un laboratoire de vitalité d'une société en fonctionnement autour d'un lieu moteur. C'est un enjeu typiquement fait pour l'économie créative puisqu'il utilise les composantes de l'histoire afin de créer de nouvelles offres et demandes. Opération de recyclage à base d'innovation pour un nouveau marché, une autre façon de concevoir une société locale.

C'est ce que nous allons découvrir par l'étude de trois cas de réhabilitations de friches particulièrement exemplaires : L'Arche des métiers, La Chapellerie - atelier musée du chapeau et Rives d'Arts.

A L'ARCHE DES MÉTIERS - LE CHEYLARD - (07)



Photo : Edelblutte, 2012

Le Cheylard (3000 habitants), principale commune de cette région rurale très enclavée autour de la partie haute de la vallée d'Heyrieux, est située en Ardèche dans une zone de moyenne montagne sans délimitation officielle : Les Boutières.

Pourtant et malgré une situation géographique difficile, la région des Boutières fut de tous temps un lieu très dynamique au niveau de son industrie. Au XVIIe siècle, avec l'élevage des vers à soie pour l'industrie lyonnaise, puis au XVIIIe siècle, tirant partie de la qualité de ses eaux, les petites usines se multiplient en faveur de l'industrie textile (moulinage, filature, tanneries...). Nous sommes sur une terre proto-industrielle que nous retrouverons sur la COR. Les paysans travaillent à domicile en alternant agriculture et artisanat. Parfois quelques-uns fondent de petites usines familiales. Dès le début du XIXe siècle, ajoutant de la mécanique afin de renforcer leur industrie textile, ils innovent en se lançant dans la bijouterie. Les Boutières gardent une activité élevée. Ils ne périront pas comme beaucoup de régions de ce type sur la seconde partie du XXe siècle parce qu'ils transmettent les savoir-faire et affinent leurs productions en se positionnant sur des "segments" porteurs de haute valeur technologique.⁴⁰ Dans le domaine du textile, l'industrie se spécialisera dans les matériaux résistants : transport, ski, aéronautique... et dans la mode. La bijouterie se modernise et de nouvelles industries apparaissent comme l'embouteillage, le conditionnement des fruits, l'eau minérale... ; certaines activités ayant une compétitivité internationale. Actuellement, la Communauté de Communes du Val' Heyrieux recense 3000 emplois et constitue le deuxième pôle industriel du département de l'Ardèche.

Comment cette évolution a pu se développer et empêcher la détérioration du tissu industriel ? Simon Edelblutt et Johann Legrand⁴¹ évoquent à la suite d'un entretien avec le maire du Cheylard, Jacques Chabal, une forme de "*district*" industriel terroir d'une réelle culture industrielle. Pour eux le patrimoine industriel n'est pas tant les usines et paysages mais une certaine conception des savoir-faire et de leurs transmissions. Une véritable culture de l'entreprise développée à "*l'abri de l'enclavement géographique*" par un travail quasi familial "*basé sur l'être humain et sa culture*" fondé sur les Petites et Moyennes Entreprises qui ont pu se transformer face aux crises. Il faut sans doute ajouter à cela une détermination "jumelle" des acteurs politiques et économiques du territoire et d'avoir choisi des activités peu délocalisables et innovantes. Nous sommes déjà dans l'économie créative.

Nous citerons, pour revenir à la marque sur un territoire de la proto-industrie (ou industrie diffuse selon Jean-Pierre Houssel) :

*"L'industrie diffuse façonne des territoires originaux [...] Sa présence s'explique par la persistance de l'esprit d'initiative dans des campagnes dotées d'une main d'œuvre nombreuse, réputée bon marché et docile. D'un faible niveau d'instruction même si elle est détentrice de savoir-faire. Cela explique la prépondérance de l'industrie de transformation à forte intensité de main d'œuvre. [...] Le patrimoine légué par l'industrie diffuse est celui d'une industrie de transformation formée par une coalescence de PME familiales ayant des relations entre elles à l'intérieur de pôles bien circonscrits. Il est constitué par les bâtiments de production, le matériel et les sources d'énergie, l'habitat, les voies de communication, ainsi que par l'ordonnement des petits centres urbains. Il faut rechercher derrière les caractères communs l'originalité de chaque pôle qui s'identifie à un pays".*⁴² Vraisemblablement, les habitants des Boutières sont conscients de l'originalité de ce qu'ils ont façonné.

⁴⁰ DIDIER C., GRANGE S., PORTET F., KNEUBÜHLER M., 2008, *De pied en cap, patrimoines du textile et de la mode en Rhône Alpes*, Grenouilleux, La passe du vent, (Dir.) Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes & Direction des musées de France, (Coord.) KNEUBÜHLER M., (coll.) Politiques culturelles et territoires].

⁴¹ EDELBLUTTE S. & LEGRAND J., 2012, *Patrimoine et culture industriels en milieu rural : quelles spécificités ? Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 52 / 3-4 |, mis en ligne le 02 juillet 2013, consulté le 18 avril 2016, <http://rge.revues.org/3683>

⁴² HOUSSEL J.P., 2004, *Les territoires de l'industrie diffuse en France*, in *L'archéologie industrielle en France*, CILAC, n°45.

En 1997, un groupe de décideurs politique et économique demande l'appui de professionnels de la culture et de chercheurs afin de créer une forme originale de mise en lumière sur les activités performantes, mais pas assez connues, des entreprises de la région. Ils prennent le nom de "Comité de développement économique des Boutières" et mettent en place une exposition à l'office du tourisme présentant le travail des entreprises locales. Des expositions sur la bijouterie, la mécanique seront organisées les années suivantes. Devant le succès public de ces expositions, le comité décide d'aller au-delà d'un lieu vitrine de l'industrie locale pour créer une cité des métiers sous forme de Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel (CCSTI).

A1 CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIEL (CCSTI)

En parallèle des créations de grands lieux nationaux de vulgarisation scientifique comme La Cité des sciences et de l'Industrie à La Villette, le Palais de la découverte à Paris, la Nef des sciences à Mulhouse... Les CCSTI, naissent dans les années 1970, structures non définies pouvant être des associations, ou attachées à de grandes écoles ou municipalités.

Ces centres sont issus de demandes locales. Ils répondent au besoin d'initier la société aux mutations technologiques et innovations de la science dans une approche transversale, pluridisciplinaire, auprès de tous les publics, en partenariat avec les structures référentes du privé comme du public sur un territoire défini. Elles se posent comme trait d'union entre culture, recherche et économie. Les CCSTI se regroupent en une association nationale en 1995, et mettent en place une charte avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en 2001. Ce n'est qu'en 2008 que ce même ministère crée un label, "Science & Culture, Innovation" qu'il décernera à 26 CCSTI. Il y a, en 2016, une quarantaine de CCSTI en France métropolitaine et d'outre-mer. Leur objectif est toujours de :

- initier la réflexion individuelle et collective sur les sciences et les techniques ;
- réaliser et promouvoir des actions de médiation, de vulgarisation scientifique et technique auprès du grand public ;
- contribuer à conserver et valoriser les patrimoines culturels scientifiques et techniques locaux.

Ce dernier objectif entre, dans le projet du Comité de développement économique des Boutières et s'accompagne de ce que Sylvie Grange et François Portet nomment dans leur chapitre "*Bilan de consommation ou bien commun ? - Le patrimoine entre économie et société*"⁴³ : "*une réappropriation sociale*" par le biais d'une "*collecte du contemporain*".

Il s'agit de créer un centre généraliste de médiation scientifique à l'approche multi-partenariale et transversale créant du lien entre sciences, culture, éducation, acteurs sociaux et monde de l'économie, pour un public intergénérationnel tout en valorisant le territoire et son savoir-faire.

⁴³ DIDIER C., GRANGE. S., PORTET. F., KNEUBÜHLER. M., 2008, *De pied en cap, patrimoines du textile et de la mode en Rhône Alpes*, Grenouilleux, La passe du vent, (Dir.) Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes & Direction des musées de France, (Coord.) KNEUBÜHLER. M., (coll.) Politiques culturelles et territoires.

A2 L'ARCHE DES MÉTIERS

En 2003, sous l'impulsion du Comité et de Jacques Chabal, maire du Cheylard et Président de la Communauté de Communes du Val'Heyrieux, la commune rachète une friche, ancienne tannerie et décide de la réhabiliter en confiant les travaux à un bureau d'architecture ardéchois *A2I Architecture et Ingénierie*, et la scénographie et muséographie à *Pig Images*, spécialiste d'une muséographie interactive et high-tech. L'espace est reconstruit comme un pôle attractif de formation et de ressources des sciences et de l'industrie (bornes multimédias et internet...), un centre d'interprétation thématique aux nombreuses manipulations proposées qui, sous l'attrait du jeu, de postes interactifs et esthétiques évoquent les savoir-faire et compétences industrielles et technologiques en mettant en exergue l'innovation locale.

Ici, le patrimoine industriel assure la jonction entre les activités passées, présentes et futures par la présence physique (une tannerie qui utilisait l'énergie et la qualité de l'eau coulant à ses pieds, un monument enchâssé dans les habitats, le lieu de travail de milliers d'ouvriers et cadres durant plus d'un siècle.) et symbolique (un esprit d'adaptation artisanal, industriel, économique et social) qui élargissent la notion de patrimoine. On peut parler ici *d'espace transitionnel* à la manière de D.W. Winnicott, voire de *patrimoine transitionnel* qui permet de se réapproprier par la culture et le jeu les dynamiques, les savoirs et savoir-faire endémiques d'une région tout en projetant vers de nouvelles pratiques.

La totalité du coût de la réhabilitation dépasse le million d'euros. Le CCSTI du Cheylard intitulé l'Arche des Métiers ouvre en 2005, avec 1000 m² aménagés sur trois niveaux. En 2008, une convention est signée avec le Ministère de l'Education Nationale de manière à favoriser la formation scientifique des maternelles aux lycées.

En 2015, le projet continue à vivre et évoluer. La programmation propose sur le centre : une exposition permanente, 5 expositions temporaires, des créations d'évènements dont la coordination de la Fête de la Science, des rencontres, des conférences, des expositions d'artistes invités. Le centre de ressources itinérant se déplace auprès des scolaires et des habitants avec : 44 animations, 17 expositions itinérantes, des interventions lors d'évènements dans les villes et villages.

Le centre se dote également de deux nouveaux espaces : Planète Mars - observatoire astronomique permanent et La Maison du Bijou qui ouvrent leurs portes à proximité de l'Arche des métiers.

Le bilan de la fréquentation en 2015 est le suivant : le CCSTI a reçu 9 300 visiteurs et 2 800 à l'observatoire Planète Mars, 27 600 personnes furent concernées par les actions extérieures sur 37 communes, 25 200 personnes pour la fête de la science et 17 000 élèves sensibilisés. Ce qui représente un total de 65 000 personnes sur 105 communes de l'Ardèche.⁴⁴

Pour le fonctionnement de la structure, l'Arche des métiers emploie sept salariés à plein temps dont quatre médiateurs scientifiques. L'équipe est renforcée sur les périodes de fortes activités avec sept saisonniers ou stagiaires.

On peut remarquer dans ce qui fait le succès public, cinq éléments moteurs :

- le partenariat avec les établissements scolaires et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) ;
- l'importance de l'itinérance, donc un patrimoine aussi diffuseur et acteur de territoire ;
- la multiplication des thématiques et formes des animations, ainsi que le renouvellement des offres d'animations ;

⁴⁴ Rapport d'activité 2015 - L'Arche des Métiers - Communauté de Communes du Val' Heyrieux

- l'ouverture de nouveaux espaces muséographiques dans le temps et le renouvellement de la scénographie ;
- une équipe réduite bénéficiant de la logistique d'une mairie et d'une communauté de communes.

A3 RELEVÉ DES CRITERES DÉTERMINANTS A L'ÉLABORATION D'UN POLE CULTUREL D'ÉCONOMIE CRÉATIVE

"Il faut rechercher derrière les caractères communs l'originalité de chaque pôle qui s'identifie à un pays" (HOUSSEL, 2004).

En synthèse, nous pouvons noter les critères déterminants suivants :

- constitution d'un comité multidisciplinaire constitué de chefs d'entreprises, d'élus, de chercheurs, de professionnels de la culture, de l'éducation, membres d'associations... ;
- diagnostic fin sur l'originalité des activités du territoire, son histoire, ses besoins, ses potentiels et mise en place d'actions tests (expositions) en amont du projet ;
- le choix d'un bâtiment du patrimoine symbolique fonctionnel aux coûts de réhabilitation peu élevés ;
- choix d'un nom attractif (L'Arche des métiers) qui situe le projet dans l'éventail du savoir-faire de l'artisanat à l'industrie ;
- décision de faire appel à la médiation culturelle et l'office du tourisme très tôt, dans la phase test du projet ;
- implication des partenaires économiques privés dans un échange avec un concept culturel public et associatif ;
- action d'une personnalité publique référente "porteur du projet" ; ici, le maire du Cheylard et Président de la Communauté de Communes du Val' Heyrieux ;
- conception du projet pour rentrer dans le cahier des charges du label (CCSTI), garantissant des moyens de fonctionnement et l'inscription dans un réseau de partenaires institutionnels ;
- intervention de professionnels pour l'aménagement du centre : cabinet d'architecture et muséographes ;
- conventionnement avec l'Education nationale qui met l'accent sur l'éveil et la formation du jeune public aux champs scientifiques ;
- volonté de rayonnement des actions de l'Arche des Métiers sur tout le territoire (prise en compte de la spécificité rurale)
- Réception d'évènements culturels (spectacle vivant, défilés, conférences, films...)
- Innovation dans les procédés de médiation et de création

B LA CHAPELLERIE, ATELIER-MUSÉE DU CHAPEAU CHAZELLES-SUR-LYON - (42)



Chazelles-sur-Lyon est une commune de 5000 habitants, faisant partie de la Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais (CCFL : 10 communes, 11 000 habitants) sur le département de la Loire. L'histoire industrielle du chapeau à Chazelles remonte au moyen âge.

Spécialiste dans le feutre à base de poil de lapin, cette industrie travaille pour Lyon jusqu'au milieu du XIXe siècle. Sur la fin du XIXe et début du XXe siècle la production explose et exporte des chapeaux dans le monde entier, travaillant aussi pour les maisons de haute-couture.

En 1930, à son apogée, l'industrie chapelière emploie 2500 ouvriers à Chazelles, travaillant dans 29 établissements. Cette effervescence se poursuit jusqu'à la fin des années 1950. En quinze ans, le secteur s'effondre. Les grandes maisons fermeront toutes sur la fin des années 1970.

B1 L'ASSOCIATION ATELIER-MUSÉE DU CHAPEAU

Au même moment en 1977, un groupe d'archéologie de la MJC locale issu de l'éducation populaire se forme dans la mouvance des premiers écomusées. Son objectif est de collecter les objets et témoignages de toutes ces fabriques en cessation d'activité. Plusieurs ouvriers entrent dans le groupe ainsi qu'un muséographe et une ethnologue, Eliane Bolomier, actuelle conservatrice qui va mener le projet sur toute sa durée jusqu'à aujourd'hui. L'association "Atelier-Musée du chapeau" est créée en 1983 et se donne comme fonction première d'être "*Conservatoire de savoir-faire*". Elle opère des enquêtes orales, des rédactions de référentiels-métiers, récupère les savoir-faire encore intacts et se dote d'une exposition permanente avec le précieux soutien du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM). En 1992, elle instaure un centre de formation pour répondre à l'offre de l'artisanat de la mode et du chapeau.

En 1993 le musée se lance dans une phase de "*conservation active*" en aidant la dernière entreprise restant à Chazelles qui fermera, en vain, en 1997. En 1998, le musée embauche un jeune chapelier, spécialement recruté, et qui approfondit ses techniques de mise en forme du feutre grâce à l'intervention d'anciens chapeliers. Une cellule de production de chapeau est ouverte avec une boutique. La même année, le centre de formation est agréé par la Direction régionale du Travail et de l'Emploi, ce centre propose aujourd'hui 27 modules : de l'initiation au perfectionnement qualifiant pour des personnes en reconversion et des professionnels du spectacle et de la mode, et reçoit une centaine de stagiaires par an.

En 1995, le musée lance un évènement qui deviendra une spirale positive en matière d'économie créative : les Rencontres internationales des Arts du Chapeau. Il s'agit d'un concours organisé tous les deux ans, avec pour objectif de favoriser et médiatiser la création contemporaine du chapeau. Dès les premières éditions, l'Atelier-musée reçoit des chapeaux du monde entier. Hermès parraine l'évènement qui reçoit le soutien du syndicat régional de la mode et de l'habillement. Certains créateurs sont issus du centre de formation. Le public étranger se déplace pour les défilés ainsi que les habitants qui ont surmonté leur "période de deuil".

C'est à partir de 1998 que les partenaires publics décident de s'investir plus avant dans cette entreprise culturelle. Pierre Véricel, Maire de Chazelles-Sur-Lyon et Président de la CCFL porte le projet auprès des autres collectivités. En 2002, l'association reçoit le label Musée de France et en 2003, L'Atelier-Musée du chapeau dépose sa marque auprès de L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Nous avons vu que la propriété intellectuelle était un curseur capital de l'industrie et l'économie créatives. Cette évolution traduit ainsi toute la diversité de ses actions, alliant à la fois des missions traditionnelles muséales de service public (conservation, recherche, diffusion et médiation) et des activités économiques (atelier de production intégré, centre de formation, boutique).

Paradoxalement, et c'était déjà le cas pour l'Arche des Métiers, la situation du patrimoine rural, isolé, abandonné après les crises permet le recul, le temps de réappropriation qui permet de cerner avec précision la valeur élargie du patrimoine et de son potentiel. Il permet aussi la réunion des énergies, des personnalités avec moins de pression économique, sociale et politique qu'en terre urbaine. Ainsi il est remarquable de voir un groupe associatif citoyen constitué d'anciens protagonistes, ouvriers ou cadres d'un artisanat, des scientifiques éclairés, passionnés par leur sujet, élaborer un projet culturel faisant intervenir l'économie et l'innovation, pouvant devenir une vraie courroie d'entraînement pour le retour à une vie économique et sociale dynamique sur un territoire. Cet aspect particulier de l'économie créative citoyenne développée avec des approches différentes par (EDELBLUTTE & LEGRAND, 2012), (GLEVAREC & SAEZ, 2002), (LANDEL & SENIL, 2008) ou (DAVEZIES, 2008) sont des réalités objectives que l'on peut vérifier dans le cas présent. Elles doivent toutefois s'accompagner d'un partenariat de l'action publique territoriale et d'Etat pour donner au projet toute son ampleur comme le souligne Pascale Bonniel-Chalier : « *les Patrimoines constituent une chance pour les territoires à la condition que responsables publics et directeurs de projets culturels, touristiques, économiques, éducatifs, sociaux s'accordent sur les enjeux et s'autorisent à innover* »⁴⁵.

⁴⁵ *Les territoires bougent. Nous aussi ! Journées professionnelles, 27&28/11/2014*, BERTRAND C., BONNIEL-CHALIER.P, DELARGE A., LANDEL P.A, Guide âne n°9, Réseau Empreintes, Cran-Gevrier.

B2 LA CHAPELLERIE ATELIER-MUSEE DU CHAPEAU / FRICHES FLÉCHET

Le patrimoine intervient ici comme objet de cristallisation autour du projet déjà bâti dans ses grandes lignes. Pris en charge par la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais, c'est en 2008 que prend corps un projet à dimension intercommunale. "*L'objectif consiste à créer un pôle rassemblant activité économique, tourisme, culture et patrimoine en lien avec les racines du territoire et capable de contribuer à renforcer sa vitalité économique*", indique le président de la CCFL. Le département de la Loire cède à la Communauté de Communes les manufactures Fléchet, une des plus prestigieuses chapelleries de Chazelles fermée depuis 1977 et répertoriées à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. C'est un ensemble de bâtiments de 3000 m² construit en 1902. La notion patrimoniale est plus ici dans la préservation d'un ensemble « art nouveau industriel » quasiment intact avec la totalité de ses fonds et archives. Les études pour la réfection sont soutenues par la DRAC Rhône-Alpes. Le cabinet Pierre Vurpas Architecte et Associés est retenu pour la réfection des bâtiments. Ils sont spécialistes de la restauration du patrimoine industriel. Ils prennent le parti d'une mise en valeur intérieure de la lumière et des petits détails comme les fers forgés, briques ou vitres colorées et un dégagement extérieur des volumes de manière à "voir" l'usine qui leur paraît la première œuvre d'exposition du musée.

La CCFL répond à l'appel à projet Pôle d'Excellence Rural (PER) créée en 2005, autour de la création du pôle aux usines Fléchet. Il sera labellisé deux fois en 2006 et 2012, ce qui lui permettra d'obtenir les aides de l'Etat et de l'U.E. En 2009, le musée ouvre Le Club des Entreprises Mécènes de l'Atelier-Musée du Chapeau. En 2016, il compte 11 entreprises mécènes dont un fabricant de chapeau et le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie de St-Etienne-Montbrison.

Les travaux dureront de 2010 à 2012 et *La Chapellerie Atelier-Musée du chapeau* ouvrira ses portes en avril 2013. Si l'intitulé officiel s'accompagne de la mention : *Pôle économique, touristique et culturel, autour du chapeau, de la mode et des métiers d'art* ; nous pouvons le qualifier de pôle d'économie créative. Il propose un éventail de compétences, de savoir-faire, de services et d'activités complémentaires qui s'entrecroisent parfaitement pour conjuguer culture (patrimoine, arts, métiers d'art, musée, histoire...), économie (industrie, artisanat, commerce...) et tourisme. Il propose :

- l'Atelier-Musée du Chapeau : expositions, conservation, médiation, animation du réseau professionnel du chapeau. (1500 m² d'espace muséal avec conception scénographique réalisée par Marion Lyonnais, *Fakestorybird*) ;
- un centre de formation représentant, par an : une vingtaine de modules, des intervenants reconnus (plumassier, modiste, fourreur...) travaillant régulièrement avec les maisons de haute-couture (Dior, Gaultier, Slubicky, Tritz...) et une centaine de stagiaires ;
- un atelier de production de chapeaux pouvant être réalisés sur mesure avec deux collections par an et leurs défilés, de la vente en direction : de particuliers pour des occasions de fêtes et mariages, des professionnels du spectacle et de la mode... ;
- une boutique de vente directe de la production à la Chapellerie ;
- un centre de ressource et de documentation accessible aux professionnels et public spécialisé sur rendez-vous ;
- le musée anime également le Club Chapeau Passion, créé en 1986, un réseau rassemblant près de 200 professionnels de France et d'Europe, des créateurs, des collectionneurs... ;

- des ateliers de création sont mis en place pour le jeune public ainsi que des visites pour tout public et milieu scolaire ;
- une pépinière d'artisans d'art. Cela représente cinq ateliers de 50 m² à louer pour des sommes modiques accueillant des artistes et/ou artisans de métiers d'art. Actuellement, quatre ateliers sont occupés par un formier, un sculpteur, un verrier graphiste, un peintre et un céramiste. Un accompagnement dans la démarche de création est proposé par la CCFL et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire. Leurs œuvres sont vendues dans la boutique et exposées pendant le rendez-vous annuel du Salon des créateurs et lors de l'exposition organisée pour présenter les créations réalisées dans le cadre des résidences ;
- les salles "de la foule" composées d'un auditorium de 90 places et d'une salle de 200 places. Elles peuvent être privatisées et louées mais réservées à des événements culturels et de tourisme professionnel. Elles accueillent la programmation culturelle : concerts, expositions, spectacles et toujours Les rencontres internationales des arts du chapeau (11e édition en 2016) ;
- un restaurant : Le Chapelier Gourmand de 60 couverts, gastronomie régionale avec onze partenaires producteurs et artisans en alimentation autour de Chazelles qui fournissent l'établissement. Le chef, Fabien Viricel, propose aussi des cours de cuisine avec dégustation sur place des plats préparés.

L'ensemble forme sur une surface de 4 483 m² au total "***un espace de création, d'échanges et d'apprentissage des savoir-faire dans une synergie entre les entités proposées et l'atelier-musée***".

La Chapellerie a reçu la première année 27 000 visiteurs sur neuf mois, alors qu'elle en attendait 25 000 sur douze mois.

La grande force de ce projet tient d'une part, à l'éventail pluridisciplinaire mis en place par l'association dès les origines et son obstination à se développer. D'autre part, au dynamisme de la CCFL porté par son président à regrouper un nombre de partenaires impressionnant, privés et publics ayant une implication dans le projet :

- des acteurs locaux : élus, atelier-musée, office de tourisme, entreprises locales ;
- des partenaires institutionnels : la DRAC Rhône-Alpes, la Fédération des Ecomusées et Musées de Société (FEMS), le Réseau de Tourisme Industriel Scientifique et Technique en Rhône-Alpes (TISTRA), l'Association Rhône-Alpes des Conservateurs (l'ARAC), la Chambre des Métiers de la Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Etienne – Montbrison ;
- des soutiens dans le milieu professionnel de la mode : Hermès et le Syndicat Régional de la Mode et de l'Habillement.

Le coût total de la réhabilitation des établissements Fléchet s'est élevé environ à 9 millions d'euros. Là aussi la CCFL a pu réunir un groupe imposant de partenaires financiers :

- le Conseil Général de la Loire (environ 36%),
- la CCFL (environ 20%),
- l'Etat - dont le PER, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la DRAC - (environ 14%),
- Fonds européens (environ 12%),
- la commune de Chazelles-sur-Lyon (environ 8%),
- la Région Rhône-Alpes (environ 6%),
- la Fondation Total en partenariat avec la Fondation du Patrimoine (environ 4%).

En recette de fonctionnement, la Chapellerie peut compter sur les recettes des entrées du musée, des ventes de chapeaux, des onze mécènes partenaires et des subventions de la CCFL, du Département de la Loire et de la Drac Auvergne Rhône-Alpes.

L'association a pris le nom de Tradition et Innovation du Musée de la Chapellerie de Chazelles-sur-Lyon et compte 11 salariés et 3 vacataires.

B3 RELEVÉ DES CRITÈRES DÉTERMINANTS À L'ÉLABORATION D'UN PÔLE CULTUREL D'ÉCONOMIE CRÉATIVE

En synthèse, les critères déterminants relevés sont les suivants :

- constitution d'une association composée de professionnels, de scientifiques, d'habitants qui se fédère autour du développement d'un projet d'utilité publique ;
- présence d'une tête pensante et conceptrice, "âme" du projet depuis ces débuts jusqu'à aujourd'hui, participante d'une initiative populaire (Eliane Bolomier) ;
- réponses par des actions culturelles pérennes face à une situation de dégradation sociale;
- le choix d'un bâtiment du patrimoine industriel symbolique, fonctionnel et répertoriés à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- le choix d'un bâtiment suffisamment vaste (4 000m²) pour accueillir des activités créatives pluridisciplinaires (musée, boutique, ateliers de créations et de productions, salles de spectacle et de colloque, restaurant...);
- faire appel à un cabinet d'architecture spécialisé dans la réhabilitation du patrimoine⁴⁶;
- mise en place d'une production et sa valorisation par la vente (commerce, attractivité, rentabilité) ;
- conception d'un pôle innovant : culture, économie, tourisme sur les bases d'un patrimoine représentant la mémoire et les activités culturelles et industrielles profondes du territoire.
- mise en place de formations (liens avec le monde de l'entreprise, activité économique, reprise sociale) ;
- mise en place d'un évènement international (Echanges, rayonnement, tourisme...);
- réception d'évènements culturels (spectacle vivant, défilés, conférences, films...);
- innovation dans les procédés de médiation et de création ;
- dépôt d'une marque auprès de l' INPI ;
- obtention d'un label (Musée de France), obtenir un label en lien avec un projet innovant drainant des apports financiers (PER) ;
- implication des partenaires associatifs, de réseaux et institutionnels accompagnateur du projet (ARAC, FEMS, TISTRA, DRAC, CCI...);
- implication d'un grand nombre de partenaires financiers en mêlant public et privé ;

⁴⁶ Le choix de l'architecte est un élément capital dans la réhabilitation de la friche. Son intervention contribue de manière décisive à la fonctionnalité et l'image de la friche. Il établit la passerelle visible, usuelle et concrète entre la vocation passée du lieu et sa nouvelle utilisation, voire de ses extensions futures. D'autre part, l'architecture fait partie intégrante des métiers créatifs. Par sa présence et son intervention, il entre pleinement dans les interactions propres à l'écosystème de l'économie créative. Dans l'idéal, l'architecte devrait garder une antenne dans le pôle.

- action déterminante et moteur d'une collectivité (CCFL) et d'une personnalité publique référent, ici le Maire de Chazelles et Président de la CCFL ;
- ouverture du pôle à la création d'artistes et d'artisans d'art ;

C RIVE D'ARTS - LES PONTS-DE-CÉ - (49)



La commune des Ponts-de-Cé, 12 000 habitants est située à 15 km d'Angers, dans la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole qui regroupe 31 communes et 270 000 habitants sur le département du Maine et Loire et la Région Pays de la Loire. Si cette commune est en zone périurbaine, il n'en reste pas moins qu'elle est couverte à 70% d'espaces verts. La ville est également membre de Natura 2000⁴⁷, label du réseau écologique européen ***pour la préservation de la biodiversité et la valorisation des territoires.***

Les anciennes usines Cannelle se trouvent au bord de la Loire sur l'île historique de la commune des Ponts de Cé (850 habitants) où sont regroupées toutes les structures culturelles et touristiques de la commune (Théâtre, centre culturel, école de musique, médiathèque, musée des coiffes et des traditions et camping). Le site est classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO et son environnement des bords de Loire est classé en Natura 2000.

Nous sommes conscients de sortir quelque peu de notre sujet, le cas de cette friche est proche d'une grande agglomération et n'est pas totalement en espace rural. On ne peut pas dire cependant qu'elle soit en zone urbaine. Pourtant, la spécificité du lieu totalement vouée à l'économie créative nous a intéressé à titre d'exemple pour ce qui concerne son élaboration et son contenu novateur, s'engageant dans un pôle culturel nouvelle génération.

Ce grand ensemble disparate composé d'un hôtel particulier, d'une maison d'habitation, des usines et de jardins sur 6 000 m² s'est construit au cours du temps. Au XVIII^{ème} siècle, il fut une tannerie, une corderie du XIX^{ème} siècle à la seconde guerre mondiale, puis fut racheté par un fabricant d'hameçons et devint Etablissements Cannelle en 1945. L'usine compta jusqu'à 200 employés dans les années 1970. En 1996, il est racheté par un concurrent qui ferme définitivement l'établissement en 1998. La mairie des Ponts-de-Cé rachète la totalité en 2003. Pendant le temps des études préalables, le lieu est loué à un potier qui sera à l'origine de l'association "Les Amis de l'atelier du Grand-Large".

⁴⁷ Natura 2000 : voir glossaire en annexes 4

En 2007, la mairie décide de vendre la friche au groupe Eiffage pour en faire un complexe hôtelier de luxe. Deux associations d'habitants s'opposent à cette vente. Elles désirent un endroit ouvert aux habitants en lien avec la culture et l'environnement tout en préservant la mémoire de ce lieu de travail et de vie. En 2007, pendant la campagne municipale, Joël Bigot qui se présente face à l'ancien Maire, axe sa campagne sur la promesse de faire des établissements Cannelle un village artisanal et culturel. Il sera élu pendant deux mandats successifs. Celui-ci met fin au projet d'Eiffage qui tentera un recours devant les tribunaux, mais sera débouté définitivement en 2009. Une large et longue consultation des associations, habitants et professionnels s'ouvre alors.

C1 RECHERCHE MULTIPARTENARIALE POUR UN CONCEPT INNOVANT

Afin d'élaborer le projet de manière concertée, la municipalité appelle à la formation de deux comités :

- le comité consultatif, composé : d'élus, de membres issus des associations et des comités consultatifs de quartiers, ainsi que des experts du tourisme ;
- le comité de pilotage, composé : des directions de la Mission Métiers d'art des Pays de la Loire, des Ateliers d'Art de France, du CDT Anjou, d'Angers Loire Métropole, d'Angers Loire Tourisme, de la CCI de Maine-et-Loire, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Maine-et-Loire qui resteront par la suite partenaire du projet.

Entre 2010 et 2013, l'équipe municipale va entreprendre des visites et créer un réseau de partenaires. Ils se déplacent avec des membres des comités et visitent certains villages de métiers d'art, dans des communes proches des Ponts-de-Cé. Il se trouve que la promotion des métiers d'art est en pleine expansion. La Mairie ne souhaite cependant pas faire des Etablissements Cannelle un énième village de l'artisanat. La mission "Pays de la Loire-Métiers d'Art"⁴⁸ les accompagne et les aide à affiner leur recherche dans le sens de l'innovation.

En 2013, Une nouvelle équipe culturelle est recrutée à la mairie dans l'optique de piloter le projet Rive d'Arts, dont fait partie Elise Callebaut avec laquelle nous avons eu un entretien.⁴⁹ Elle s'était auparavant spécialisée dans le tourisme et l'économie créative. E. Callebaut devient coordinatrice de Rive d'Arts et responsable Tourisme, au sein de la Direction Culture et Tourisme de la municipalité des Ponts-de-Cé.

A partir de cette période et afin d'alimenter la réflexion, la municipalité va faire appel à des acteurs clés du développement de l'économie créative. Pour cela, elle va mettre en place des partenariats avec :

- la mission AnCRE⁵⁰,
- le laboratoire Le Carré Bouge « *laboratoire d'arts appliqués dédié à l'évolution des usages et de l'art de vivre.../... Initier, concevoir et accompagner de nouveaux espaces de coopération, pour l'Economie et la Société* ». Il est soutenu par dix-sept partenaires dont la Mission métiers d'art des Pays-de-la-Loire, impliquée dans le comité de pilotage du projet.

⁴⁸ La Mission « Pays de la Loire - Métiers d'Art » a été créée et est financée par le Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre d'une convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région en Pays de la Loire. Elle a pour vocation de soutenir le développement et valoriser les Métiers d'Art dans l'ensemble du territoire régional. La Mission travaille à la mise en réseau des acteurs, notamment en termes d'innovation

⁴⁹ Cet entretien du 2/08/2016 est reproduit dans son intégralité en annexes. Nous y ferons référence par la mention (E4)

⁵⁰ Au sein de l'Agence de Développement Economique Angers Loire Métropole (ALDEV), la *Mission Angers Créativité & Culture* (AnCRE) aide à la structuration et au développement économique du secteur culturel et créatif sur le territoire angevin. L'objectif étant d'élaborer un "écosystème culturel et créatif". La Mission AnCRE s'adresse aux professionnels et futurs professionnels dont l'activité relève des métiers de l'industrie créative entre économie et culture.

Le laboratoire cherche à "*transmettre des idées, des expériences, à mutualiser des ressources, partager et valoriser des bonnes pratiques tout comme développer des projets de recherche-action ou des lieux partagés de création, les nouvelles Manufactures*"... Le Carré Bouge est porteur du dispositif régional « Révolution Sensible » réunissant : citoyens, créateurs, entreprises, collectivités et institutions pour valoriser les pratiques contemporaines d'arts appliqués, spécialisées dans l'upcycling⁵¹. Du point de vue de l'ancrage local, « Révolution Sensible » a pour finalité de développer un projet territorial tentant de relier les pratiques artistiques et artisanales issues notamment de l'Upcycling, à des pratiques industrielles et collectives, autour d'un projet commun d'Economie Circulaire Créative.⁵²

Ces notions de "*lieu de création partagé*" et de "*nouvelle manufacture*" sont au cœur du projet Rive d'Arts mais aussi de l'objet de notre étude. Par la présence de la création dans un lieu symbolique, ancienne manufacture, le principe est de recycler la dynamique sociale et économique interrompue vers une nouvelle activité industrielle ou créative sur les bases de développement durable et de mutualisation des savoir-faire.

Ces partenaires effectueront une démarche de benchmarking pour le projet Rive d'Arts. Dans ce contexte, ils accompagneront la délégation de Ponts-de-Cé, à Nantes, au Pôle de Coopération et d'Innovation pour une Economie Sociale et Solidaire de Territoire : Les Ecosolies - Le Solilab, pépinière d'entreprises et lieux de congrès et d'exposition. Cette visite sera déterminante dans les choix d'orientation du projet.

L'ensemble du travail de réflexion soumis à la consultation des habitants et des structures associatives et professionnelles, vont amener la municipalité à proposer la création d'un centre d'art économie créative intégrant la notion d'upcycling.

"De plus, Rive d'Art, la réhabilitation de la friche à des fins nouvelles c'est de l'upcycling, du recyclage performatif, créer de l'intemporalité avec le bâti, les matériaux faisant partie de l'économie circulaire de développement durable. Une ville qui cherche à optimiser ses bâtis et ses matériaux. Un maire, vice-président à l'Agglo en charge du développement durable qui intègre le végétal, le rural, dans les projets. C'est un choix politique que d'intégrer cette donnée" - entretien d'E. Callebaut (E4).

C2 RIVE D'ARTS - ÉCONOMIE CRÉATIVE ET CRÉATION EN BORD DE LOIRE

Pour la municipalité le choix d'un centre d'art fondé sur l'économie créative, c'est :

- penser globalement une structure ou un territoire en plaçant la dynamique de création au centre du dispositif de réflexion et de mise en œuvre ;
- une économie locale qui utilise les capacités artistiques et inventives de son territoire ;
- la mise en interconnexion de secteurs qui ne travaillent pas habituellement ensemble, "*un écosystème professionnel créatif*" produisant de l'innovation.

Les travaux de réfections commencent en 2013 et se terminent en 2016. Ils sont confiés à Reichen et Robert & associés, architectes-urbanistes spécialisés dans la réfection de friches (les grandes halles de La Villette, la Halle Tony Garnier de Lyon...). Ils choisissent une option contemporaine avec des couleurs vives tout en préservant les charpentes en structures métalliques et les sols d'origine.

⁵¹ Upcycling : voir Glossaire en Annexes 4

⁵² Economie circulaire : voir Glossaire en Annexes 4

Ils mettent l'accent sur la transversalité et la lumière en privilégiant les ouvertures sur la Loire pour donner l'impression de proximité avec la nature et l'aisance à traverser les bâtiments : ***"Un aspect industriel mêlé à du contemporain puisque du côté rue, l'architecte a créé des ouvertures à formes géométriques. On a gardé le côté brut"***(E4).

Le coût de la réhabilitation est d'environ 7 millions d'euros, essentiellement financés par la ville des Ponts-de-Cé et la Région Pays de la Loire.

Deux pôles sont proposés qui allient culture économie et tourisme, et qui sont sources de revenus pour la commune :

- un pôle Restauration et Hôtellerie de charme intitulé « Les 3 lieux ». Il est constitué d'un hôtel 3 étoiles de 26 chambres à thèmes "Métiers d'Arts" dans l'hôtel particulier et une partie de l'usine, d'un restaurant gastronomique et d'un bistro. Un bail de neuf ans a été conclu avec la mairie. ;
- un pôle de création composé de 10 ateliers loués aux métiers d'art et créatifs, avec un espace commun de création.

E. Callebaut (E4) : ***"Nous voulions pour Rive d'Arts porter l'hybridation - parfois difficile à comprendre - vers des espaces ateliers ouverts aux métiers d'art mais aussi aux métiers très nombreux de l'économie créative : designer, styliste, graphiste, architecte, sérigraphiste, accompagnés professionnellement par des partenaires avec lesquels la ville a tissé des liens privilégiés"***.

Deux salles sont entièrement équipées de 100 et 400 m², ouvertes à la location pour les séminaires, forums, évènements en lien avec l'économie créative ou le tourisme professionnel. Des présentations des œuvres des créateurs du lieu y sont organisées.

"C'est un lieu hybride : on ne fonctionne pas sur le mode boutique, centre commercial..., mais avec le côté innovant : on permet au public de découvrir les coulisses de ces métiers, à la fois en les expliquant par le biais des expositions d'art visuel professionnel et la possibilité également d'entrer dans les ateliers" (E4).

L'espace est ici conçu comme lieu d'échange entre les habitants et la création. Une agora d'un type nouveau, place publique d'émulation à des pratiques sociales et culturelles innovantes. Un lieu de vie et de réflexion.

"L'espace a été ouvert aux habitants, pour les habitants en priorité, avec une exposition consacrée à l'histoire du lieu qu'ils ont pu ainsi s'approprier. L'exposition actuelle appelée "plateforme", œuvres artistiques et végétales : des plateformes flottent sur l'eau et d'autres sont exposées dans Rive d'Arts avec toutes les explications. Les habitants se déplacent en nombre. Nous tenons aussi à sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycée aux métiers" (E4).

La nouvelle directrice du développement culturel de la ville, Claire Mpondo-Sadey, et Elise Callebaut ont leur bureau dans Rive d'Arts. Ainsi, elles participent et font participer le monde institutionnel au monde de l'entreprise d'art comme l'affiche le principe de l'économie créative. ***"Le sens de notre politique : coordonner action culturelle et tourisme pour donner de l'ampleur aux évènements et faire se rencontrer les publics. La ville est sur une dynamique de décloisonnement des secteurs et des pôles et ainsi présentement créer des passerelles entre culture, tourisme et économie. A petite échelle entre les services ou entre d'autres lieux du territoire."***

Ce décloisonnement entre public, secteur créatif professionnel, association, institution doit permettre selon les objectifs de la commune de mobiliser des élans collaboratifs vers des concepts novateurs de production. Rive d'Arts a ouvert ses portes en avril 2016. Un espace de formation est prévu dans le futur.

C3 RELEVÉ DES CRITERES DETERMINANTS A L'ELABORATION D'UN PÔLE CULTUREL D'ECONOMIE CREATIVE

En synthèse, nous avons noté les critères déterminants suivants :

- un projet municipal et politique porté par un maire dans son programme, sur le terrain et dans la durée ;
- mise en place de comités de pilotage et consultatif constitués d'habitants, d'associations, d'élus, d'organisations professionnelles, de clusters, de laboratoires de réflexions, d'universités ... en amont du projet ;
- benchmarking⁵³ collaboratif de territoire ;
- grand éventail de partenaires privés, publics, associatifs ;
- techniciens territoriaux formés à l'économie créative ;
- présence du service Développement Culturel et Touristique de la commune dans les locaux de la friche Rives d'Arts - Pôle Economie Créative ;
- présence d'associations d'habitants "militantes" qui ont contribué à l'élaboration du projet final ;
- intervention d'un cabinet d'architectes-urbanistes spécialisés dans la réfection de friches industrielles à des fins culturelles ;
- mise en valeur du cadre environnemental en harmonie avec les bâtiments réhabilités ;
- prise en compte du développement durable dans les matériaux choisis et au regard de toute l'opération dans un esprit d'upcycling et d'économie circulaire créative ;
- volonté de ne pas créer un centre commercial d'art mais un centre de création collaborative ;
- se donner les moyens d'une attraction touristique puissante (Hôtellerie, restaurant, jardins, grandes expositions) tout en y mêlant une proposition culturelle innovante présente dans toutes les strates du concept ;
- un accès libre qui permet à la population de se réapproprier le lieu et d'initier un rapport sans complexe à la culture et aux métiers créatifs ;
- un pôle lucratif qui ne vit pas que des subventions ;
- l'action d'un agent territorial qui suit le projet en amont dans sa conception puis qui est chargé de la programmation des expositions d'art visuel, fait le lien entre les partenaires et les créatifs présents et coordonne toutes les actions sur le site en lien avec la politique artistique de la ville.

⁵³ Benchmarking : voir Glossaire en Annexes 4

D CRITERES DETERMINANTS - SYNTHESE

D1 RECAPITULATIF DES CRITERES DETERMINANTS A L'ELABORATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UN PÔLE CULTUREL D'ÉCONOMIE CRÉATIVE

D1.1 En amont dans la phase d'élaboration du projet

L'analyse des trois cas d'études nous a conduits à généraliser les critères qui paraissent incontournables dans la phase de conception du projet de pôle culturel d'économie créative. Ils sont repris ici dans une liste issue des cas étudiés et sans hiérarchie spécifique, puisqu'il est difficile de les classer par ordre d'importance. Dans les expériences décrites, ils se révèlent fondamentaux dans la construction des pôles :

- le choix d'un projet et d'objectifs spécifiques ;
- la conception d'un pôle innovant : culture-économie-tourisme sur les bases d'un patrimoine représentant la mémoire et l'activité culturelles et industrielles profondes du territoire ;
- diagnostic fin sur l'originalité des activités du territoire, son histoire, ses besoins, ses potentiels (études...) Décision d'actions tests (Expositions...) ;
- benchmarking collaboratif de territoire ;
- constitution d'un comité multidisciplinaire composé de chefs d'entreprises, d'élus, de chercheurs, de professionnels de la culture, de l'éducation, membres d'associations... ;
- mise en place de comités de pilotage et consultatif constitués d'habitants, d'associations, d'élus, d'organisations professionnelles, de clusters, de laboratoires de réflexions, du corps enseignant... ;
- présence d'une association - composée de professionnels, de scientifiques, d'habitants, d'acteurs du territoire qui développent un projet d'utilité publique en lien avec l'objectif du pôle ;
- l'action d'une personnalité publique référent, déterminante et moteur "porteur du projet" (Présidente d'EPCI et/ou Maire de la commune concernés) ;
- un projet politique porté par une municipalité ou un EPCI clairement inscrit dans son programme, sur le terrain et dans la durée ;
- techniciens territoriaux formés à l'économie créative ;
- présence d'une "tête pensante" et conceptrice. "Âme" du projet depuis ces débuts jusqu'à la mise en fonctionnement, participante d'une initiative populaire jusqu'à un projet public ;
- le choix d'un bâtiment du patrimoine industriel symbolique, fonctionnel, remarquable ou répertorié à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- le choix d'un bâtiment suffisamment vaste (4000m² en moyenne) pour accueillir des activités créatives pluridisciplinaires (musée, boutique, ateliers de créations et de productions, salles de spectacle et de colloque, restaurant...) ;
- l'intervention d'un cabinet d'architecture spécialisé dans la réhabilitation du patrimoine ;

- la prise en compte du développement durable dans les matériaux choisis et au regard de toute l'opération dans un esprit d'upcycling et d'économie circulaire créative ;
- mise en valeur du cadre environnemental en harmonie avec les bâtiments réhabilités ;
- se donner les moyens d'une attraction touristique puissante (Hôtellerie, restaurant, jardins, grandes expositions) tout en y mêlant une proposition culturelle innovante présente dans toutes les strates du concept ;
- obtention d'un label (Musée de France, CCSTI...), et faire partie d'un réseau labellisé ;
- obtenir un label en lien avec un projet innovant de territoire drainant des apports financiers (PER, PETR, VPAH...)
- le choix d'un nom attractif qui situe le projet
- déposer une marque auprès de l'INPI
- impliquer un grand nombre de partenaires financiers publics (Etat, collectivités, fonds européens).
- impliquer des partenaires économiques privés dans un échange avec un concept culturel public et associatif (visibilité des entreprises, mécénat, salons, fondations...)
- impliquer des partenaires associatifs, professionnels, et institutionnels accompagnateur du projet. Créer un réseau de partenaires
- un pôle lucratif qui ne vit pas que des aides financières publiques. (recette entrées, production d'œuvres, sponsors, boutique, location de salles et ateliers ...)
- mettre en place une production d'œuvres in situ.
- volonté de ne pas créer qu'un centre commercial d'art mais un centre de création collaborative (accompagnement professionnel des créateurs en résidences, formation in situ...)
- ouvrir le pôle à la création d'artistes et d'artisans d'art.

D1.2 En activité, phase de fonctionnement

Les critères cités ci-dessous se sont révélés essentiels dans le fonctionnement des pôles culturels d'économie créative, une fois rentrés dans leur phase d'activité. Ils représentent une référence issue de l'expérimentation des pôles qui ont une dizaine d'années pour les plus anciens et un an seulement pour le plus récent :

- répondre par des actions culturelles pérennes à une situation sociale et/ou culturelle diagnostiquée ;
- créer une convention avec l'Education nationale qui met l'accent sur l'éveil et la formation du jeune public aux champs scientifiques et culturels ;
- décision de faire appel à la médiation culturelle et à des animations pédagogiques
- faire appel à une muséographie interactive ;
- innovation dans les procédés de médiation et de création ;
- décision de faire appel à l'Office du Tourisme comme relais et partenaire ;

- présence d'une "tête pensante" et conceptrice, "âme" du projet depuis ces débuts jusqu'à la mise en fonctionnement, participante d'une initiative populaire jusqu'à un projet public ;
- un pôle lucratif qui ne vit pas que des subventions publiques (recettes entrées, production propre, sponsors...) ;
- impliquer des partenaires associatifs, professionnels, et institutionnels accompagnateurs du projet. Créer un réseau de partenaires ;
- impliquer un grand nombre de partenaires financiers en mêlant public et privé (mécénat, fondation, collectivité, fonds européens) ;
- présence du service référent culturel et créatif (commune ou EPCI) dans les locaux ;
- l'action d'un agent municipal ou territorial qui suit le projet en amont dans sa conception économie créative puis qui est présent sur le site pour faire le lien entre les partenaires et les créatifs présents et coordonne toutes les actions sur le site en lien avec la politique artistique de la ville et du territoire ;
- mise en valeur du cadre environnemental en harmonie avec les bâtiments réhabilités ;
- se donner les moyens d'une attraction touristique puissante (Hôtellerie, restaurant, jardins, théâtre, grandes expositions, foire, colloque, spectacle, défilés, évènements...) tout en y mêlant une proposition culturelle innovante présente dans toutes les strates du concept ;
- mettre en place une formation in situ (liens avec le monde de l'entreprise, activité économique, reprise sociale, Ecole, université...) ;
- mettre en place un évènement international (Echanges, rayonnement, tourisme...) ;
- mettre en place une production et sa vente (commerce, attractivité, rentabilité) ;
- une volonté de rayonnement des actions du Pôle sur tout le territoire (Prise en compte de la spécificité rurale) ;
- ouvrir le pôle à des ateliers de création d'artistes, d'artisans d'art et création par les nouvelles technologies ;
- réception d'évènements culturels (spectacle vivant, défilés, conférences, films...) ;
- un accès libre qui permet à la population de se réapproprier le lieu et d'initier un rapport direct à la culture, à l'économie locale et aux métiers créatifs.

D2 SYNTHESE

La réappropriation d'un patrimoine est aussi la réappropriation d'un territoire et de son fonctionnement économique et social. Le patrimoine industriel est le point de départ où la cristallisation d'un projet naît d'une volonté, d'un besoin de revitaliser un territoire, son économie et ses savoir-faire. Il est un outil ; il redevient un lieu de travail. Une usine produisant des activités plutôt que des matériaux. Il induit un écosystème professionnel et/ou culturel local.

Le projet est bien sûr fondamental. Il doit mûrir sur plusieurs années d'essais et de recherches. Fruit d'une nécessité économique, sociale et culturelle, il doit se construire avec l'aide des acteurs associatifs, publics, créatifs et professionnels du territoire. Les comités de consultation et de pilotages mêlant les partenaires (scientifiques, financiers, politiques, culturels, professionnels) sont essentiels. Ils permettent de faire évoluer le projet autant dans son contenu que dans son montage financier et sa viabilité de fonctionnement futurs.

Nous ne sommes plus ici dans un schéma à sens unique d'un projet ou établissement attirant un public mais dans un centre d'échange où entrées et sorties s'équilibrent formant une dynamique circulaire et rayonnante.

Le projet doit de ce fait, en plus de ces objectifs premiers faire un saut qualitatif vers l'innovation. Cela implique une prise de risque, un changement possible d'activité en cours de réalisation mais pose le projet comme productif de savoirs, de compétences, d'initiatives et d'avenir. Ainsi, l'Arche des Métiers devient Centre de ressource et apporte grâce à l'itinérance, des animations scientifiques auprès des établissements scolaires, ainsi que des évènements autour de la vulgarisation scientifique dans les villages de la région. L'Atelier-Musée du Chapeau démarre une relance de l'industrie chapelière, par ses centres de formation et de production, et ses évènements internationaux. Rive d'Arts accompagne professionnellement sa pépinière d'entrepreneurs créatifs vers des co-productions de territoire, tout en misant sur une alchimie originale d'attraction d'un public par le tourisme, le tout représentant une initiation à l'économie créative.

Ces trois projets ne sont pas figés. Encore en mouvement, ils vont se transformer pour faire évoluer leurs concepts. Chacun s'est donné la souplesse pour agrandir et affiner son champ d'actions.

L'appel à labels, partenariats multiples, parrainages, fondations, fonds européens, réseaux, renforcent cette circulation et irrigation nécessaires à l'évolution d'un lieu.

Si la friche réhabilitée et le projet sont au centre d'une triangulation active :

- terreaux local associatif, artistique, citoyen,
- milieu culturel et créatif,
- pouvoirs publics et partenaires.

L'engagement d'un élu, généralement maire de la commune concernée et le plus souvent présent dans l'EPCI associé, est une marque constante de nos trois cas d'étude. Que ce soit le maire du Cheylard, de Chazelles-sur-Lyon en son temps, ou celui des Ponts-de-Cé ; leur action fut déterminante à l'aboutissement du pôle d'économie créative. Ils ont su soutenir une vue d'ensemble du projet et ses prolongements futurs. Ils furent le moteur de recherche, le ciment, et les VRP auprès des acteurs, décideurs et financeurs de manière à ce que la structure émerge et soit viable.

III ANALYSE DE LA MISE EN OEUVRE DE DEUX RECONVERSIONS DE FRICHES INDUSTRIELLES SUR UN TERRITOIRE RURAL : LA COR

" La créativité humaine et l'innovation, à l'échelle des groupes comme des individus, sont les principaux moteurs des industries créatives et elles représentent désormais, au 21ème siècle, la véritable richesse des nations. Indirectement, la culture sert de plus en plus de soubassement à la manière dont les gens, où qu'ils soient, comprennent le monde, perçoivent la place qu'ils y occupent, affirment leurs droits humains et nouent des relations productives avec les autres.

Pour libérer le potentiel de l'économie créative, il convient par conséquent de promouvoir la créativité globale des sociétés, d'affirmer l'identité distinctive des lieux où elle s'épanouit et s'aggrave, d'améliorer la qualité de vie là où elle est présente, de rehausser l'image et le prestige des territoires et de consolider les ressources qui permettent d'imaginer une diversité de nouveaux lendemains. En d'autres termes, l'économie créative est métaphoriquement parlant la source d'une nouvelle « économie de la créativité » dont les bénéfices vont bien au-delà du seul domaine économique [...] La prochaine étape de la production de connaissances nécessite de comprendre les interactions, les spécificités et l'action politique existant au niveau local, et de déterminer comment il serait possible de promouvoir concrètement l'économie créative dans les communautés, les villes et les régions du monde en développement."(rapport sur l'économie créative, UNESCO, 2013).

Au travers de l'analyse de deux friches en réhabilitation, nous avons voulu, à notre mesure, mettre en perspective au vu des éléments recueillis précédemment, les contextes et les potentiels des futurs pôles culturels d'économie créative sur la COR.

La toute nouvelle Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (janvier 2016), comprenant toute la partie située à l'ouest du Beaujolais viticole et que l'on nomme communément beaujolais vert, a mis en œuvre les réhabilitations des Teintureries de Tarare et l'Ecomusée du Haut-Beaujolais à Thizy les Bourgs.

Ce territoire chargé d'une histoire sociale particulière et animé d'un dynamisme intrinsèque est en pleine restructuration. Il met en avant l'économie, le tourisme et la culture tout en valorisant son patrimoine, par l'ouverture aux nouvelles technologies et en privilégiant les échanges ainsi que de nouvelles implantations.

Ce contexte nous a paru extrêmement favorable pour étudier l'élaboration "in vivo" du processus de création de pôles culturels d'économie créative, autour de l'exemple de deux friches.

Nous nous appuyons pour ce faire sur le témoignage de sept acteurs du territoire et du fonctionnement de ces friches :

- un élu responsable des pouvoirs publics du territoire, Président de la COR et Maire de Thizy-les-Bourgs : M. Michel Mercier ;
- un représentant du monde économique et professionnel, responsable de l'agence ouest de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, installée aux Teintureries à Tarare : M. Stéphane Barral ;

- un responsable culturel, Directeur du Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB) partenaire culturel de la COR, initiateur du contenu et coordinateur du projet Re-Tissons le territoire⁵⁴ : M. Yves Pignard ;
- une professionnelle des musées, chargée de recherche et d'exposition à l'Ecomusée du Haut Beaujolais qui a suivi le développement du projet depuis ces débuts : Mme Anne Barre ;

deux artistes impliqués dans Re-Tissons le Territoire :

- M. Eric Pellet, artiste cinéaste, propriétaire et directeur de Usine Biolay, ancienne usine textile à Amplepuis, friche culturelle ;
- M. Bruno Rosier, plasticien, natif de tarare, qui a exposé aux Teintureries et à Usine Biolay ;
- un directeur d'entreprise, président du groupe Ninkasi (douze établissements de restauration, musique-salle de concert-programmation et fabrication de bière et whisky - marque Ninkasi), dont un restaurant et la fabrique (brasserie, distillerie) installés aux Teintureries à Tarare : M. Christophe Fargier.

Si nous ne sommes pas sur un territoire en voie de développement comme l'entend l'UNESCO dans son rapport sur l'économie créative, nous sommes assurément sur un pays en refonte.

Bénéficiant d'atouts stratégiques, sa proximité avec la Métropole de Lyon mais aussi de St-Etienne et Roanne, de la nouvelle autoroute entre Lyon et Clermont-Ferrand, la COR devrait retrouver un tissu économique compétitif et créateur d'emploi ainsi qu'une unité fédératrice : "***Il faut alors lui donner une vision commune. Et on acquiert cette vision, cette sensation de bien vivre ensemble par les compétences transversales que sont le sport, le tourisme et surtout la culture qui dessinent davantage l'identité du territoire.***" (M. Michel Mercier Entretien 1 - E1, cf. annexe 3)⁵⁵. A cet instant de remodelage administratif, économique et social, l'économie créative se retrouve donc à la croisée des recherches et initiatives en matière d'innovation économique et de cohésion sociale. Et la friche industrielle, de par son histoire est le carrefour idéal de cette rencontre : "***Ne pas oublier le passé. S'appuyer sur lui pour vivre aujourd'hui et préparer demain. Cet aspect est fondamental. Une friche est un cordon ombilical. On doit pouvoir répondre à la question : Comment doit-on construire l'avenir à partir de ? Sinon, on rase ! On fait autre chose. Mais si l'on garde le bâtiment et donc son histoire : on défriche. On prend tout ce qui s'est passé là. Et on construit un univers de demain. La culture est fondamentale pour faire vivre cette alchimie. Elle redonne au lieu son axe citoyen.***" (M. Yves Pignard - E3). Avant d'envisager donc les potentialités de chaque lieu, nous nous intéresserons à cerner les spécificités géographiques, humaines, historiques et politiques de ce territoire.

⁵⁴ Convention expérimentale sur trois ans (2015-17) "Développement de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie" proposée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à des EPCI ruraux repérés comme économiquement prioritaires. La COR a donné suite en proposant le concept de (Re)-Tissons le Territoire, *de friche en friche...* ayant pour thème le passé social et culturel fondé sur l'industrie du textile en valorisant les friches industrielles du territoire. L'objectif est, pour tous les publics, de participer et être sensibilisés à l'action artistique par des artistes et sur des projets artistiques de qualité. Quatre artistes ou groupes ont été choisis : Sueño en la Fabrica (musique, audiovisuel, spectacle vivant), Bruno Rosier (plasticien), Blick (collectif de photographes), Eric Pellet-Usine Biolay (cinéaste), propriétaire d'une friche culturelle à Amplepuis. Ateliers de créations, films, spectacles, expositions, résidences... sont mis en œuvre. La convention est signée par le Ministère de l'Education Nationale, soutenue par la Région Auvergne Rhône-Alpes et en passe d'être signée par le Département du Rhône. Ville de Tarare, Centre social de Cours, Conservatoire musique et danse, 2 Médiathèques, 2 Musées dont l'Ecomusée sont partenaires locaux. Le CCAB est coordinateur artistique et conseil de la COR sur le projet.

⁵⁵ Cet entretien du 26/08/2016 est reproduit dans son intégralité en annexes 3. Nous y ferons référence par la mention (E1)

Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR)



En 2014, la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR) est créée par la fusion de 3 communautés de communes : La Communauté de Communes du Pays de Tarare, La Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy (CCPAT) et la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues (CCHVA).

En 2016, prenant en compte les aménagements territoriaux en faveur des EPCI de la loi NOTRe, elle devient communauté d'Agglomération.

Les compétences de la COR sont celles que fixe la loi : la direction économique, l'aménagement du territoire. Elle dispose de compétences optionnelles, dont certaines en mutualisation avec les communes : l'agriculture, la politique de la ville, les transports, la gestion des déchets, le logement et l'habitat sur lesquels de gros efforts sont en cours ; auxquelles s'ajoutent des compétences facultatives : protection et mise en valeur de l'environnement, la formation, le numérique-multimédia, le tourisme, le sport et la culture.

Avec 51 000 habitants sur un territoire de 577 km², une densité de 94 hab./km² proche de la moyenne nationale, la densité est particulièrement élevée pour un territoire rural.

Après la fusion de quelques communes, trente-quatre communes font actuellement partie de la COR.

Au niveau du contexte démographique : Tarare compte 11 000 habitants et constitue donc une aire urbaine d'un petit pôle et d'une couronne de neuf communes⁵⁶. Thizy les Bourgs compte 6 500 habitants et deux communes Amplepuis et Cours, ont environ 5 000 habitants. Les autres communes de la COR ont en moyenne 600 habitants par commune.

Nous avons donc 13 communes "petit pôle" ou polarisées et 21 communes classées selon l'INSEE dans la catégorie communes multi-polarisées⁵⁷ ou communes isolées hors influence des pôles.

La COR reflète bien un espace à dominante rurale, un territoire de "campagnes vivantes" selon les termes de Bernard Kayser⁵⁸ et Nicole Croix⁵⁹.

Géographiquement, ce paysage de moyenne montagne (plusieurs points culminant à 1000 m) est très contrasté et heurté entre des vallées et des petites chaînes montagneuses. "... **abondance des eaux, forêts de hêtres et de sapins, gorges et grands versants... Les conditions de vie sont sévères : climat rude, sols pauvres et minces**" (HOUSSEL, 1971). Les villages sont isolés du fait du relief.

Pourtant ce pays situé entre Roanne et la vallée de la Loire à l'Ouest, Villefranche sur Saône et la vallée de la Saône à l'est, la Saône et Loire au nord, les Monts du Lyonnais et St-Etienne au sud, a toujours été, depuis le moyen-âge, une route de passage commerciale vers le sud et la région lyonnaise.

Cet espace mouvementé géologiquement, traversé par les axes commerciaux en direction des métropoles et en même temps à l'écart de celles-ci, comme le souligne Jean-Pierre Houssel, s'est défini par les choix de sa population pour l'industrie textile et l'agriculture. Son histoire liée au travail lui a imprimé un mouvement particulier, encore présent actuellement.

De par la pauvreté du sol, les routes commerciales traversant et la proximité de l'industrie textile lyonnaise, la population, dès le XVIe siècle, a dû se spécialiser dans la proto-industrie :

"Pour subsister dans chaque famille, on est à la fois « laboureur et fabricant », on place un métier dans la cabine, une pièce de la maison ou le plus souvent la cave, et on vit davantage du tissage que de la terre, au fur et à mesure des années" (HOUSSEL, 1971). Les terres étant pauvres, cet alliage entre agriculture et artisanat fixe une population attestée comme importante depuis le XVIIe siècle⁶⁰. Utilisant aussi toutes les ressources de leur sol d'un point de vue industriel : moulins à eau, papèteries, filière bois, mécanique en lien avec le tissage et les scieries (premières machines à filer ou "jeannettes" mises au point par un ouvrier de Saint-Vincent-de-Reins, invention de la machine à coudre en 1829 par Barthélemy Thimonnier...), c'est l'industrie textile qui reste prépondérante et "explose" sur le territoire au XIXe siècle.

⁵⁶ Une aire urbaine correspond à un pôle et sa couronne.

⁵⁷ Les communes multi-polarisées sont les communes dont les emplois vont sur plusieurs pôles sans qu'aucun ne reçoivent 40% d'emplois des actifs de la commune multi-polarisée.

⁵⁸ KAYSER.B. (dir.), 1993, *Naissance de nouvelles campagnes*, La Tour-d'Aigues, DATAR/Éditions de L'Aube

⁵⁹ CROIX. N. (dir.), 2000, *Des campagnes vivantes, un modèle pour l'Europe ?* Mélanges offerts au

Professeur Jean Renard, Nantes, Cestan-Igarun : " *Des campagnes qui rassemblent encore des populations aux effectifs élevés, un semis dense de bourgs et de petites villes, des emplois agricoles et non agricoles nombreux, celles où les acteurs locaux et extérieurs interviennent pour construire, aménager, développer des territoires à partir d'initiatives endogènes, appuyées sur les ressources locales, une identité propre construite ou héritée*"

⁶⁰ "Le Beaujolais est inclus dans la partie médio-orientale du Massif-Central, de la Basse-Auvergne au Lyonnais, que le recensement d'Orry de 1745 nous montre être, avec des densités supérieures à 55 habitants au km², l'une des régions les plus peuplées de France, avec la Lorraine ardennaise et le Nord flamand. Un quart de siècle plus tard, Brisson, inspecteur des manufactures de 1765 à 1783, évalue la population du Beaujolais à 85 000 habitants pour 80 lieues-carrées, soit 65 habitants au km². Le surpeuplement du Haut-Beaujolais occidental est attesté dès la fin du XVIIe siècle." (HOUSSEL, 1971)

Aidée de sa culture locale séculaire, l'industrie textile s'implante partout avec des usines dans toutes les communes à partir des foyers de production intensive que sont les villes de Thizy, Amplepuis, Tarare et Cours, chacune avec sa spécialité⁶¹. Le pays poursuit son commerce avec Lyon mais très vite avec l'international : *"Cette industrie devient la première de France en 1870 après la perte de l'Alsace-Moselle. Le territoire profite de la disparition d'une région concurrente, des barrières douanières et de l'apparition du nouveau marché colonial."* (M. Mercier - E1). Cette embellie perdue avec l'invention de la couverture industrielle à Cours à base de déchets textiles, le succès du tissu vichy "article de Thizy", de la mousseline de Tarare... jusqu'en 1954.

La modernisation de l'économie, la décolonisation, amènent des crises successives qui plongent le secteur dans la faillite. En trente ans, la presque totalité des établissements ferment. En 1966, 75% des salariés du territoire travaillent encore pour le textile. L'effondrement de la filière est une véritable catastrophe sociale. C'est une mono-industrie qui s'écroule et entraîne tout un pays dans sa disparition. *"A partir de la fin du XIXe siècle, Thizy, Amplepuis et Cours oublie, dans les facilités du protectionnisme, l'esprit d'initiative qui a assuré la liaison entre la tradition manufacturière et la première révolution industrielle"* (HOUSSEL, 1971).

Cette prospérité "enclavée", éloignée des transformations du monde s'est confortée dans des échanges établis sans changement notables pendant le XXe siècle et n'a pas laissé d'alternative au moment des crises. Là encore la pertinence du regard du plasticien Bruno Rosier sur son territoire (originaire de Tarare et fils d'un entrepreneur textile local qui avait une usine à Tarare) est révélatrice : *"si l'industrie elle-même s'est effondrée, c'est à cause de ça, par manque de créativité, à force de se regarder. Au début du siècle il y avait des entrepreneurs très compétents qui prenaient des risques ; ils faisaient venir des artistes et travaillaient avec la haute-couture parisienne. Dans les années 50, on a oublié l'aspect créatif. J'ai vu les dernières collections, elles n'étaient pas terribles. L'histoire du motif vichy est un bon exemple, on reprend un motif vieux et connu mais que Brigitte Bardot met à la mode. On reproduit ce motif des millions de fois sans renouvellement, sans évolution, on ne fait que ça. Et puis le jour où la mode passe, c'est fini. Terminé. C'est l'arrêt de mort de cette industrie qui n'a pas su se diversifier et créer. Ensuite il y a eu l'immigration et une pauvreté grandissante..."*.

Bruno Rosier met l'accent sur le manque de créativité, une des causes pour lui de la récession et rejoint en ce sens les préoccupations de l'UNESCO et les solutions économiques créatives. Pendant des siècles, la population du Haut-Beaujolais invente des techniques et des modes de vie spécifiques entre artisanat et agriculture, afin d'améliorer la qualité et les outils de production. Le maître mot de cette population, en incluant du reste la nouvelle venue issue de l'immigration est l'adaptabilité au travail. C'est une main d'œuvre qualifiée et ingénieuse. B. Rosier l'identifie comme : *"paysans-artisans-ouvriers"*.

M. Mercier réfute le terme de ruralité pour qualifier le territoire : *"La distinction urbain-rural n'est pas très pertinente dans notre cas car nous restons très liés aux villes. Beaucoup de personnes vivant ici vont travailler dans la métropole lyonnaise. Des études universitaires ont prouvé qu'un millier d'habitants de Roanne viennent travailler sur la COR. Nous restons un lieu de travail et de travailleur ... /... Ce territoire a une particularité ancestrale ; les habitants sont ce que j'appelle "des producteurs", ce sont des ouvriers. Il faut donc faire venir une industrie qui nécessite de la main d'œuvre."*

⁶¹ Cette présence de l'usine à la campagne est visible dans les petites communes de la COR mais aussi dans les villes plus importantes comme Thizy où l'on voit réellement des champs aux pieds des murs des usines. Bruno ROSIER - E7 : *"Je me souviens quand j'étais gosse des livraisons du laitier en carriole dans une rue dont l'usine au bout crachait des trucs bizarroïdes. On le voit encore ici où les pâturages escarpés jouxtent les usines ou traces d'usine en contrebas dans la vallée. Dans les villages aussi on voit les traces des ateliers .../... Du coup cela donne des paysans-artisans-ouvriers. Mon grand-père ça s'est passé comme ça et puis il a acheté plusieurs métiers, jusqu'à en posséder une trentaine et c'est devenu une entreprise qui faisait marcher presque tout le village."*

"Ce sont des ouvriers qui ont une grande capacité d'adaptation car ils sont passés du textile à d'autres métiers. Il faut donc se tourner vers de nouvelles industries." Ici, les particularités du territoire et de son histoire se confondent avec les spécificités de ses habitants. Une énergie sociale est présente qu'il s'agit d'attiser par le fait politique et citoyen. Yves Pignard souligne cet ensemble productif : " Une chose m'a aussi beaucoup touché : c'est la manière dont les gens, les habitants et les élus de la COR furent inventifs pour se sortir de l'effondrement qu'ils vivaient. Très vite ils ont - alors qu'ils étaient encore blessés des tragédies sociales - trouvé des solutions. Par exemple créant de toute pièce le concept du lac des sapins⁶² et s'inscrivant dans le tourisme de demain. Avec une piscine biologique inscrite dans le développement durable. Ici toutes les générations se retrouvent. Le fait que les habitants aient supporté physiquement ce projet par exemple est remarquable. Ils l'ont incarné avant l'arrivée des touristes. La culture ne peut faire sans le public. Les bases, c'est une volonté politique associée à un dynamisme personnel de la population. La culture est un liant mais elle ne se substitue pas à la volonté populaire et politique."

Action publique (politique d'accueil et de facilité d'installation aux nouvelles entreprises), socle citoyen (les associations sont nombreuses et actives⁶³) ont permis entre 1980 et 2000 d'endiguer la fuite de la main d'œuvre sur le territoire et d'y fixer sa population. M. Mercier - E1 : ***"Nous sommes leader de l'huissierie, 800 employés ; nous travaillons dans la métallurgie, la papèterie. Il y a eu donc de grandes transformations. Et sur Tarare, le but de la COR avec la ville de Tarare bien sûr, c'est de renouveler le tissu industriel de Tarare. Ça a déjà commencé et il reste beaucoup à faire. Des pépinières et hôtels d'entreprises sont ouverts à proximité des plus importantes communes partout sur le territoire. L'attrait de l'autoroute A89 passant au sud et reliant Lyon à Clermont-Ferrand attire les grosses industries (installation des Laboratoires Homéopathiques Boiron fin 2017 aux Olmes) ainsi que les PME. L'agriculture ne périclite pas de son côté et s'organise différemment en fonction des besoins. Les sols ayant toujours été pauvres, les agriculteurs travaillent à des niches spécifiques et de nouvelles organisations. Nous avons toujours eu une agriculture traditionnelle et familiale. Les exploitations se sont tout de même agrandies avec des systèmes coopératifs puissants. Il commence à y avoir des tentatives de ventes directes, de circuits courts, de magasins de producteurs et d'utilisation des marchés de producteurs de la métropole lyonnaise. L'adaptation se fait donc bien avec de jeunes agriculteurs. Ils se regroupent en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) et en coopératives agricoles... Ils se diversifient beaucoup. La COR est le territoire où il y a le plus d'agriculteurs du Rhône."***

Sur le plan culturel, la communauté d'agglomération se dote de la compétence en la matière : le conservatoire de musique et danse devient intercommunal, une convention avec le CCAB amène l'itinérance en diffusant des projets artistiques de qualité dans les cafés-restaurants⁶⁴, les hôpitaux-EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), les Maisons Familiales et Rurales (MFR).

⁶² Idée lancée en 1967 par un conseiller général, en pleine crise industrielle, d'édifier un lac à Cublize près d'Amplepuis. Sous l'égide d'un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) en 1972 puis d'un syndicat mixte en 1980, le lac sera creusé en 1981 puis aménagé en 1990 sur 40 hect. avec un camping 3 étoiles, chalets, une auberge paysanne, des activités sportives : planche à voile, canoë, VTT, équitation. Construction en 1999 de la Maison de l'Europe commandée par la Communauté de Communes d'Amplepuis Thizy, bâtiment contemporain de 500m² comprenant une salle de projection et d'exposition pouvant accueillir 240 personnes, un espace d'accueil avec présentoirs pour information et vente de produits, une salle de réunion et visioconférence pour 15 personnes et des aménagements pour l'équipement d'une cyberbase, lieu de formation tout public aux NTIC en 2006. Enfin le lac se dote en 2012 de la plus grande piscine biologique d'Europe.

⁶³ M.Mercier - E1 : ***" Le tissu associatif a toujours été très vivace. Parce que souvent il n'y avait rien d'autre et les citoyens devaient se prendre en main."***

⁶⁴ M.Mercier-E1 : ***"Nous faisons aussi par le CCAB, les "Cafés en Fête" totalement dans l'itinérance, et de grande qualité artistique ; ça plaît au gens et puis ça stimule un côté économique qu'on oublie trop souvent : ça fait vivre les bistros. Ça remonte leur chiffre d'affaire, ça amène une nouvelle clientèle. Là, on est dans l'économie créative. On se doit de faire une politique culturelle multi-facette envers les personnes âgées, les jeunes en employant et en formant aussi les troupes locales."***

Une convention « Re-Tissons le Territoire » d'éducation artistique tout au long de la vie est signée avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et l'Education nationale, la Cie de danse Fred Bendongué est en résidence à Tarare et prépare tous les deux ans, sur toutes les communes de la COR le Défilé de la Biennale de la Danse de Lyon, le Théâtre de Villefranche-sur-Saône, l'Orchestre National de Lyon sont invités ponctuellement.

M. Mercier - E1 : ***"Dans un territoire aussi vaste, l'itinérance est essentielle. Et la qualité artistique doit être au rendez-vous .../... On ne transigera pas sur la qualité artistique à amener aux spectateurs de la COR. On a jumelé culture et politique de la ville. Je tiens beaucoup à ce jumelage car il indique comment nous considérons la culture : un moyen de vivre ensemble. La culture c'est la vie en société."*** Cette volonté d'itinérance, de qualité artistique, de diversité des formes et genres créatifs ou de dispositifs, la mise en place d'un service culture à l'échelle du territoire, le partenariat avec les amateurs, associations, professionnels de la culture et les administrations d'Etat et territoriales culturelles, ainsi qu'une volonté de lier politique de la ville à l'action culturelle dénotent un plan de grande envergure de cohésion sociale.

Dans ce contexte, de marqueterie territoriale assez complexe, les lieux fixes permettent de fédérer les impulsions stratégiques et politiques, de poser des repaires clairs, d'instiller une circulation des savoirs et des pratiques. Le lac des sapins et sa Maison de l'Europe, le futur théâtre de Tarare, les médiathèques d'Amplepuis et Thizy sont de ces lieux. De manière complémentaire, nous avons pu également constater sur le territoire le formidable impact que peuvent développer les friches culturelles de par leur symbolique lorsqu'elles sont réhabilitées dans un objectif économique et créatif déterminé.

Les anciennes usines sont souvent vendues ou délaissées. Les friches apparaissent. M. Mercier - E1 : ***" Nous détruisons les friches qui n'ont pas de valeur pour en faire des lieux de construction de nouvelles usines adaptées à nos besoins actuels. Pour celles qui sont symboliques du passé industriel du territoire, il faut se poser la question de leur devenir."*** Pour Stéphan Barral, responsable de l'agence ouest de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon installé aux Teintureries, la friche malgré son coût plus élevé que la construction d'un bâtiment possède un intérêt manifeste : ***"On se base sur l'histoire pour présenter l'avenir. Nous avons besoin d'un lieu pour montrer ce que font les entreprises. La friche est ce lieu d'articulation concrète entre le passé et le futur. Il pourrait-être un lieu d'exposition des anciennes et nouvelles technicités..."***.

La friche dans l'espace à dominante rurale peut être en effet ce maillon temporel social et industriel mais elle recèle la possibilité de rassembler des domaines distincts qu'on a cru antagonistes : la conservation et la création, l'art et la production, l'industrie et le social, l'urbain et le rural, la préservation de l'environnement et l'ingénierie car, de par sa situation géographique et historique, elle appelle aux transversalités. Yves Pignard : ***"Ces lieux doivent rester ouverts mais tout en créant du lien social avec les populations. Sans se couper de l'histoire du lieu. Jouer sur la pluridisciplinarité. Créer des passerelles, des mixages entre les arts... (Ateliers, jeunesse, artistes, expérimentations de manière à ne pas y faire de l'attendu mais d'utiliser le côté expérimental et sans frontière de ce qu'offre ces lieux). Ces friches doivent être ces lieux d'invention de métissage et de pluridisciplinarité !"***

Trouver le juste dosage entre attractivité, éducation, production et création dans une offre pluridisciplinaire, tel est l'objectif à l'ouverture d'une friche réhabilitée.

Deux lieux ont commencé à effectuer cette mue sur le territoire de la COR : l'écomusée du Haut-Beaujolais à Thizy les Bourgs et Les Teintureries aux portes de Tarare. Nous déterminerons leurs potentiels à devenir des pôles culturels d'économie créative au vu des critères relevés précédemment.

B L'ÉCOMUSEE DU HAUT-BEAUJOLAIS - THIZY-LES-BOURGS



L'Ecomusée du Haut-Beaujolais résulte de la rencontre d'une association Patrimoines Haut-Beaujolais, de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy (CCPAT) et d'une usine désaffectée, ancienne manufacture de couvertures et molletons à Marnand, puis maintenant à Thizy-les Bourgs depuis la fusion de communes limitrophes en 2013.

B1 L'ASSOCIATION PATRIMOINES HAUT-BEAUJOLAIS (PHB)

L'association Patrimoines Haut Beaujolais est créée en 1988. Elle est constituée d'anciens ouvriers, de cadres, de chefs d'entreprises, scientifiques, artisans, pour la plupart issus de l'industrie textile dont quelques usines subsistent ou sont en voie de fermeture. Ses objectifs sont la sauvegarde, la conservation, la valorisation des patrimoines industriels, culturels et naturels du Haut-Beaujolais et la transmission des savoir-faire en matière de filière textile. C'est une puissante association, active, pour qui la mémoire ne doit pas être sanctuarisée mais vécue dans une continuité et où le patrimoine fait sens dans un territoire. Elle est associée aux contrats de rivière en collaboration avec les collectivités, elle collecte les objets, machines et témoignages. Les membres de l'association archivent, étudient les comptes-rendus, les savoir-faire liés à la vie des habitants, à l'histoire du territoire, aux industries et artisanats, la cartographie, le paysage.

Jean Glevarec et Guy Saez que nous avons déjà cités plusieurs fois⁶⁵ ont interrogé le vice-président de PHB en 2001 : "*Patrimoines*" est au pluriel, parce que le mot désigne aussi bien le patrimoine culturel que le patrimoine naturel. Au moment où on a créé l'association, on voulait bien marquer le fait qu'on voulait s'occuper d'un territoire. A la fois de la culture, mais aussi de la nature, de l'environnement .../... L'objectif affiché est de faire reconnaître l'identité de la région." Ce groupe de travailleurs comprend d'instinct la situation de son territoire et s'inscrit d'emblée dans les grands enjeux futurs. Il publie en 1991 : "*Vers la création d'un musée du Haut-Beaujolais, outil de développement économique et culturel.*" alors qu'il n'était pas au départ engagé dans une démarche de muséographie. La démarche de proposer une réutilisation du patrimoine comme fer-de-lance économique est à cette époque totalement précurseur.

⁶⁵ GLEVAREC. H., SAEZ. G., 2002, *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française

Dans le même temps, l'association obtient le label CPIE (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement). En 1990, le Groupe de Recherches Historiques de Cours très actif et proche de PHB devient possesseur d'une grande quantité de machines textiles encore en état de marche dû au dépôt de bilan d'une des plus grandes fabriques de couvertures de Cours. Les deux associations fusionnent et cherchent une solution pour entreposer le matériel volumineux.

B2 LE PROCESSUS DE CRÉATION DE L'ÉCOMUSEE

Au même moment, la CCPAT rachète la manufacture de couverture et molletons Boizet qui a cessé sa production et fermé en 1981. L'immense bâtiment en pierre de granite rose (environ 4000 m² sur un terrain de 6000 m²) est disposé en U sur plusieurs étages. L'ancienne manufacture de couvertures et molletons est située en bordure de la commune de Thizy, séparée du centre bourg par un fort dénivelé. Elle possède un point d'eau et un jardin. L'ensemble de bâtiments construit en 1880 est caractéristique d'une nouvelle génération d'usine de par sa technique alimentée par une machine à vapeur et de par son architecture possédant de grandes surfaces sous sheds, et une haute cheminée de base circulaire.

Construite par un négociant, elle fut reprise très rapidement par la famille Boizet qui en fit une usine de couverture alors que traditionnellement Thizy produisait du textile à base de coton. Comme les autres usines de couvertures de la région, la manufacture intégrait toutes les étapes de fabrication, de la matière première au produit fini. Le monument n'est pas classé. Une aile fut détruite par un incendie et reconstruite en 1923. Dirigée pendant près de cent ans sur un mode de gestion familiale, l'usine employa jusqu'à 120 ouvriers. Elle commercialisa la marque "Le Chameau", célèbre surtout dans les colonies françaises pour ses couvertures et molletons bas de gamme. Elle confectionna aussi des produits de luxe.

En 1994, la CCPAT propose à Patrimoines Haut Beaujolais de s'installer dans l'usine. L'association pourra y mettre à l'abri collections et machines. PHB dispose alors d'un immense lieu pour stocker ses collections, installer ses machines, les remettre en ordre de marche et de fait, sauvegarder in situ un patrimoine industriel remarquable. Nous avons rencontré Anne Barre, chargée de recherche et d'exposition à l'Ecomusée du Haut-Beaujolais, recrutée par PHB en 1997. A. Barre - E5 : *"Une fois les machines installées, les idées d'exposition temporaire et d'exposition permanente ont fait leur chemin. Le musée n'était pas un objectif. PHB restait sur l'idée de préservation de patrimoine. Mais la possibilité de rendre compte d'une production dans un lieu idoine les projette dans la valorisation du patrimoine industriel."*

On peut affirmer dès lors que le projet naît de lui-même. Un concours de circonstances et d'actions se dessinent clairement : un territoire sinistré socialement et économiquement à la recherche d'une recomposition, un groupe d'acteurs-travailleurs inspiré, supporté par une collectivité entreprenante et à l'écoute.

PHB compte une vingtaine de bénévoles-techniciens actifs et 170 adhérents. Après une première exposition en 1996, *Grands-pères en Haut-Beaujolais*, portraits fictifs sur la vie d'habitants au début du XXe siècle où la vie de chacun est évoquée par les outils et objets du quotidien ; l'association crée en 1998 l'Ecomusée du Haut-Beaujolais et met en place un atelier de production de couverture où il présente *"tous les cycles de fabrication, de la matière première au produit fini, sur des machines mises en marche par les bénévoles au cours de la visite. Le public peut donc voir chaque étape de la fabrication, et toucher le résultat."*⁶⁶

⁶⁶ *Projet Scientifique et Culturel du Musée du Haut-Beaujolais, 2010*

Mais l'objectif est bien de rester sur un projet montrant comment les gens vivent et travaillent. A. Barre - E5 : ***"L'éco, littéralement c'est le milieu. Ecomusée : un musée de son milieu. Beaucoup de visiteurs ne comprennent pas .../... C'est un lien social de territoire autour de l'histoire, du travail, des gens parce qu'il y a matière à échanger, comparer, se souvenir, imaginer..."***

A partir de là, PHB construit une équipe et consolide le projet. Aidés de la jeune professionnelle, Anne Barre, ils valorisent la manufacture tout en renouvelant régulièrement sa présentation. Les expositions temporaires s'enchaînent. ***"Collection Mathilde Ovize"*** en 1998-1999 : collection d'arts et traditions populaires provenant de la commune de Thizy et déposée auprès de PHB, ***"Nuits tissées, hommage aux couverturiers"*** et création d'un jardin textile présentant sept espèces végétales dans l'enceinte de la Manufacture en 2000. En 2001 la CCPAT commande une exposition itinérante : ***"Patrimoines chemin faisant"***, présentant l'histoire de l'industrie textile dans la région et sa forte adéquation avec le territoire qui sera installée ensuite de façon permanente à l'écomusée. Le parcours muséographique s'organise en quatre temps : le territoire, son industrialisation, la fabrication de la couverture, les artisanats et modes de vie traditionnels. A. Barre - E5 : ***"Le principe était de retracer le parcours de production d'une couverture. Il n'y avait pas de réalisation de couverture mais beaucoup de machines fonctionnaient ce qui permettait une production. On produisait des serpillères fabriquées sur le même principe que les couvertures et des tapis de carte sur métier Jacquard (spécialités de Cours le Ville). S'étaient d'anciens ouvriers du textile bénévoles qui faisaient fonctionner les machines."*** La manufacture ouvre à cette époque entre mai et novembre, et reçoit depuis son ouverture environ 1500 visiteurs par an.

Parallèlement, une opération similaire à l'Ecomusée se déroule au musée Barthélemy Thimonnier de la Machine à Coudre et du Cycle à Amplepuis, porté par le Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques d'Amplepuis (GRAHA), encore une association créative.

En 2002 la CCPAT devient partenaire des deux musées de son territoire, ainsi que des associations qui les animent. Une chargée de mission est nommée pour assurer le développement des deux structures et élaborer le dossier pour obtenir le label Musée de France. Les projets sont alors soutenus par la DRAC Rhône-Alpes et la Direction des Musées de France. PHB reçoit des aides financières et techniques conséquentes. En 2005, l'Ecomusée obtient le label Musée France.

Une première tranche de travaux en 2004-2005 procède à la réhabilitation d'un étage dédié aux expositions temporaires, ainsi que l'aménagement des entrepôts pour la conservation des collections.

B3 LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC) - 2010

Entre 2005 et 2011, six expositions temporaires auront lieu mais dans un bâtiment quasi fermé. La dynamique des débuts avec une association inventive et moteur s'est soudain interrompue. A. Barre - E5 : ***"après avoir été labellisé, le musée décide de la fermeture de l'exposition permanente pour se consacrer à la restructuration de l'Ecomusée, à l'élaboration du Projet Scientifique et Culturel (PSC) et à la mise en place d'expositions temporaires qui permettaient d'élargir le sujet à son lien avec la vie des habitants. Dans un premier temps, c'est un plus que l'on vit comme une parenthèse qui doit être courte (prévision de trois ans) et qui permet de construire un projet d'écomusée de territoire qui va bien au-delà de l'industrie textile. Pourtant cela a cassé le rythme de l'investissement des bénévoles qui devinrent désœuvrés."***

Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) est validé par le ministère de la culture en 2010. Il préconise de devenir un centre de sensibilisation du patrimoine et d'aménagement du territoire. Il s'appuie sur la place prépondérante de l'humain sur le territoire. Nous avons vu que la manière des habitants à assurer leur survie par une adaptabilité spécifique au travail constituait un élément commun et central à l'unité du territoire. Une épine dorsale du projet : "**Comment l'homme, qui aménage, construit, produit, a t'il façonné le territoire dans lequel nous vivons aujourd'hui ? Un comment qui interroge aussi bien la manière que le résultat.**" (PSC - 2010).

Cet axe courageux de par sa complexité, et néanmoins tout fait justifié de par le contexte, prend en compte les aspects géographiques et historiques du territoire puis économiques, sociaux, les liens entre ruralité et industrie, et bien sûr les pratiques et savoir-faire liés au travail et aux modes de vie. A. Barre - E5 : "**Un parcours muséographique textile et ses liens avec le territoire sans être un musée de technique. Des machines qui fonctionnent mais surtout insister sur qui les fait marcher. Pour qui marchent-elles ? Le focus est mis donc sur les travailleurs et les consommateurs du territoire. Les métiers qui gravitaient autour de cette activité et quelle transformation elle eut sur le paysage. Restituer ce parcours dans son milieu et dans son histoire.**"

La collection de l'Ecomusée est impressionnante, sur les thématiques de : la vie quotidienne, l'histoire du territoire, l'aménagement du territoire, l'artisanat et la petite industrie hors production textile, la production textile industrielle et artisanale... L'Ecomusée a inventorié selon les critères des Musées de France 1500 objets "Musée de France" et 2000 objets de fonds d'étude qui pourront être intégrés dans la collection Musée de France. Par ailleurs le projet insiste sur les interventions hors les murs de l'Ecomusée de manière à créer un révélateur concret entre patrimoine, paysage et écologie par des actions "sur le terrain".

A cet instant, le projet nécessite un engagement financier, partenarial et culturel de la part des pouvoirs publics et acteurs du territoire. Le prolongement du PSC implique une réhabilitation du site qui nécessite un investissement financier très important selon les options muséographiques choisies à partir du PSC. Or, le territoire est en pleine mutation due aux recompositions futures. La CCPAT et PHB modèrent alors leur engagement. Il faudra attendre un climat politique plus propice pour faire avancer le projet.

En 2013, la nouvelle commune de Thizy-les-Bourgs devient propriétaire des bâtiments de la manufacture. Elle prend en charge les travaux importants de réfection des toitures et la destruction de certains bâtiments. En 2016, la nouvelle COR assure la gestion directe de l'Ecomusée. Le maire de Thizy est aussi président de la COR. On retrouve dès lors, en 2016, une stabilité politique et structurelle de territoire propice à faire redémarrer le projet.

Les travaux de réfection ont déjà coûté entre 3 et 4 M. d'euros et le double est à investir pour finaliser la réhabilitation. Mais une réhabilitation n'existe pas sans projet et sans volonté des collectivités publiques. Ce sont actuellement les choix de la municipalité et de la COR, M. Mercier - E1 : "**On lance l'appel d'offre très prochainement pour trouver le muséographe du futur projet. Le but de cet écomusée est de montrer comment fonctionnait une entreprise textile. D'un côté la manufacture coton ; de l'autre la manufacture couverture. Il y aura une machine pour chaque étape de la confection du tissu. Il pourra y avoir de nouveau une petite production qui sortira de ces machines.**" C'est donc la carte de la production qui est tirée ici. Atout de l'Ecomusée, ce système de production textile devient l'axe principal attractif du futur centre qui peut aller bien au-delà du textile puisque c'est bien le travail, ses outils, ses métiers et ses acteurs qui est emblématique du territoire, A. Barre - E5 : "**L'entrée c'est la vie sociale en lien avec le travail et que nous partageons tous.**" L'entrée, nous l'avons évoquée, c'est aussi le territoire tout entier.

B4 L'ÉCOMUSEE DU HAUT-BEAUJOLAIS AU REGARD DES CRITERES DETERMINANTS A L'ELABORATION D'UN PÔLE CULTUREL ECONOMIE CREATIVE

Nous avons vu que le temps était un élément clé. Le projet doit prendre un temps pour s'inscrire réellement sur le territoire, convaincre de son utilité, rassembler les futurs partenaires. En revanche, trop de temps peut lui faire perdre sa dynamique et le mettre définitivement à l'arrêt, ou amoindrir ses ambitions premières. Les dernières informations concernant l'évolution du projet avec la désignation d'un muséographe en 2017 et la finalisation d'un contenu montrent une évolution positive. Cependant la place de l'économie créative reste en question avec une possible ouverture, A. Barre - E5 : "*L'économie créative est un moyen de créer une synergie et la solution pour que le site soit vivant en permanence, qu'il ait visibilité et vitalité. C'est un process qui se développe beaucoup actuellement. Un site muséal polyfonctionnel. Mais concrètement comment mettre en place et s'appuyer sur quoi pour monter un tel projet, ce n'est pas clair pour moi. Ici je n'ai pas connaissance d'une activité émergente et complémentaire de la nôtre qui permettrait de s'engager comme à Chazelles⁶⁷ par exemple qui est une réussite aussi bien du point de vue musée mais aussi du point de vue spectateur.*"

Or, il nous semble que l'originalité du travail et de ses métiers autant dans le domaine du textile que dans tous les autres métiers associés ou autres catégories de production sur ce territoire est une activité émergente en soi qui peut être exploitée dans le cadre d'un pôle culturel.

En conclusion de ce chapitre, nous mettrons en évidence les facteurs positifs et négatifs à l'élaboration d'un pôle culturel d'économie créative en nous basant sur les critères déterminants identifiés dans la deuxième partie du mémoire.

B4.1 Les critères positifs

Les axes positifs relevés convergeant vers la mise en place d'un pôle culturel d'économie créative sont nombreux :

- la présence fondatrice d'une association PHB amenant la connaissance et les savoir-faire par ses membres ouvriers, cadres, chercheurs, scientifiques, artisans... Socle citoyen et de réseau, élément actif (bénévoles présents), de ressources, travaillant à la préservation et à la valorisation des patrimoines, ayant dès le début la conviction d'utiliser ce lieu comme "*un outil économique et culturel*" ;
- la tutelle d'une commune (Thizy-les-Bourgs) et d'une Communauté d'Agglomération (la COR) puissante, représentées par un élu référent engagé dans la culture, la vie sociale, l'économie et l'aménagement de son territoire ;
- le choix d'un lieu, propriété de la commune, remarquable architecturalement et symbolique des préoccupations de l'Ecomusée et de la vie du territoire. De taille raisonnable, ni trop vaste (impliquant un coût de travaux et d'architecture trop onéreux) ni trop petit (impossibilité de création d'un pôle). Il permet un ensemble de propositions attractives (restaurant, appartements de résidences, salle événementielle, ateliers d'artistes et de métiers, ateliers de production ainsi que de grands espaces d'exposition et de stockage des fonds, des jardins, parking...) ;

⁶⁷ La Chapellerie Atelier-Musée du Chapeau de Chazelles-sur-Lyon (Voir II-B)

- l'obtention du label Musée de France ;
- le diagnostic fin sur l'originalité des activités du territoire, son histoire, ses besoins, ses potentiels par le biais des publications de PHB et du Projet Culturel et Scientifique de l'Ecomusée, validé par le Ministère de la culture.
- l'ouverture au public ainsi que l'exposition permanente avec production de textile (production in situ de serpillères et tapis de carte) et les expositions temporaires constituèrent des tests grandeur nature propres à alimenter la réflexion sur les contenus ;
- la réception d'autres évènements culturels ont été testés (spectacle vivant, défilés, conférences, films...) ; le jardin a été utilisé pour une exposition sur les plantes du textile ;
- un comité de gestion composé de représentants de PHB, d'élus de la COR et de la Commune, et de la direction de l'Ecomusée ;
- un comité scientifique composé du chef d'établissement, membre de l'association, conseiller DRAC, personnalités qualifiées (universitaires, chercheurs, conservateurs) ;
- des partenaires associatifs, professionnels, de réseaux et institutionnels accompagnateurs du projet : le Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie, l'étude et la mise en valeur du Patrimoine Industriel (CILAC), les Maisons Paysannes de France et du Rhône, la Fédération des associations de protection du patrimoine en Rhône-Alpes ;
- des partenaires financiers et logistiques : la COR, la Commune de Thizy-les-Bourgs, la DRAC, la DMF et ponctuellement le Département du Rhône ;
- une volonté de rayonnement des actions du pôle sur le patrimoine environnemental (Prise en compte de la spécificité rurale) : L'aspect paysager et écologique fut pris en compte dès le départ ; le patrimoine naturel est un objet de l'écomusée. Des expositions hors les murs se sont déjà montées ;
- travail de benchmarking : visite avec des élus à La Chapellerie Atelier-Musée du Chapeau de Chazelles-sur-Lyon.

B4.2 Critères absents et préconisations

L'Ecomusée du Haut-Beaujolais aborde en 2017 un tournant capital avec une redéfinition de son projet éco-muséal et la réhabilitation des bâtiments en fonction du nouveau projet. C'est ici, qu'il faut mobiliser les partenariats, les investissements institutionnels et privés au service d'un projet performatif. A.Barre - E5 : *"A priori les partenaires sont indispensables. Dans les faits rien ne s'est passé vraiment. Les entreprises ne sont pas très bien organisées, les gens sont assez isolés. Ils n'ont laissé que peu de traces et ne se sont pas regroupés professionnellement. L'écomusée dans l'idéal peut-être le catalyseur de ces regroupements. Idéalement, le rôle de l'écomusée doit-être un réceptacle des curiosités et des expériences d'une société mais aussi un dynamiseur de nouvelles pratiques qui, du coup, crée un mouvement entrant et sortant."*

Cette dynamique de nouvelles pratiques créant un mouvement entrant et sortant par un regroupement des partenaires et par l'exploitation d'activités et productions définit déjà le pôle futur. Il doit s'accompagner de propositions novatrices au niveau de la création, de l'économie, du tourisme et de la culture. Y. Pignard - E3, à propos de l'Ecomusée du Haut-Beaujolais : *"Sur la mémoire textile et le monde d'aujourd'hui. Oui ça marche et ça peut être fait pour cela. Toutefois, cela demande beaucoup de moyens... peut-on les obtenir ? Il faut tenter de toute manière de faire vivre ce lieu avec des ateliers d'artistes, de plasticiens, d'artisans pour le placer dans une activité actuelle."* Effectivement, quelques éléments restent à promouvoir et à agencer pour entrer dans un processus créatif.

Nous avons relevé les actions manquantes ou non encore à l'œuvre dans le système d'élaboration d'un pôle culturel d'économie créative :

- la mise en place d'un comité de pilotage consultatif constitué d'habitants, d'associations, d'élus, d'organisations professionnelles, de clusters, de laboratoires de réflexions, du corps enseignant... ;
- l'obtention d'un label en lien avec un projet innovant drainant des apports financiers (PER, Contrats de ruralité...). Plus le projet est innovant et créateur de richesse, plus il est susceptible d'obtenir des aides spécifiques de l'Etat, de l'Union européenne ou de fondations ;
- l'implication de plus de partenaires économiques et financiers privés et institutionnels dans un échange avec un concept culturel public et associatif (visibilité des entreprises, mécénat, salons, fondations, concours, aides culturelles, environnementales, patrimoniales, économiques ...) ;
- l'implication des partenaires associatifs, professionnels, de réseaux institutionnels ou privés régionaux, nationaux et/ou européens accompagnateurs du projet et ainsi créer un réseau de partenaires avec lesquels des échanges peuvent se produire. Des événements se construisent en commun sans qu'il y ait obligatoirement de nouveaux apports financiers ;
- le choix d'un nom attractif qui situe le projet ;
- le dépôt d'une marque auprès de l'INPI. La proposition innovante du projet et son nom constituent une marque. Elle peut être déterminante si une production ou une "école" ou style se dégage du pôle et s'exporte ;
- la formation d'un agent territorial à l'économie créative qui suivra le projet en ce sens ;
- la sollicitation d'un cabinet d'architecture spécialisé dans la réhabilitation du patrimoine. Imaginer la présence permanente d'architectes sur le lieu dans le cadre d'ateliers des métiers créatifs ;
- la mise en place d'un pôle lucratif (entrées, production, boutique, location de salles et d'ateliers d'artisans et de créateurs, restaurant...) qui ne vit donc pas que des subventions et génère une activité commerciale notable ;
- l'ouverture du pôle à la création d'artistes et d'artisans d'art accompagnés professionnellement ;
- l'innovation dans les procédés de médiation et de création ;
- la prise en compte du développement durable dans les matériaux choisis et au regard de toute l'opération dans un esprit d'upcycling et d'économie circulaire créative.

Si l'on reprend le dénominateur commun de l'Ecomusée et du territoire proposé par Anne Barre – E5 : "*L'entrée, c'est le travail...*" ce qui découle du travail est bien ses métiers et ses productions. Ce sont bien les savoir-faire et les métiers d'art, métiers créatifs du territoire qu'il faut exposer et valoriser dans le pôle futur afin de relancer une partie de la production industrielle, ce qui était l'objectif initial de PHB.

B. Rosier - E7 : *"Pourquoi création et économie parce que par exemple, le travail créatif et technique auquel j'initie mon stagiaire dans le cadre de "(Re)-Tissons le territoire" implique que dans 6 mois il sera maître d'un savoir-faire sur toute la chaîne graphique numérique et qu'il pourra se présenter chez un employeur et obtenir un emploi. Mais il aura connu tout un monde d'acteurs du numérique très différents les uns des autres : des studios de sons, des projectionnistes, des designers, des graphistes, des monteuses .../... De même le travail que je fais avec les maternelles dans "Sur les chemins de l'école" : on va sortir des motifs en sérigraphie qui pourraient intéresser des industriels... Nous pouvons être aidés par les industriels mais nous pouvons les aider aussi. Par la qualité de nos productions, nous donnerons accès aux jeunes issus des formations à des entreprises innovantes. Ça va être l'objectif du projet Atelier de création : comment les industriels peuvent s'y investir ? Ce qu'ils souhaitent et ce qu'on peut leur apporter. Il faut leur apporter du concret. Produire des résultats. Du pragmatisme, pas de théorie."*

Ce projet d'un artiste plasticien de créer une fabrique de création textile qui est force d'impulsion et de proposition dans le domaine de l'industrie et de l'entreprise n'est pas utopique. Il va dans le sens de l'économie créative et des préconisations de l'UNESCO. En élargissant au-delà du textile, ce sont tous les savoirs faire endémiques qui, s'ils sont valorisés, peuvent apporter un renouveau des pratiques industrielles dans le pays. Il leur faut de la place et cette place peut être l'Ecomusée du Haut-Beaujolais car ce lieu fut de tout temps un outil de production. Il l'a été encore avec le projet PHB. Il doit en être à nouveau une vitrine et un nouvel espace car il est conçu comme tel et représente ce symbole pour la population. Dans ce cas, il sera aussi en lui-même après sa réhabilitation, un objet d'upcycling et de développement durable.

Il est intéressant de confronter cet appel à l'économie de la création et économie circulaire du point de vue d'un chef d'entreprise, Christophe Fargier, PDG du groupe Ninkasi, dont la fabrique de bière et whisky est installée dans les Teintureries de Tarare, avec un établissement de restauration et de diffusion musicale. Ce qu'il précise à propos de l'Ecomusée du Haut-Beaujolais est édifiant – E8 : *"On cherche à développer des propositions autocaristes pour faire des visites groupées sur plusieurs lieux du Beaujolais dont le Ninkasi. Ce lieu (l'Ecomusée du Haut Beaujolais) m'a été conseillé dans cette optique. Quand j'entends qu'au départ il y avait production de serpillères et tapis de cartes, nous pourrions sérieusement imaginer qu'un jour ils puissent faire des tapis de bar pour le Ninkasi .../... Aujourd'hui, l'économie et la culture vont ensemble. L'échange est au centre de la culture et de l'économie."* L'intervention de Christophe Fargier nous amène naturellement à l'étude des Teintureries de Tarare.

C LES TEINTURERIES - TARARE



L'histoire des teintureries commencent en 1825 par des industriels textiles écossais qui installent leurs ateliers d'apprêt des tissus à cet endroit le long de la rivière Turdine, en raison principalement de la qualité de son eau. Après un agrandissement en 1856, les ateliers sont rasés au profit du bâtiment actuel, édifié en 1905. En 1946, l'aile Est brûle et est reconstruite à l'identique. Ce "bâtiment-usine", hors norme de 200 mètre de long sur 3 niveaux représentant près de 7000 m² de surfaces est construit sur la rivière. Il sera utilisé principalement pour les étapes d'ennoblissement des tissus dont la teinture. Le site est désaffecté en 2005 et fait l'objet d'une dépollution et de démolitions des petites extensions résiduelles dès 2006.

Tarare est la ville phare de la COR. Elle se situe clairement dans un espace à dominante rurale. Du centre, on aperçoit les prés et forêts qui la bordent même si elle accueille aussi zones industrielles et quartiers résidentiels. Tarare est à l'image de la COR. Ruralité et industrie s'y confondent. Ce petit pôle urbain de 12 000 habitants et sa couronne de huit communes rurales totalisant 19 000 habitants représentent près de 40% de la population de la Communauté d'agglomération. Il faut rappeler que Tarare a été une ville industrielle très prolifique avec une activité tournée essentiellement vers la fabrication des tissus, puis la teinturerie : mousseline, éponge, lins, cotons puis rayonne, viscose et tergal pour devenir la capitale française des rideaux, dépositaire des célèbres Mousselines de Tarare avant le grand déclin des années 70. La nombreuse population ouvrière, immigrée ou non, n'a pas su se requalifier dans les nouvelles industries pourtant présentes (Méta chantier naval, Agis-traiteur innovation, Gerflor, l'ESAT - Etablissement au Service d'Aide par le Travail - La Roche, association d'aide et placement des handicapés réhabilités par l'emploi).

Stéphan Barral - E2 : *"En 2007, à Tarare, 55% de la population vit sous le seuil de pauvreté. En 2007, Il se passe quelque chose d'extraordinaire pour le territoire : le sous-préfet et le maire de l'époque obtiennent un contrat de revitalisation⁶⁸ et le passage de l'autoroute A89 à proximité de Tarare reliant Lyon à Clermont-Ferrand est décidé. Il en résulte 12 M d'euros injectés sur le territoire et des actions demandées à tous ces acteurs qui vont permettre de créer un lien fort entre les partenaires mais aussi entre chaque strate des gouvernances sur le terrain."* C'est dans ce contexte que la municipalité décide à l'époque de réhabiliter les anciennes Teintureries de Tarare pour en faire un centre d'économie créative à l'entrée de la ville. Un concours architectural est lancé puis remporté par Vurpas et Associés Architectes, celui-là même qui a réhabilité les manufactures Fléchet à Chazelles-Sur-Lyon, Chapellerie Atelier-Musée du chapeau (voir II^{ème} partie).

Pierre Vurpas⁶⁹ : *"La deuxième conviction pour cette équipe d'architectes, dont une part importante de la production s'insère dans des sites construits, est d'entrer en résonance avec un lieu et l'histoire qu'il raconte. Elle bénéficie d'un savoir-faire de longue date pour faire converser le projet et son environnement, d'un goût partagé pour la réhabilitation de bâtiments et de sites patrimoniaux. Cette proximité des hommes, à toutes les étapes de la conception, se double de l'envie de s'approcher au plus près de la fabrication et du chantier. Savoir construire avec les hommes qui construisent, c'est la volonté de construire bien : être architecte maître d'œuvre, comme un artisan qui façonne."* P. Vurpas entre dans la lexicologie de l'économie créative. L'homme créatif au centre du dispositif de transformation de la société : savoir-faire, équipe, artisanat, résonance avec les patrimoines, environnement, production, proximité... L'objectif n'est pas de proposer une énième pépinière d'entreprise mais d'instiller dès la construction une circulation productive entre les résidents afin de dégager richesse, sens et satisfaction.

C1 UN PROJET CONTRARIÉ MAIS A HAUT POTENTIEL

Dans le projet initial échafaudé pendant la mandature municipale (2001-2007), la friche devait comporter un hôtel, un théâtre ou amphithéâtre, une université numérique. Un projet entièrement consacré à l'économie créative : culture, enseignement-formation, NTIC, tourisme. En 2008, un nouveau Maire est élu. Le projet de réhabilitation n'ayant qu'une aide économique du département et pas même celle de l'EPCI, la Mairie décide de porter seule le projet, ce qui l'amène très certainement aussi à changer le contenu pour ne pas trop s'endetter. Thomas Chadoeuf-Hoebeke, Maire de Tarare (2008-2014)⁷⁰ : *"Il me paraissait plus logique, dans une ville de 11 000 habitants qui souffre du déclin industriel, qui compte 17% de chômeurs et au vu de la fréquentation du théâtre à ce moment-là, de ne pas en faire une priorité. Il fallait en faire une carte de visite pour montrer que la ville n'était plus sur le déclin mais, au contraire, à la reconquête. Notamment aux niveaux tertiaire et industriel .../...On s'est dit qu'il fallait changer notre fusil d'épaule. Un professionnel de l'immobilier nous a dit qu'il y avait des sociétés locales qui étaient à la recherche de nouveaux locaux. En six mois, on a vendu quasiment tous les plateaux."*

Les travaux commencent début 2011 et finissent mi-2012. Le coût total approche les 10 M. d'euros.

⁶⁸ Zone de Revitalisation rurale (ZRR), dispositif créé en 1995 et modifié en 2005 par la loi relative au développement des territoires ruraux. Aide fiscale aux entreprises pour l'emploi et à leur implantation sur des territoires ruraux ayant subi la fermeture d'une grosse ou de plusieurs moyennes entreprises.

⁶⁹ *Les Teintureries, Requalification d'un bâtiment industriel à Tarare (69)*, 2014, Dossier de Presse, Vurpas et Associés Architectes

⁷⁰ Journal Le Progrès - Tarare, 14/07/2014, p.13

Les quatre premières structures à entrer dans la friche sont :

- le Progrès (média) ;
- la CCI et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône - CMA du Rhône - (représentation des entreprises) ;
- le Ninkasi (fabrique de bière, distillerie, restaurant, café-concert et diffuseur musical). Le Ninkasi occupe près de 2000m², l'architecture intérieure a été conçue pour qu'il puisse y installer ses cuves. Il a signé un bail locatif sur 30 ans ;
- Coin de Fermes (point de vente collectif en circuit court de produits agricoles locaux)⁷¹ ;

ces structures représentent un atout certain pour une dynamique économie créative. Quelques temps plus tard, la nouvelle municipalité ne souhaite pas poursuivre dans cette voie de l'économie créative. Le projet devient donc déséquilibré dans son fondement.

Les autres acquéreurs sont les suivants : cabinet d'experts comptables, avocat, cabinet dentaire et chirurgiens-dentistes, agence immobilière, géomètres, Centre régional de la propriété forestière, étude notariale, assurances, coiffeur...

Les Teintureries ouvrent en 2014 et le bâtiment devient lauréat des Rubans du Patrimoine 2014⁷². En 2014, un nouveau Maire est élu Bruno Peylachon, actuel Maire de Tarare : ***"D'un point de vue économique, cela représente 10 M. d'euros d'investissement. Pour combien d'emplois créés ? Moins de cinq. Et cela a eu pour effet la délocalisation d'activités du centre-ville. Cela a sans doute répondu à une demande, mais je ne crois pas au fait que cela ait empêché des activités de partir. Le bilan est mitigé..."***⁷³. On voit bien ici qu'un parti pris résolument sur l'économie créative aurait apporté des emplois et une transversalité dans les échanges commerciaux et culturels sur le site même. Hôtel, université, spectacle, restaurant, musique, expositions, vitrine des métiers se seraient parfaitement imbriqués et auraient créé de nouveaux emplois. Christophe Fargier, PDG du Ninkasi garde malgré tout une constance dans son engagement créatif.

C. Fargier - E8 : ***"A la création d'un concept avec un hôtel, une université une salle de spectacle a suivi un projet sans caractère, un peu dénaturé où il faut se débarrasser de surfaces. Je n'ai rien contre les métiers présents mais ce n'est plus le même concept .../...Aux Teintureries, les plateaux maintenant à vendre au-dessus du Ninkasi nous ont beaucoup intéressés ; pourquoi pas une salle de danse, de musique... Les entreprises avec Lyon 1 devaient y donner leurs cours d'industrie digitale : les logiciels libres ! Et il devait y avoir une grande salle d'exposition. Là nous étions dans l'économie créative ; il y avait imbrication des activités, nous pensions que le contenu serait plus riche. La réalité a rattrapé tout le monde... Mais je suis convaincu que cette entrée de ville donnera lieu à des projets futurs plus populaires et interactifs. Il faut que nous rencontrions les gens de la COR. Il faut imaginer faire tomber les barrières"***. La COR a repris le bâtiment depuis 2015 avec ses passifs et ses actifs. Il peut y avoir maintenant un cap clair à donner à ce grand paquebot. Le président de la COR semble aller dans ce sens, M. Mercier - E1 : ***"C'est une très belle réussite architecturale qui donne à Tarare un bâtiment représentatif des métiers de la ville. Petite capitale de Tarare. Bâtiment essentiel."***

⁷¹ Ce projet est soutenu par la COR qui a réhabilité le bâtiment (ancien logement des gardiens à l'entrée des Teintureries) et le loue aux producteurs. Les agriculteurs ont porté l'ensemble de l'investissement matériel. Ce projet a également été soutenu par l'Europe, l'Etat dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural porté par le Syndicat Mixte Beaujolais, la Région Rhône-Alpes et le Département.

⁷² Chaque année depuis 1994, Les Rubans du Patrimoine récompensent, par des prix nationaux, régionaux et départementaux, des communes ayant réalisé des travaux de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Cet événement est organisé en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB), l'Association des Maires de France et la Fondation du Patrimoine, rejoints en 2014 par la Caisse d'Epargne.

⁷³ Journal Le Progrès - Tarare, 14/07/2014, p.13

Cette représentativité des entreprises et des métiers est soutenue aussi par un acteur majeur des Teintureries, la CCI, S. Barral - E2 : "*Nous devons changer d'image par des nouvelles expériences pour sortir du passé accidenté dont nous avons hérité. On se base sur l'histoire pour présenter l'avenir. Nous avons besoin d'un lieu pour montrer ce que font les entreprises. La friche est ce lieu d'articulation concrète entre le passé et le futur. Il pourrait-être un lieu d'exposition des anciennes et nouvelles technicités.*" Les acteurs présents sur la friche doivent définir des points de jonction pour faire maintenant évoluer le projet en ouvrant sur de nouveaux partenaires et en utilisant les lieux restés libres, B. Rosier (plasticien) - E7 : "*Le bâtiment à l'origine avait l'intérêt d'être là. J'ai exposé sur les plateaux restés vacants et beaucoup de personnes ont pensé les utiliser. On peut en faire des ateliers art plastique, des studios de danse, de théâtre, de musique... ça irait très bien et ferait un pendant au Ninkasi qui est sur le mode créatif. Le plateau est prêt, équipé, pour les pratiques artistiques. C'est suffisamment grand et pourrait être divisé par des cloisons mobiles... c'est ensuite des décisions politiques à prendre...*"

Exposer, former, enseigner, faire se croiser les disciplines économiques et culturelles ; la friche ne peut être qu'un maillage de pratiques qui en dégagent d'autres pouvant rayonner à l'extérieur en s'appuyant sur les formidables potentiels de la CCI et du Ninkasi.

C. Fargier - E8 : "*La mairie nous proposait d'entrer dans une dynamique de circuits courts. Nous, c'est ce qui nous intéresse et qu'on tente de développer. Cette aide de la CCI, de la mairie, de l'Etat à nous accompagner c'est parfait. On donne nos déchets à des éleveurs pour nourrir du bétail et à la fromagerie Valcrest. On a réussi à convaincre des agriculteurs de se mettre à la culture du houblon qui nécessite des terres pauvres.../... Et ce n'est pas fini. Nous nous lançons dans la distillation du whisky. Il a commencé à vieillir dans des fûts de Condrieu. On cherche des fûts sur le territoire et à créer un réseau avec les vignerons du Beaujolais. Exemple, notre bière grand cru avec du jus de cerise de Bessenay qui va vieillir dans des fûts de Morgon... On travaille avec l'entreprise Crozet de Thizy-les-Bourgs (Sirops et liqueurs...) On tisse des liens et des synergies avec les compétences et savoir-faire très nombreux sur le pays. Nous testons la même chose avec la culture. L'ancien directeur du Cargo de Caen, nous a rejoint. On lui demande de renforcer les collaborations avec les acteurs locaux. Découvrir de nouveaux talents...*"

La philosophie de l'économie créative est présente dans l'expérience et projets du Ninkasi. C'est à cet instant, qu'il faut redonner corps au projet en impulsant une nouvelle synergie.

C2 LES TEINTURERIES DE TARARE AU REGARD DES CRITERES DÉTERMINANTS A L'ÉLABORATION D'UN PÔLE CULTUREL ÉCONOMIE CREATIVE

Il pourrait paraître étonnant de soumettre ce projet à l'analyse que nous avons pu faire sur l'Ecomusée du Haut-Beaujolais. En effet, Les teintureries ne se sont pas élaborées dans les normes que nous avons pu observer jusque-là. Manifestement, s'il y a eu volonté de mettre en œuvre un pôle d'économie créative à partir de la réhabilitation d'une friche industrielle, la première mandature qui a conçu le projet, n'a développé aucune préparation adéquate autant dans la précision du contenu (défaut d'études préalables sur l'accueil d'un lieu de spectacle, d'un complexe hôtelier, d'une université numérique) que de son accompagnement : partenariat économique, politique, culturel, associatif, citoyen et mode de fonctionnement, impératif pour la réussite du projet. Ici, l'axe privilégié fut la réhabilitation architecturale du site, réussie oui, mais pour en faire quoi ? La suite est forcément chaotique, avec des choix plus ou moins judicieux, au gré des alternances politiques.

Malgré ce manque de préparation, on peut constater - que cela soit le fait du hasard ou de volontés - une extraordinaire richesse sur le site favorisant à l'avenir un pôle culturel d'économie créative, alimentant l'hypothèse que l'économie créative reste la finalité la plus valable et la plus solide du projet.

En conséquence, nous énumérerons les critères déterminants présents et absents dans l'élaboration d'un tel pôle, en vue d'une éventuelle concrétisation future. Nous verrons paradoxalement que Les Teintureries possèdent des points forts dans le domaine de l'économie créative qui manquent au projet beaucoup plus structuré et réalisable de l'Ecomusée du Haut-Beaujolais, ce qui implique en filigrane une complémentarité de territoire, économique et culturelle, possible voir souhaitable entre les deux sites.

C2.1 Les critères positifs

- le choix d'un bâtiment du patrimoine industriel symbolique, fonctionnel, remarquable ou répertorié à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- le choix d'un bâtiment suffisamment vaste (7 000m²) pour accueillir des activités créatives pluridisciplinaires (musée, boutique, ateliers de créations et de productions, salles de spectacle et de colloque, restaurant...)
- l'intervention d'un cabinet d'architecture spécialisé dans la réhabilitation du patrimoine.

Le choix du bâtiment et sa réhabilitation furent en effet extrêmement judicieux pour offrir une quantité d'options de nature différente au public et aux professionnels tout en donnant "une accroche" contemporaine et ambitieuse (culture, circuit court agricole, économie et architecture) en entrée de ville ;

- la conception d'un pôle innovant : culture, économie, tourisme sur les bases d'un patrimoine représentant la mémoire et l'activité culturelles et industrielles profondes du territoire ;
- le développement de moyens pour obtenir une attraction touristique importante (hôtellerie, restaurant, jardins, grandes expositions) tout en y mêlant une proposition culturelle innovante présente dans toutes les strates du concept.

Le tourisme, la culture, la connaissance et la visibilité ne sont pas encore dans toutes les strates du concept mais la forte présence touristique industrielle, culturelle du Ninkasi (concerts musicaux) ainsi que de café-restaurant contemporain est un élément majeur d'attractivité. La mémoire sociale et le patrimoine naturel sont au cœur du projet. C'est la recherche de qualité des eaux qui réunit les premiers industriels (écossais de surcroît) et le Ninkasi qui en a besoin pour la fabrication de ses bières et sa distillerie. Depuis que Ninkasi est arrivé à Tarare, il a remporté 8 médailles pour ses bières ;

- impliquer des partenaires associatifs, professionnels, de réseaux et institutionnels, accompagnateur du projet (ARAC, FEMS, TISTRA, DRAC, CCI, CMA, INMA, CRESS ...) et créer un réseau de partenaires.

La force de proposition de la CCI et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, s'ils devaient s'impliquer dans le développement du pôle pourrait être déterminante. L'ensemble des partenaires que pourraient attirer le Ninkasi, Le Progrès et Coin de Ferme est potentiellement considérable ;

- un lieu de production ;

- un pôle lucratif (entrées, production, sponsors, boutique, location de salles et ateliers...) qui ne vit pas que des subventions. Toutes les structures résidentes sont autonomes financièrement et produisent des activités ... ;
- l'ouverture du pôle à la création d'artistes et d'artisans d'art.

Le Ninkasi accueille des artistes. Les plateaux, libres encore actuellement ont déjà connu des expositions d'art plastique ;

- la prise en compte du développement durable dans les matériaux choisis et au regard de toute l'opération dans un esprit d'upcycling et d'économie circulaire créative ;
- la mise en valeur du cadre environnemental en harmonie avec les bâtiments réhabilités. ***"Réhabiliter un bâtiment d'une telle envergure pour lui redonner sa force initiale s'inscrit dans une démarche plus globale de développement durable. La réhabilitation est une posture environnementale, d'un point de vue intellectuel, historique, technique et fonctionnel, qui prend part à l'histoire, à la technique, à la construction et à l'économie d'un projet."***⁷⁴

C2.2 Critères absents et préconisations

Le patrimoine industriel appartient symboliquement à la collectivité et ses habitants. C'est pour cela qu'il est source d'opportunité mais aussi de crainte de la part des pouvoirs publics. Les habitants ont travaillé et vécu pendant des générations dans ces lieux. Lorsque la collectivité rachète et réhabilite la friche, les habitants la payent en partie avec leurs impôts. Il est éthiquement juste qu'ils en profitent par la suite, qu'elle leur soit ouverte et leur propose des activités qui vont les "nourrir", comme un juste retour des choses⁷⁵.

Nous avons pu vérifier tout au long de cette étude que cette affirmation se vérifie. Ce sont dans la plupart des cas, les associations de citoyens en lien avec le territoire, son histoire, son environnement, sa culture qui naturellement s'emparent de la friche mais surtout du projet qui l'accompagne. Y. Pignard – E3 : ***"La friche pour moi c'est un territoire. Ce n'est pas qu'un bâtiment. C'est un espace de vie que l'artiste anime pour qu'on s'y sente mieux .../... De friche en friche, le sous-titre de Re-Tissons le territoire ; indiquait non seulement le bâtiment industriel mais surtout un territoire qu'il fallait "défricher" pour cultiver à nouveau. Ce territoire lui-même est une friche .../... Les bases c'est une volonté politique associée à un dynamisme personnel de la population. La culture est un liant mais elle ne se substitue pas à la volonté populaire et politique."***

Pour compléter les propos d'Yves Pignard, nous évoquerons les artistes mais aussi et surtout les habitants qui vont potentiellement animer la friche. La friche est un projet de reconstruction sociale, culturelle, économique ; l'outil de production qui s'est arrêtée et pourrait recommencer sous une autre forme, avec de nouvelles règles du jeu. C'est pour cette raison que la volonté populaire propose d'instinct une formule économique, culturelle et créative de manière à faire acte de continuité tout en créant une possibilité de renouveau effectif. Selon l'époque, l'histoire et la culture du territoire, le projet n'est jamais le même. Il est le reflet de la mémoire collective qui s'exprime par la voix des acteurs du territoire.

⁷⁴ *Les Teintureries, Requalification d'un bâtiment industriel à Tarare (69), 2014, Dossier de Presse, Vurpas et Associés Architectes*

⁷⁵ Eric Pellet achète une partie des usines Biolay d'Amplepuis en 2010 pour pouvoir créer différemment et mieux dans un premier temps, pour mettre le lieu à disposition d'autres artistes dans le cadre de résidences dans une seconde phase, E. Pellet - E6 : ***"Finalement l'usine doit poursuivre son œuvre de transformation. On inscrit la création artistique dans l'optique de cette continuité.../... La nature comme l'usine indiquent que nous ne sommes pas une soucoupe volante mais bien des composants d'une réalité imbriqués dans une transformation.../... Là nous sommes dans la valorisation d'une alchimie agriculture/industrie, la refonte d'un tissu neuf qui ouvre des lignes et qui doit être investi par les habitants."***

C'est un artiste comme Eric Pellet à Amplepuis, c'est un groupe de chefs de petites entreprises et d'élus au Cheylard, un groupe d'historiens, d'ethnologue, d'ouvrier issus de l'éducation populaire à Chazelles-sur-Lyon, un groupe d'anciens entrepreneurs, ouvriers du textile et d'historiens à Thizy-les-Bourgs, qui inventent un concept. Ce concept, parti du public pour revenir au public, n'est pas viable s'il n'est pas relayé et porté par une volonté et action politiques, qui se fondent au projet et l'optimisent. Le point faible de l'expérience de réhabilitation des Teintureries, est l'absence des habitants au démarrage du projet ; mais c'est surtout l'absence de projet auquel une réhabilitation de patrimoine ne peut se substituer. L'économie créative doit être encadrée par un projet.

Le projet est donc à bâtir avec les atouts que nous avons évoqués précédemment tout en soulignant les absences actuelles :

- le choix d'un projet et d'objectifs spécifiques ;
- le diagnostic fin sur l'originalité des activités du territoire, son histoire, ses besoins, ses potentiels (études...)
- la décision d'actions tests (expositions, évènements...)
- un benchmarking collaboratif de territoire ;
- la constitution d'un comité multidisciplinaire constitué de chefs d'entreprises, d'élus, de chercheurs, de professionnels de la culture, de l'éducation, membres d'associations... ;
- la mise en place de comités de pilotage et consultatif constitués d'habitants, d'associations, d'élus, d'organisations professionnelles, de clusters, de laboratoires de réflexions, du corps enseignant ... ;
- la constitution d'une association - composée de professionnels, de scientifiques, d'habitants, d'acteurs du territoire qui développent un projet d'utilité publique ;
- l'action d'une personnalité publique référent, déterminante et moteur "porteur du projet" (Présidente d'EPCI et/ou Maire de la commune concernée).

La COR est maintenant responsable et administrateur des Teintureries. Un projet fédérateur unissant les résidents est possible. Il peut s'appuyer sur la destination des locaux qui restent vacant (environ 1000 m².), initier la présence d'associations. Certaines préconisations pourraient contribuer à la dynamique du projet :

- la création d'un comité de pilotage multidisciplinaire consultatif aux orientations du Pôle ;
- l'obtention d'un label (Musée de France, CCSTI...), et faire partie d'un réseau labélisé ;
- l'obtention d'un label-dispositif en lien avec un projet innovant drainant des apports financiers (PER, PETR, PEP, Contrat de ruralité...)
- l'implication des partenaires économiques privés dans un échange avec un concept culturel public et associatif (visibilité des entreprises, mécénat, salons, fondations...)
- l'implication d'un grand nombre de partenaires financiers publics (Etat, collectivités, fonds européens) ;
- le dépôt d'une marque auprès de l'INPI.

Un PER est déjà partie prenante du projet en ce qui concerne Coin de ferme, la vente en direct de producteur à l'entrée des Teintureries. D'autres financements "Pôle rural " autour des Teintureries comme incubateur des métiers et nouvelles pratiques artisanales et industrielles pourraient être recherchés avec l'aide de la CCI et de la CMA.

- la formation de techniciens territoriaux à l'économie créative ;
- la présence du service référent culturel et créatif (Commune ou EPCI) dans les locaux.

Comme aux Ponts de Cé, où Rive d'Arts accueille dans ces murs le service développement culturel et touristique de la commune, un pôle développement culture-économie-tourisme de la COR pourrait travailler aux Teintureries et animer le nouveau pôle ;

- l'ouverture du pôle à la création ou à la formation d'artistes et d'artisans d'art ;
- la mise en place d'une formation innovante (école, université, liens avec le monde de l'entreprise, activité économique, reprise sociale...).

Si l'exposition des productions se situe naturellement à l'Ecomusée du Haut-Beaujolais, un centre de formation a sa vocation aux Teintureries. Il a été question d'une université du numérique. Avec la proximité de Saint-Etienne et le lien à la mémoire textile, des écoles de design, de graphisme, des nouvelles matières textiles seraient souhaitables. B. Rosier - E7 : *"Le vrai patrimoine de toute la région se sont les collections des modèles de tissus, de broderie avec leurs échantillons. J'ai vu quelques-unes de ces collections et c'est ça le trésor. Plus que le bâtiment, c'est ce qu'il a renfermé. La qualité de la création artistique, graphique, de ces collections que l'on pouvait reconstituer à l'aide de cartons perforés et des échantillons de tissus. De ce patrimoine il ne reste rien ou pas grand-chose. A Tarare, dans les années 50, il y avait encore une école de dessin textile. Il y avait encore de la formation à la création. Ce qui est fini actuellement. Mon projet c'est ça aussi : revenir à une vraie création graphique et esthétique qui puisse être aussi une vraie force de proposition pour les 20 entreprises qui sont encore en activité."* La présence d'un pôle d'enseignement créatif serait une source d'échanges permanents avec les entreprises et prendrait un sens convivial avec le Ninkasi ;

- un accès libre qui permet à la population de se réapproprier le lieu et d'initier un rapport sans complexe à la culture, aux métiers créatifs et à l'entrepreneuriat.

L'ouverture au public est primordiale. Les lieux d'expositions, d'enseignement et de loisirs concourent à ce concept. B. Rosier- E7 : *" Il faut changer le public. Il faut de l'éducation. Des restitutions pour les attirer. Qu'ils voient ce qu'ils ont fait !"* La dynamique entrante et sortante, la dynamique traversant, la dynamique de pompe, d'action-réaction qui rejaillissent sur l'économie, le commerce et le bien vivre de tout un bassin de vie sont nécessaires à la friche. C. Fargier-E8 : *" On a réussi à faire un lieu culturel où il n'y a pas de barrière à l'entrée. Les gens viennent naturellement ici. On crée la facile rencontre entre l'artiste et le public. C'est la désintermédiation,⁷⁶ faciliter la rencontre entre le producteur et le consommateur, le public... C'est le même type de rencontre qui a lieu dans une friche."*

La complémentarité évoquée entre les deux sites en début de chapitre est manifeste. L'Ecomusée se tourne vers la production et sa visibilité au travers des ouvriers et créateurs en action. Les Teintureries se projettent vers l'exposition des savoirs et des entreprises accompagnées d'une plateforme de formation. Ces deux friches sont interdépendantes et pourront créer un système permanent d'échanges et d'émulations complémentaires.

Dans notre analyse de terrain, nous avons découvert une véritable synergie politique, culturelle, entrepreneuriale, citoyenne, artistique propre à la réalisation d'un ou plusieurs pôles culturels d'économie créative.

⁷⁶ désintermédiation : voir glossaire en annexes 4

CONCLUSION

L'espace à dominante rurale a subi ses cataclysmes : perte de sa population, déprise agricole, effondrement de ses industries et de ses artisanats traditionnels, recomposition de sa structure géopolitique. L'état de crise économique et sociétale (emploi, habitat, pollution, éducation, démocratie...) s'installant durablement et profondément sur tout le territoire, y compris sur les zones urbaines et leurs périphéries, une reconsidération des terres éloignées s'est opérée presque naturellement par les populations à la recherche d'issues sociales, de nouveaux modes de vie, de champs d'actions moins contraignants et plus dynamiques. Les campagnes se repeuplent. La modernisation des centre-bourgs, l'ancrage de la notion de mobilité accompagnée de voies de communication toujours plus performantes ont rendu l'éloignement relatif. Étrangement, la révolution numérique profite au rural en lui donnant un outil de désenclavement, de représentativité, d'attractivité et bien sûr d'action qui change totalement la donne, autant dans les échanges internes au monde rural que dans ses échanges avec les pôles urbains, voire avec le reste du monde.

Parallèlement, la recomposition de la carte administrative en faveur de la décentralisation s'est poursuivie en donnant un pouvoir de proximité conséquent aux EPCI qui étalonnent la valeur des pouvoirs publics à un juste rapport humain, social, politique et économique sur les espaces à dominantes rurales. L'aspiration citoyenne à une démocratie de proximité, à la reconnaissance des droits culturels, à une recherche de mieux vivre tout en s'inscrivant dans une démarche économique de productivité peut s'inscrire dans cette nouvelle configuration. Avec l'installation de nouvelles industries, entreprises, artisans, agriculteurs et habitants, en connexion avec les activités du monde, l'espace rural devient un champ d'expérimentation de pratiques novatrices du vivre ensemble et de son économie. Le circuit court dans tous les domaines peut s'y réaliser et instiller un écosystème vertueux.

Nous avons évoqué les dispositifs - labels et zonages - que l'Etat puis l'Union Européenne avaient pu mettre en place pour aller dans ce sens en s'appuyant sur les richesses ou fragilités environnementales, patrimoniales, culturelles mais aussi industrielles ou artisanales, depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Au moment où nous finalisons ce mémoire, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) coordonne *le contrat de ruralité*⁷⁷ adapté à la nouvelle carte territoriale puisqu'il s'adresse aux EPCI et PETR pour aider financièrement ceux-ci sur des projets transversaux d'accès aux services et aux soins, de revitalisations des centres bourgs, d'attractivité du territoire, de mobilités, de transition écologique et de cohésion sociale en sollicitant les partenaires institutionnels, économiques et associatifs des territoires ruraux. Nous constatons qu'il y a adéquation aujourd'hui entre l'avancement des politiques publiques, la maturité de la carte administrative et un sursaut des populations à "profiter" de l'espace rural.

Cet agencement fédérateur, partenarial, intersectoriel est un appel à une nouvelle forme d'économie sur les territoires, une économie fondée sur l'attractivité, la cohésion sociale et le développement durable du territoire et très peu dé-localisable. C'est un appel à l'économie créative.

Or, ce système de recherches, créativité, innovations et productions diffuses, a besoin de pépinière, de plateforme de représentation, d'échange, d'émulation concrète et matérialisée.

⁷⁷ le contrat de ruralité établi par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités en juin 2016 coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique et de cohésion sociale. En 2017, 216 millions issus du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) seront dédiés aux contrats de ruralité. D'autres financements pour les projets des Contrats pourront s'appuyer sur les volets territoriaux des contrats de plan État-Région (CPER), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La friche réhabilitée est idéale pour cela. Souvent "plantée" en plein cœur du milieu rural, elle signifie ce lien extrêmement important, pour sa légitimité sociale, de trait d'union entre le passé et le futur. Elle est déjà, de par son architecture renouvelée, un point d'ancrage créatif. Elle offre sa structure ancienne d'ateliers à plusieurs entrées et sorties. Un lieu d'emblée traversant qui génère des espaces imbriqués mais avec leur propre identité. Que son objet soit muséal, centre d'art et d'artisanat, pépinière d'entreprises, la friche ne reproduira pas le passé. Elle n'est plus l'usine avec ses obligations mais un espace ouvert au public, collaboratif, multifonctionnel. Elle est lieu d'expérimentation, d'échange, de découverte et de production. Elle est un socle d'exposition et d'émulation de la marqueterie territoriale et sa marque.

Trois éléments fondamentaux sont pourtant de rigueur :

- la présence, si ce n'est depuis sa fondation mais en permanence et à une place clé, du milieu associatif représentant le tout public et les habitants ;
- le travail effectif de créateurs accompagnés du milieu professionnel ;
- un comité de pilotage plurisectoriel comprenant la collectivité territoriale.

Cet ensemble ne peut fonctionner que s'il est en évolution constante. La friche transformée en pôle culturel d'économie créative n'est pas une forme figée une fois pour toute mais une matrice qui reçoit et contient les éléments de sa transformation régulière au gré des tendances et des créations qu'elle produit. Elle est un potentiel en activité.

Au centre de ce cœur sociétal qu'est la friche réhabilitée, se situe l'élément culturel qui seul peut articuler les différentes composantes en présence.

Depuis 30 ans, la culture est appelée à se repositionner dans le jeu sociétal. Elle est devenue un acteur majeur de la cohésion sociale, de l'attractivité des territoires et du processus d'économie créative. Il s'avère que nos trois pôles⁷⁸ choisis comme référents dans notre étude ont opté dès le départ de leur élaboration pour le vecteur culturel comme moteur de leur structure.

Le président de la COR, sur le plan du territoire conforte cette place prépondérante de la culture comme identité et ciment de société⁷⁹; Stéphane Barral⁸⁰ représentant des entrepreneurs et du milieu économique de la COR insiste sur la capacité de la culture à modifier "l'image" d'un territoire et va plus avant en qualifiant le rôle culturel de coordination sur des concepts innovants comme ceux des pôles⁸¹; enfin, c'est le PDG du groupe Ninkasi, certes lié à l'économie créative dans sa vision et transformation de ses activités, qui appelle la culture à un développement fondamental créatif et fédérateur⁸². Cet appel des pouvoirs politiques et de l'entreprise ainsi que les choix de nos friches "référentes" à ce que la culture intervienne en tant que "vitalisateur" dans l'enjeu de reconstruction économique et sociale répond à la complexité du projet.

⁷⁸ L'Arche des Métiers - CCSTI - Le Cheylard, La Chapellerie - Atelier-Musée du chapeau - Chazelles-sur-Lyon et Rive d'Arts - Les Ponts-de-Cé

⁷⁹ M. Mercier - E1 : " *On a jumelé culture et politique de la ville. Je tiens beaucoup à ce jumelage car il indique comment nous considérons la culture : un moyen de vivre ensemble. La culture c'est la vie en société.* "

⁸⁰ Responsable de l'agence ouest/Tarare de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon

⁸¹ S. Barral - E2 : " *La culture doit être là pour présenter, animer, coordonner, mettre en valeur ces expériences aux frontières du social, de l'économie, du travail, et du loisir.* "

⁸² C. Fargier - E8 : " *L'enjeu c'est de faire tomber les barrières artificielles. La culture en France est un véritable atout. S'il y a un domaine dans lequel on se différencie, c'est bien la culture. Nous avons un patrimoine, des savoirs faire, une richesse dans ce domaine. Et puis une réelle capacité créative. Je sens en France une effervescence créatrice et culturelle très forte. L'éducation est un point important. Les politiques doivent comprendre que la culture est un investissement à très forte rentabilité.* "

La culture est vectrice de sens et remédie là où il n'y a souvent que rupture. Afin de fédérer les acteurs du territoire et les secteurs qui d'ordinaire ne travaillent pas ensemble, la culture, par son apport de la connaissance articule les forces en présence (patrimoines, associations, familles, établissements de l'éducation, entrepreneuriat, industrie, artisanat, services publics, arts, tourisme, commerces, NTIC ...) en leur conférant à nouveau ou de manière renouvelée une légitimité. Elle rétablit le dialogue et l'échange dans une dynamique de création.

La culture garantit un accompagnement et une évaluation des métiers créatifs et de leurs recherches. Les métiers créatifs doivent opérer leurs travaux dans un climat de confiance et d'attention sensible. Le milieu culturel seul sait appréhender, stimuler et encourager les progrès créatifs. La culture fait interface entre la commercialisation et la création.

Enfin, si la culture est facteur de sens comme nous l'avons affirmé, elle devient aussi, un élément de tempérance et de modération à ce que la création ne devienne pas un produit comme un autre. Elle veille à ce qu'il n'y ait pas de dérèglement. Que le pôle culturel d'économie créative ne redevienne pas l'usine d'autrefois. Elle veille à ne pas oublier l'intérêt matériel mais aussi intellectuel, artistique, mais aussi ludique de chaque habitant.

Et d'ailleurs, les professionnels de la culture ne sont pas seuls dépositaires de la culture. Nous avons insisté sur la mise en place d'un comité intersectoriel, multidisciplinaire et intergénérationnel au centre de ces pôles. Cette assemblée est aussi la culture.

Ainsi, l'animation culturelle des pôles d'économie créative en milieu rural ouvre aujourd'hui une page nouvelle de la vie sociétale de demain.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 – Bibliographie
- Annexe 2 – Liste des personnes rencontrées ou contactées
- Annexe 3 – Retranscription des entretiens
- Annexe 4 – Glossaire
- Annexe 5 – Liste des abréviations

Bibliographie

Culture/Territoires

- AUGUSTIN. J.P., LEFEBRE A., 2004, *Perspectives territoriales pour la culture*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 298 p.
- BONERANDI. E., LANDEL. P.-A., ROUX. E., 2003, *Les espaces intermédiaires, forme hybride : ville en campagne, campagne en ville ?* in : Revue de géographie alpine, Les agriculteurs de la cité [tome 91, n°4]
- BONNIEL. J., *Qu'est ce qu'un projet culturel de territoire ?*, 2005, Tables rondes, cultures et territoires, Conseil Régional Midi-Pyrénées, consulté en 09/2016, <http://www.midipyrenees.fr/IMG/pdf/actescolloque.pdf>
- BONNIEL. J., 2013, La dimension artistique dans la vie des territoires ruraux, Champs Culturels, N°spécial 21, consulté en 09/2016, <http://escales.enfa.fr/5-le-reseau-adc/champs-culturels/cc21-developpement-culturel/>
- BERNEMAN. C., MEYRONIN B. (dir.), 2010, *Culture et attractivité des territoires. Nouveaux enjeux, nouvelles perspectives*, Paris, L'harmattan, 282 p.
- CANOVA. N., 2008, *Du développement des territoires culturels au développement culturel des Territoires: pour un métissage, œuvre de la durabilité*. Colloque international Le développement culturel : un avenir pour les territoires ?, Nîmes, <halshs-00923107>, consulté en 09/2016, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00923107>
- CANOVA.N., LANDEL., 2009, P.A., De la culture-ressource à la culture de la ressource : aux fondements de la *culture territoriale*, U.M.R.PACTE - Grenoble
- CLEMENT. G., 2003, Manifeste du tiers paysage, Ed. Sujet/Objet
- DAVEZIES. L., 2008, *La République et ses territoires, la circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, 111 p.
- DAVEZIES. L., 2012, *La crise qui vient, nouvelle fracture territoriale*, Le Seuil, République des idées.
- DELFOSSÉ C., GEORGES P.M., « Artistes et espace rural, l'émergence d'une dynamique créative », 2013, *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 19-20 |, mis en ligne le 01 mai 2015, consulté le 27 mai 2016. URL : <http://tem.revues.org/2147> ; DOI : 10.4000/tem.2147
- FOURNIER L.S., BERNIE-BOISSARD C., CROZAT D., CHASTAGNER C., 2010, Développement culturel et territoires, Paris, L'Harmattan, 328 p.
- COLOMB. V., FILLOZ. V., 2011, « De l'étiquette à la marque : la labellisation comme unificateur des projets territoriaux ? », in : Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 2, n° 2, consulté en 09/2016, <http://developpementdurable.revues.org/8998>
- GUILLOIN. V. & SCHERER. P., 2012, *Culture et développement des territoires ruraux : quatre projets en comparaison*, Parc Naturel du Massif Central (IPAMAC), Réseau Rural Français
- GUMUCHIAN. H., PECQUEUR B. (dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos, 254 p.
- HENRY. P., 2001, *Nouvelles pratiques artistiques : simple aménagement ou réelle mutation ?*, Théâtre/Public, n° 157, pp. 63-72
- HENRY. P., 2010, *Quel devenir pour les friches culturelles en France ? D'une conception culturelle des pratiques artistiques à des centres artistiques territorialisés*, Rapport pour le Projet CPER 2008-2009 Haute Normandie, Volume 2.
- HOUSSEL.J.-P., 1971, *Les petites villes textiles du Haut-Beaujolais. De la tradition manufacturière à l'économie moderne*, In: Revue de géographie de Lyon, vol. 46, n°2, doi : 10.3406/geoca.1971.1584, consulté en 09/2016, http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1971_num_46_2_1584

- HOUSSEL.J.-P., 1986,*Le Roannais, une région textile, Roanne, Ecomusée du Roannais*, [Les cahiers de fabrique]
- HOUSSEL. J.-P., 1992, « *Petites et moyennes industries de la France rurale* », *Revue de Géographie de Lyon*, n° 67-3, p. 173-178.
- HOUSSEL. J.-P., 2004, *Les territoires de l'industrie diffuse en France*, in *L'Archéologie industrielle en France*, CILAC, n°45
- LANDEL. P.-A., 2016, *A quelles dimensions peut on s'intéresser quand on parle de territoire ?*, in : séminaire Territoires, action artistique et culturelle, responsabilités collectives, 16/03/2016, Lumière-Lyon 2, Développement de Projets Artistiques et Culturels Internationaux, Master 2 pro - 2014-16
- MINOT.D, 2013, *Des associations citoyennes pour demain*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer
- POULOT. M., 2008, *Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ?*, *Géocarrefour*, Vol. 83/4, consulté en 09/ 2016, <http://geocarrefour.revues.org/7045>
- RAFFIN.F., *L'inscription territoriale de la culture – pour une nouvelle approche*, avril 2012, in : *Diversité*, n°148
- SIBERTIN-BLANC. M., 2008, *La culture dans l'action publique des petites villes. Un révélateur des politiques urbaines et recompositions territoriales* », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 83/1, consulté en 09/ 2016., <http://geocarrefour.revues.org/4652>
- TERRIN J.-J. (dir.), 2012, *La ville des créateurs. The city of creators*, Marseille, Éditions Parenthèses.
- VANIER M., 2005, *Rural-urbain : qu'est-ce qu'on ne sait pas ?*, in ARLAUD S., JEAN Y., ROYOUX. D. (eds.), *Rural-urbain, Nouveaux lieux, Nouvelles frontières*, Rennes
- 2017-2027 - *Dynamiques et inégalités territoriales - enjeux*, 2016, consulté en 09/2016, <http://francestrategie1727.fr/wp-content/uploads/2016/02/17-27-territoires-web-ok.pdf>, France Stratégie - Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP)
- Alimentation Agri-Culture : Pour promouvoir et valoriser l'art et la culture dans les territoires ruraux*, 2011, Convention Cadre, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire & Ministère de la Culture et de la communication, consulté en 09/2016, http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/systeme/insertion/convention_culture_agriculture_23092011.pdf
- Rapport d'activité*, 2014, Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien (COR)
- Rapport sur Les dispositifs de revitalisation territoriale contrats de site, conventions de revitalisation*, 2006, Inspection Générale des Affaires Sociales
- Catalogue des projets 2008-2011*, Fondation RTE, 2011, consulté en 09/2016, http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fondation_RTE.pdf
- Développement culturel et territoires ruraux*, 2016, Fiche mémo, La Nacre, consulté en 09/2016, http://www.la-nacre.org/fileadmin/user_upload/Ressources_et_documentation/Fiches_ressources/Fiche_M%C3%A9mo/D%C3%A9veloppement_culturel_et_territoire_rural.pdf
- Expliciter la notion de culture territoriale : Vers une caractérisation des formes de développement territorial*, 29/03/2010, Séminaire DATAR-INRA, Consulté en 09/2016, <https://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/CERMOSEM.pdf>
- La réforme territoriale : Quelle place pour la culture dans la recomposition des territoires ?*, 8 01 2015, Actes de la rencontre, La Nacre, Villeurbanne.
- Méthode d'actualisation du nouveau zonage en aires urbaines 2010*, 2011, INSEE, consulté en 09/16, <http://www.insee.fr/fr/methodes/zonages/methodologie-def.pdf>
- Association des Maires Ruraux de France (AMRF), Interview de V. BERBERIAN, Président de l'AMRF, 08/01/2015, Actes de la rencontre, La Nacre, Villeurbanne *Discours d'investiture de Pierre Astor Maire de*

Retournac (Haute-Loire), consulté 06/2016, Zoomdici.fr, <http://www.zoomdici.fr/actualite/Investiture-pour-Pierre-Astor-a-Retournac-id135896.html>

<http://territoires2040.datar.gouv.fr/>

Territoires/ Patrimoine

ANDRES. L., JANIN. C., 2008, *Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires?*, *Annales de géographie* 2008/5, (n° 663), p. 62-81.

BERGERON. L. &DOREL-FERRE. G., 1996, *Le patrimoine industriel, un nouveau territoire*, Liris, Paris.

DAMBRON. P., 2004, *Patrimoine industriel et développement local. Le patrimoine industriel et sa réappropriation territoriale*, J. Delaville, Paris.

DAVID O., DELFOSSE C., JOUSSEAUME V., 2007, *Patrimoine culture et construction identitaire dans les territoires ruraux*, Éditorial du n° de la revue *Noroisconsacré à Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux*, n°204

DELFOSSE. C., 2003, *Géographie rurale, culture et patrimoine*, Université de Lille I, 2 vol. : vol. de synthèse (312 p.) et volume de publications (443 p.).

DELFOSSE. C., *Culture et patrimoine en milieu rural*, Revue Pour, GREP, 2015/2 (N° 226)

DELFOSSE. C., 2011, « Culture, inégalités spatiales en milieu rural, et politiques », JEAN Y., CHAUVEAU. F. (dir.), *Justice et société rurale*, Rennes, PUR, pp. 103-120

EDELBLUTTE. S. & LEGRAND. J., 2012, *Patrimoine et culture industriels en milieu rural : quelles spécificités ?*, *Revue Géographique de l'Est* [En ligne], vol. 52 / 3-4 |, mis en ligne le 02 juillet 2013, consulté le 18 avril 2016, <http://rge.revues.org/3683>

GEORGES P.M., 2012, *La friche industrielle en milieu rural, de la marge artistique à l'émergence d'une spatialité créative : le cas de Saint-Julien-Molin-Molette*, in *De la friche industrielle au lieu culturel*, 2012, LUCCHINI. F. (coord.), Sotteville-lès-Rouen, Université de Rouen, Atelier 231

GLEVAREC. H., SAEZ. G., 2002, *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris, La Documentation française

GRUNENWALD. M.-L., 2007. *Passé Simple*, Direction Tourisme, Culture, Jeunesse – Conseil Général de Côte d'Or

HEINICH. N., 2009, *La fabrique du patrimoine, de la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, Éditions de la MSH, 286 p.

METIVIER. V. (2000) : *Evaluation des Pôles d'Economie du Patrimoine*, DATAR-ETD, ronéo

POULOT. D., 2006, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, « Le Noeud Gordien »,

THIEBAUT. Y., 2008, *Valorisation du patrimoine et aménagement rural. Diagnostic de charte paysagère. Étude de cas sur le territoire de Revigny-sur-Ornain*, Rapport de stage de Master 1 à la Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain, Nancy Université, 116 p.

TURHALLI. Z., 2014, *Le droit au patrimoine culturel face aux révolutions*, La Revue des droits de l'homme, consulté en 09 2016, <http://revdh.revues.org/998> ; DOI : 10.4000/revdh.998

(Rédac. & coord.) DIDIER C. & KNEUBÜHLER. M., *De pied en cap, patrimoines du textile et de la mode en Rhône Alpes*, 2008, Grenouilleux, La passe du vent, (Dir.) Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes & Direction des musées de France, (coll.) Politiques culturelles et territoires].

La Réhabilitation des friches industrielles, 1991, Ministère de l'Aménagement du territoire et des Reconversions, Paris, La Documentation française.

Les territoires bougent. Nous aussi ! Journées professionnelles, 27&28/11/2014, BERTRAND C., BONNIEL-CHALIER.P, DELARGE A., LANDEL P.A, Guide âne n°9, Réseau Empreintes, Cran-Gevrier.

Les Grandes Friches industrielles, 1985, Rapport de LACAZE. J.P., Ministère de l'Équipement et D.A.T.A.R., Paris, La Documentation française.

Patrimoine /Friche

- GAZEAU.S.& KAHN.F., 2013, *In Vivo. Lieux d'expérimentations du spectacle vivant*, Grenouilleux, La passe du vent, [Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes (Dir.), ARTfactories/Autre(s)pARTs (coord.), Politiques culturelles et territoires (coll.)].
- HENRY. P., 2013, *Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui : Entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées*, Consulté en 09/2016, http://www.arcadi.fr/rtefiles/File/13_frichesculturelles_ph.pdf, in :La mise en culture des friches industrielles, LUCCHINI. F. (dir.), 2016, Presses universitaires de Rouen et du Havre,
- KAHN. F. et LEXTRAIT. F.- 2005, *Nouveaux Territoires de l'art.*- Paris, Éditions Sujet /Objet,
- LAMARD. P. & VITOUX. M.-C., dir., 2006, *Les Friches industrielles, point d'ancrage de la modernité*, Lavauzelle, Panazol.
- MAISONNIAC. N., 2000, « *Un pôle industriel au bout du monde : les Boutières (Ardèche)* », *Revue de l'Économie Méridionale*, vol. 48, no189-90, p. 63-76.
- RAFFIN.F., 2007, *Fiches industrielles – un monde culturel européen en mutation*, Paris, L'Harmattan
- DATAR, 1991, *La Réhabilitation des friches industrielles*, Paris, *La Documentation française*
- DE CASTILLA. Y LEON. J. & Centre européen du développement régional, 1994, *La Problématique des friches industrielles*, Programme communautaire Régions et cités d'Europe, Fonds européen de développement régional.
- Etude de Gisements fonciers à vocation habitat et économie sur la communauté de communes du Pays de Tarare (CCPAT)*, 2010, Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise
- Friches ? ou jachères ?*, 1986, 4^e trim., *Metropolis*, n^o spéc. 76-77.
- GUILLET. J., 2015, *les enjeux de la requalification des friches en Rhône-Alpes*, Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhodanien (EPORA), Saint-Etienne (42)
- La Reconquête des friches industrielles : démarches, expériences, réalisations*, 1997, acte de colloque, conseil régional de Lorraine, Metz
- LEXTRAIT. F.- *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... Une nouvelle époque de l'action culturelle...* - 2001, Paris, La Documentation française, [coll.« Bibliothèque des rapports publics » ; collab. Gwenaëlle Groussard et Marie van Hamme].
- Préambule départemental- Résultats de l'inventaire historique régional d'anciens sites industriels et activités de service sur le département du Rhône*, 1999, Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Département du Rhône (69)
- Projet Scientifique et Culturel du Musée du Haut-Beaujolais*, 2010, consulté en 09/2016, <http://www.haut-beaujolais.org/ecomusee/ce%20document.pdf>, Musée du Haut-Beaujolais, Thizy-Les-Bourgs
- Rapport d'activité*, 2015, L'Arche des Métiers, Le Cheylard (07)
- Traiter les friches industrielles. L'expérience de la région Nord-Pas-de-Calais. Recommandations techniques*, 1986, MINISTERE DE L'EQUIPEMENT et Région Nord-Pas-de-Calais, Lille
- Réflexions sur l'avenir du site de l'ex-usine Cannelle-Les Ponts de Cé (Maine et Loire)/Etat des lieux et préconisations/Phase de diagnostique*, 2009, JOHNSON. S., Master 2, Tourisme et Loisirs conseil en développement - UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (Imis-Esthua - *Études Supérieures d'Hôtellerie et de Tourisme de l'Université d'Angers*)
- La chapellerie, Atelier-Musée du chapeau, de patrimoine en créations...*, 2013, Dossier de Presse, consulté en 09/2016, http://www.museeduchapeau.com/upload/espace-presse/dp_la_chapellerie-2016.pdf, Atelier-Musée du chapeau, Chazelles-sur-Lyon (42)
- Les Teintureries à Tarare*, Dossier de Presse, 2012, Pierre Vurpas et Associés Architectes, consulté en 09/2016,
- http://vurpas-architectes.com/_pdf/_projets/_activite/vurpas_dp_teinturerie_v5_inauguration.pdf
- Les Teintureries, Requalification d'un bâtiment industriel à Tarare (69), Projet lauréat des Rubans du Patrimoine*, 2014, Dossier de Presse, Pierre Vurpas et Associés Architectes, consulté en 09/2016,

http://vurpas-architectes.com/_pdf/_projets/_activite/dp_teintureries_final_light.pdf

Site Rive d'arts, Les Ponts-de-Cé, <http://rivedarts.wixsite.com/rivedarts>

Economie créative

BOUQUILLION. P., MIEGE. B., MOEGLIN. P., 2009, *La question des industries créatives en France*, Economica della Cultura, Rivista dell'Associazione per l'Economia della Cultura, marzo, pp35-48

BOUQUILLION. P., LE CORF. J.-B., 2010, *Les industries créatives et l'économie créative dans les rapports officiels européens*, Centre d'étude des médias, des technologies et de l'internalisation, Université Paris 8

BOUQUILLION. P., 20/01/2010, *L'économie créative, Séminaire avancé en communication*, consulté en 09/2016, http://www.observatoire-omic.org/documents/file/GPB_10_01_20_Bouquillion.pdf

DAVIET. S., LERICHE. F., SIBERTIN-BLANC. M., ZULIANI. J.-M., 2008, *L'économie culturelle et ses territoires*, Toulouse, PUM

DONDEY. M., 2009, *L'Économie culturelle et créative*, Dea-Dia, consulté en 09/2016, <http://www.dea-dia.org/index.php/fonds-documentaire/category/3-politiques-culturelle-et-economie-creative>

FLORIDA. R., 2002, *The Rise of the Créative Class*, Basic Books

GARNHAM. N., 2005, *From cultural to creative industries: an analysis of the implications of the 'creative industries' approach to arts and media policy making in the United Kingdom*. International journal of cultural policy, 11 (1), 15

LANDEL P.-A., SENIL N., 2008, *Les nouveaux territoires et leurs noms entre projet et compétitivité : le cas des pôles d'excellence rurale*, L'Espace Politique, Consulté en 09/2016, <http://espacepolitique.revues.org/index270.html>

LIEFOOGHE C., 2010, *Économie créative et développement des territoires : enjeux et perspectives de recherche*, Innovations, 1/2010 (n° 31), pp. 181-197.

THOME. P., 2012, *Créateurs d'utopies. Démocratie, autogestion, économie sociale et solidaire*, Paris, co-éd. Yves Michel/ADELS, 2012.139

TREMBLAY. G., 2008, *Industries culturelles, économie créative et société de l'information*,

Global Media Journal Canadian Edition, Volume 1, Issue 1, pp. 65-88.Consulté en 09/2016, http://www.gmj.uottawa.ca/0801/inaugural_tremblay.pdf

1er panorama des industries culturelles et créatives : Au cœur du rayonnement et de la compétitivité, EY société & France Créative, consulté en 09/2016, http://www.francecreative.fr/wp-content/uploads/2013/11/Premier_panorama_economique_des_industries_culturelles_et_creatives_en_france_2013.pdf

MEYER-BISCH. P., Avril 2015, *Le capital culturel, une notion peu développée en économie*, coll. Greta Balliu, séminaire économie culture II, Institut interdisciplinaire d'éthique - université de Fribourg

Rapport sur l'économie créative, 2008, UNESCO, http://unctad.org/fr/docs/ditc20082ceroverview_fr.pdf, <http://www.unctad.org/creative-economy>

Rapport : L'apport de la culture à l'économie en France, 2013, Inspection Générale des Finances & Inspection Générales des Affaires Culturelles, consulté en 09/2016, <http://www.economie.gouv.fr/files/03-rapport-igf-igac-culture-economie.pdf>

Rapport sur l'économie créative - élargir les voies du développement local, édition spéciale 2013, UNESCO, consulté en 09/2016, <http://www.unesco.org/culture/pdf/creative-economy-report-2013.pdf>

L'économie créative est une filière en structuration, 07/2015, ITW de Loïc Etienne, TPBM presse Semaine Provence, consulté le 09/2016, <http://www.tpbm-presse.com/acteurs-du-vaucluse-l-economie-creative-une-filiere-en-structuration-1109.html>

Liste des personnes rencontrées ou contactées

Les personnes rencontrées lors des entretiens qui se sont déroulés en juillet et août 2016 :

Michel Mercier, Président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), Maire de Thizy les Bourgs, ancien Président du Conseil Général du Rhône, ancien Garde des Sceaux-Ministre de la Justice et des Libertés ; ancien Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire

Stéphan Barral, responsable de l'agence ouest de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon à Tarare - Les Teintureries,

Yves Pignard, Directeur du Centre Culturels Associatif Beaujolais (CCAB) et Directeur du Théâtre des Marronniers de Lyon

Elise Callebaut, Coordinatrice de Rive d'Arts et responsable Tourisme au sein de la Direction Culture et Tourisme de la Commune des Ponts de Cé

Anne Barre, chargée de recherche et d'exposition à l'Ecomusée du Haut Beaujolais,

Eric Pellet, propriétaire et directeur de Usine Biolay, artiste cinéaste, participant à (Re)-Tissons le Territoire

Bruno Rosier, plasticien, a exposé aux Teintureries et à Usine Biolay, participant à (Re)-Tissons le Territoire

Christophe Fargier, président directeur général du groupe Ninkasi (restauration, musique, brasserie, distillerie), restaurant et fabrique installés aux Teintureries à Tarare, chef d'entreprise favorisant l'économie créative

Les personnes contactées dans le cadre d'entretiens informels :

Didier Duclot - Agent EPORA pays de Tarare

Céline Cadieu-Dumont - Responsable aux Archives Départementales

Anne-Marie Vivier Merle - Maire de Les Olmes

Guillaume Cortey - Responsable du Pôle Aménagement et Développement durable Directeur du Service Accueil, Développement et Immobilier d'entreprise de la COR

Alain Servan - Adjoint au maire de Tarare en charge de la culture et de l'urbanisme

Benoit Guillemont - Conseiller DRAC chargé de mission friches industrielles

Nicolas Constantin - architecte responsable Teintureries – Vurpas

François Monat - responsable du développement territorial / Communauté de Communes de Forez en Lyonnais

Jean-Baptiste Beudot - Médiateur culturel, Responsable pédagogique L'Arche des Métiers

Christophe Moulin - Directeur artistique - Ninkasi entreprise

Annick Guinot - Vice-présidente de la COR en charge de la culture et de la politique de la ville

Retranscription des entretiens

Entretien 1 (E1) du 26 08 16 à la Mairie de Thizy-les-Bourgs

Michel Mercier, Président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), Maire de Thizy les Bourgs, ancien Président du Conseil Général du Rhône, ancien Garde des Sceaux-Ministre de la Justice et des Libertés ; ancien Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire.

I Pour situer la COR dont vous êtes Président, pouvez-vous me donner les compétences principales de la COR et ses grands objectifs pour les années à venir ?

Deux communautés d'agglomération dans le Rhône celle de Villefranche et la COR. Pour la COR, des compétences définies par la loi et des compétences partagées : culture, sport et tourisme. Les compétences que fixe la loi étant la direction économique, tout ce qui concerne l'aménagement du territoire, le logement, l'habitat, l'agriculture, la politique de la ville, Ensuite une mutualisation de compétences avec les communes ... Au niveau de l'identité du territoire, la COR est le fruit du regroupement de 3 communautés de communes avec des identités géographiques marquées: Amplepuis-Thizy au nord, Lamure à l'est et Tarare au sud. Il faut alors lui donner une vision commune. Et on acquiert cette vision, cette sensation de bien vivre ensemble par les compétences transversales que sont le sport, le tourisme et surtout la culture qui dessinent davantage l'identité du territoire. 50000 habitants sur un territoire un peu à l'écart, un peu isolé entre Villefranche, Lyon et Roanne... Et ce territoire est dynamique sur le plan économique, sur le plan de la vie associative et notre rôle c'est de lui donner davantage de forces en rassemblant la population.

II Sur ce territoire, comment l'industrie et le monde agricole trouvent des solutions pour endiguer et réagir aux crises successives qu'ils traversent ?

Sur le plan industriel on a une situation contrastée.

Ce territoire fut marqué très longtemps par l'industrie textile qui existait depuis le haut moyen-âge déjà ; face à une agriculture et des terres pauvres. Il fallait des ressources complémentaires. Donc on apprenait des métiers pour contenter des donneurs d'ordre lyonnais principalement. Cette industrie devient la première de France en 1870 après la perte de l'Alsace-Moselle. Le territoire profite de la disparition d'une région concurrente, des barrières douanières et de l'apparition du nouveau marché colonial. Après tout cela va se craqueler puis s'effondrer après la seconde guerre mondiale avec l'ouverture des frontières et la décolonisation. L'industrie textile va pratiquement disparaître. Aujourd'hui il ne reste que quelques entreprises textiles avec la production de la serpillère qui reste toujours notre spécialité, et dont nous sommes leader. De mono industrie, elle devient une part résiduelle de l'économie. La partie Thizy-Amplepuis s'est reconvertie plus tôt que Tarare. Tarare est encore en phase de reconversion. Notre rôle est d'amener de nouvelles industries sur Tarare.

Car ce territoire a une particularité ancestrale ; les habitants sont ce que j'appelle "des producteurs", ce sont des ouvriers. Il faut donc faire venir une industrie qui nécessite de la main d'œuvre. Ce sont des ouvriers qui ont une grande capacité d'adaptation car ils sont passés du textile à d'autres métiers. Il faut donc se tourner vers de nouvelles industries. Nous sommes leader de l'huissierie, 800 employés ; nous travaillons dans la métallurgie, la papeterie. Il y a eu donc de grandes transformations. Et sur Tarare, le but de la COR avec la ville de Tarare bien sur, c'est de renouveler le tissu industriel de Tarare. Ça a déjà commencé et il reste beaucoup à faire.

Quant à l'agriculture ; nous avons toujours eu une agriculture traditionnelle et familiale. Les exploitations se sont tout de même agrandies avec des systèmes coopératifs puissants. Il commence à y avoir des tentatives de ventes directes, de circuits courts, de magasins de producteurs et d'utilisation des marchés de producteurs de la métropole lyonnaise. L'adaptation se fait donc bien avec de jeunes agriculteurs. Ils se regroupent en GAEC, COOP... Ils se diversifient beaucoup. La COR est le territoire où il y a le plus d'agriculteurs du Rhône.

III Vous avez un patrimoine matériel et immatériel industriel très important sur la COR. Quelle politique avez-vous pour ce qui est des friches industrielles ?

Nous détruisons les friches qui n'ont pas de valeur pour en faire des lieux de construction de nouvelles usines adaptées à nos besoins actuels.

Pour celles qui sont symboliques du passé industriel du territoire, il faut se poser la question de leur devenir.

IV Alain Servan (Adjoint au Maire de Tarare en charge de la culture et de l'urbanisme) a dit : « Nous avons beaucoup de friches industrielles, nous ne voulons pas couper le monde de l'entreprise de la création et de la culture. Pour certaines réhabilitations de friche nous ferons en sorte de mêler industrie, commerce, artisanat et culture ». Qu'en pensez-vous ?

C'est vrai lorsqu'il s'agit d'artisanat et c'est tout à fait souhaitable. C'est plus difficile à réaliser pour les grandes industries. On veillera cependant à ne pas trop éloigner les zones industrielles des villages industriels et les villages industriels des lieux de vie.

V Pourquoi avoir choisi volontairement la compétence culturelle pour la COR ?

Beaucoup d'actions culturelles ne peuvent pas se faire au niveau des villages ou petites communes. On ne peut pas demander aux 34 communes de la COR d'avoir une politique culturelle. Il ne s'agit pas de supprimer les actions communales mais d'apporter un plus. C'est le but de la COR. Par exemple prendre la responsabilité de l'école de musique qui est intercommunale et c'est ce que nous avons fait ; mais les autres pratiques artistiques amateurs nous les laissons bien sûr aux communes et aux associations. Le tissu associatif a toujours été très vivace. Parce que souvent il n'y avait rien d'autre et les citoyens devaient se prendre en main. La collectivité est là pour accompagner les associations surtout dans leurs moments de faiblesses. Mais une association c'est comme un être humain. Ça naît, ça vit, ça meurt.

VI Au vu des expériences suivantes toutes trois reprenant des friches : L'Arche des métiers aux Cheylards (Ardèche-07), le Musée du Chapeau à Chazelles-sur-Lyon (Loire – 42), Rive d'Arts aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire – 49) ; l'économie créative peut-elle être une solution sur la COR pour certaines de ses friches?

Les établissements économie créative coûtent très chers. Je connais ces exemples. De notre côté, le Lac des Sapins* accueille 200000 visiteurs par an et est générateur d'entreprises qui travaillent sur place (restauration, sport, loisirs...).

Un parc lié au tourisme, créateur de richesse : 1er ou 2e site touristique du nouveau département du Rhône.

C'est une partie de l'économie. Il faut être honnête, ce n'est pas cette économie qui va faire vivre 50 000 personnes mais ça fait partie de la vie d'aujourd'hui et des formes de création de richesse. On doit participer au développement de cette économie comme on participe au développement d'économie plus traditionnelle.

VII Quel avenir pour ?

a Le cas des Teintureries ?

C'est une très belle réussite architecturale qui donne à Tarare un bâtiment représentatif des métiers de la ville. Petite capitale de Tarare. Bâtiment essentiel.

b L'écomusée du Haut-Beaujolais ?

Projet en gestation depuis 5 ans. La commune de Thizy vient, à elle seule, de réaliser 2Md'€ de travaux. Rajouté à ce qui avait été dépensé avant, on doit être autour de 4Md'€ de travaux depuis le début et il faut en rajouter certainement encore autant pour finir.

On lance l'appel d'offre très prochainement pour trouver le muséographe du futur projet. Le but de cet écomusée est de montrer comment fonctionnait une entreprise textile. D'un côté la manufacture coton ; de l'autre la manufacture couverture. Il y aura une machine pour chaque étape de la confection du tissu. Il pourra y avoir de nouveau une petite production qui sortira de ces machines. Mais les membres de l'association censés animer ces machines malheureusement vieillissent. Il faut renouveler les adhérents. Sans cela nous ne pourrions pas faire appel à eux.

Est-ce qu'une formation comme il existe à Chazelles-sur-Lyon pourrait assurer la relève ?

Encore faudrait-il qu'ils puissent travailler après leur formation. Sur le territoire je n'ai pas d'entreprise qui puisse embaucher un tisseur. Quelques uns oui, mais les autres?

La muséographie décidera du restant des travaux à opérer.

c Le cas de Usine Biolay?

Les initiatives de citoyens sont bonnes. Tout ne doit pas venir des collectivités, de l'état ou de la DRAC. Les initiatives locales sont un carburant pour le territoire.

d (Re) -Tissons le territoire ?

Re-Tissons va dans le bon sens.

Faire venir justement à l'Écomusée du Haut Beaujolais le spectacle Filaments de Sueño en la Fabrica à base de collectages d'images et de paroles des témoins de l'industrie textile dans une forme moderne était une réussite. J'ai demandé à ce que le spectacle soit repris et tourne dans la COR pour les scolaires.

VIII Les habitants de la COR sont-ils ruraux ou péri-urbains ?

Comme je l'ai dit au départ je préfère les voir comme des producteurs. Des ouvriers qualifiés qu'ils soient dans l'industrie ou l'agriculture. La distinction urbain-rurale n'est pas très pertinente dans notre cas car nous restons très liés aux villes. Beaucoup de personnes vivant ici vont travailler dans la métropole lyonnaise. Des études universitaires ont prouvé qu'un millier d'habitants de Roanne viennent travailler sur la COR. Nous restons un lieu de travail et de travailleur.

IX Que voulez-vous apporter aux habitants de la COR ?

Comme vous l'avez compris, la priorité n°1 s'est d'amener des emplois sur le territoire. Ensuite, on fait un gros effort sur le logement car l'habitat était en lien avec le passé industriel.

La COR aidé de l'état investit actuellement de grandes sommes pour rénover les logements. Pour vivre bien et ensemble, les logements doivent être décents et corrects.

Après, nous avons un politique culturelle diffuse. L'enseignement des nouvelles technologies, la danse par le biais du Défilé de la biennale de la danse de Lyon ou un danseur en résidence à Tarare, Fred Bendongué, fait pratiquement danser toutes les communes et dans toutes les communes. C'est vraiment une grande et belle chose qui rassemble et surtout où il n'y a pas besoin d'être cultivé pour s'y lancer. Tout le monde est à égalité dans la danse de rue qui est très adaptée à la recomposition du territoire car cela crée un lien entre des gens de tous les milieux et venant de tous les endroits de la COR. Les écoles de musique marchent bien. Tarare va ré-ouvrir son théâtre qui aura une programmation exigeante et qui devra faire de la diffusion sur tout le territoire. On travaille avec le CCAB⁸³, avec le théâtre de Villefranche, bientôt avec le théâtre de Tarare. Dans un territoire aussi vaste, l'itinérance est essentielle. Et la qualité artistique doit être au rendez-vous. Cette année, on a fait venir Carmen par l'Orchestre National de Lyon mais on ne peut pas vu le coût, renouveler cette expérience tous les ans. On ne transigera pas sur la qualité artistique à amener aux spectateurs de la COR.

On a jumelé culture et politique de la ville. Je tiens beaucoup à ce jumelage car il indique comment nous considérons la culture : un moyen de vivre ensemble. La culture c'est la vie en société. Nous faisons aussi par le CCAB, les "Cafés en Fête" totalement dans l'itinérance, et de grande qualité artistique ; ça plait au gens et puis ça stimule un côté économique qu'on oublie trop souvent : ça fait vivre les bistros. Ça remonte leur chiffre d'affaire, ça amène une nouvelle clientèle. Là, on est dans l'économie créative. On se doit de faire une politique culturelle multi-facette envers les personnes âgées, les jeunes en employant et en formant aussi les troupes locales.

Entretien 2 (E2) du 25/07/16, siège CCI à Tarare - Les teintureriers

Stéphane Barral responsable agence ouest de Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon

I L'état économique de la COR, de Tarare et de ses entreprises ?

En 2007, à Tarare 55% de la population vit sous le seuil de pauvreté

En 2007, il se passe quelque chose d'extraordinaire pour le territoire :

- le sous-préfet et le maire de l'époque obtiennent un contrat de revitalisation*(aide aux entreprises pour l'emploi et facilités à s'implanter sur des territoires ayant subi la fermeture d'une grosse ou de plusieurs moyennes entreprises.)
- et Le passage de l'autoroute A89 à proximité de Tarare reliant Lyon à Clermont-Ferrand est décidé.

Il en résulte 12 M d'€ injectés sur le territoire et des actions demandées à tous les acteurs du territoire qui va permettre de créer un lien fort entre les partenaires mais aussi entre chaque strate des gouvernances sur le terrain. De nombreux signataires qui s'engageaient à faire des actions pour développer le territoire.

Des partenaires qui ne communiquent pas toujours efficacement et ne travaillent pas ensemble. Défiance généralisée.

Des populations ouvrières importées restées pauvres, et non formées face à une classe riche sans classe moyenne.

D'après les études faites le grand problème de Tarare est une question d'image négative autant par les gens de l'extérieure que par les 25/55 ans habitant Tarare.

Une ville qui a perdu des services important et qui cristallise la pauvreté.

Dans le cadre de la convention de revitalisation la CCI-ouest-Lyon et la COR devaient partager les mêmes locaux. Dans une autre friche de Tarare ; Bel-Air. ça ne s'est pas fait.

II Le cas des teintureriers de la Turdine à Tarare ?

Les premiers teinturiers étaient des industriels écossais arrivés en 1825.

Le textile s'est implanté ici du fait de la qualité de l'eau. Il faut aussi de la bonne eau pour la bière et le whisky. Clin d'œil du Ninkasi actuel aux premiers écossais...

Nous (CCI) sommes donc arrivés aux Teintureriers qui au départ devaient accueillir une salle de spectacle et un grand hôtel. Après le changement de l'équipe municipale, on sort de cette vision "économie créative" pour privilégier vente et location de bureaux...

⁸³ Centre Culturel Associatif Beaujolais

Pour la CCI, être en entrée de ville est primordiale surtout dans un bâtiment qui change l'image de la ville.

La CCI arrive en premier, achète et permet une dynamique de recherche d'autres acquéreurs.

La CCI participe à cette recherche dans un but de trouver des entreprises qui donnent un image nouvelle de la Ville.

C'est très difficile. Donc rencontre avec le Ninkasi qui cherchait le lieu de fabrication de sa bière et sa distillerie. Une autre entreprise ; Canevas flore, murs paysagers. Ils imaginent végétaliser les façades des bâtiments de la ville afin toujours de travailler à son image. Des jardins verticaux!

On a sur ce territoire des atouts qu'on ne sait pas mettre en valeur : (Méta chantier naval, Agis-traiteur innovation, Gerflor) trois grandes industries sur Tarare

l'hôpital et l'ESAT(L'Etablissement au Service d'Aide par le Travail) Association de La Roche - aides et placement des handicapés réhabilités par l'emploi ; un des plus gros employeur du territoire.

Nous devons changer l'image par des nouvelles expériences pour sortir du passé accidenté dont nous avons hérité.

On se base sur l'histoire pour présenter l'avenir. Nous avons besoin d'un lieu pour montrer ce que font les entreprises. La friche est ce lieu d'articulation concrète entre le passé et le futur. Il pourrait-être un lieu d'exposition des anciennes et nouvelles techniques.

La réhabilitation des Teintureries a donné lieu à un dépassement d'environ 4M d'€ à la Ville de Tarare. Dette endossée maintenant par la COR.

III Le patrimoine industriel de La COR et ses reprises ?

A Tarare le site JBMartin (friche + habitation et sa chapelle classée appartenant à la mairie) immense bâtiment qui abritait 500 jeunes filles (dirigé par des religieuses) qui vivaient, travaillaient sur place. C'est "l'usine internat".

Le grand problème des friches ici c'est qu'elles abritaient l'industrie textile qui utilise des produits chimiques qui ont pollué les sols. Pollution des sols et amiante...

Il existe encore "les écuries" dépendances des anciennes manufactures de moulinage JB Martin qui intéressent Ninkasi qui voudrait s'étendre.

Thivel, Bel Air, Teintureries de la Turdine à la sortie de Tarare sont de vrais enjeux rachetés par EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) quelques bâtiments vont être gardés et tout le reste détruit.

Pour ce qui est de J.B. Martin et les Ecuries ; ces friches appartiennent encore à des privés, quelque fois des grandes familles qui ne sont pas pressées de vendre... Les collectivités ne peuvent donc souvent rien faire. Même si nos collectivités ont beaucoup de talent pour aller chercher des fonds.

Autour de M. Mercier président de la COR s'est mis en place une dynamique avec de bons techniciens, le maire de Tarare, Bruno Peylachon, ancien chef d'entreprise, des élus qui vont de l'avant et qui cherchent des fonds et pratiquent le benchmarking ce qui conduit

à la création de plusieurs pépinières d'entreprises dont une pépinière "hors les murs" portée par la COR et la CCI.

Pépinière "hors les murs" : la COR rachète les beaux des commerces qui ferment en centre ville et les met à disposition de nouvelles entreprises si elles sont innovantes et ne font pas de concurrence aux commerces existants. Elles sont sélectionnées par la CCI et bénéficient d'avantages financiers et conseils pour leur installation pendant 3 ans. 6

commerces ont vu le jour sur la COR. C'est un territoire qui a peu d'argent mais qui innove. Un territoire dont les projets font briller les yeux.

Ils sont dans un projet de vie global avec des leviers fort ; dont un qui est le réseau associatif extrêmement présent.

Après 9 ans de reconstruction, les acteurs économiques sont prêts à suivre des projets innovants et créatifs. L'exemple d'un village médiéval que le Haut-Beaujolais a laissé passer et qui s'est finalement monté dans l'Ain. Nous avons pourtant accompagné l'étude du projet pendant un an. Pourquoi ne pas accueillir le parc d'activité Décathlon ? Cette fois il ne faudra pas se rater!

IV Pourquoi l'économie créative ?

En plus de l'installation de leur brasserie/distillerie : l'arrivée du restaurant de Ninkasi fut très importante.

Les teintureries : La CCI et le Ninkasi sont les fondements du lieu.

Le cabinet d'architecte Vurpas a été confronté au fait de partir sur des volumes au départ pour un hôtel et un lieu de spectacle ce qui fut abandonné par la suite et pouvait remettre en cause les choix.

La mairie a dû commencer les travaux sans savoir ce qu'il y aurait au final dans les murs. Elle s'est endettée. Les travaux sont chers.

Aujourd'hui, sur le territoire, les entreprises qui devaient mourir sont mortes. Les anciennes boîtes textiles qui ne pouvaient pas survivre soit ont disparues, soit utilisent leurs savoir-faire dans des niches rémunératrices.

Le problème aujourd'hui c'est de trouver de l'espace d'installation de société pour un coût de foncier moindre.

L'installation de Boiron aux Olmes, même si elle enlève des espaces précieux pour certaines entreprises est un coup de marketing territorial qui met le territoire en lumière. Une carte de visite.

Quoi qu'il en soit, pour l'industrie, le coût de la réhabilitation d'une friche industrielle est tel, qu'il vaut mieux tout construire.

Sur la friche JB Martin, il y a l'idée de créer un pôle d'économie créative avec commerces spécifiques, sport, culture, hôtel et créer un village artisanat et leurs ateliers plutôt excentré pour le transit des matériaux en sortie de ville

V Friche, architecture et aménagement paysager ?

Beaucoup de travaux sont en cours pour changer le visage de la ville. Là on est plus dans le défrichage ou plutôt le mise en valeur des friches que l'on va garder. Le propriétaire de JB Martin voudrait vendre la friche. L'hôpital complètement en réfection accueillera la COR et possède les écuries. Au-delà de Tarare : tourisme, politique, social : un territoire qui met en cohérence ses outils. Un territoire qui va chercher l'argent où il se trouve. La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire* entre totalement dans un projet de réhabilitation de friche en milieu rural.

Elle soutient l'innovation sur les territoires. Si l'on part du principe que l'innovation c'est une invention qui trouve son marché ; cela entre aussi dans la mise en place de nouveaux modes de management. Les SCOP* sont tout à fait adaptées au carrefour de l'économie et de la culture. Un poids dans l'innovation culturelle et sociétale. On est dans la création de richesses. Dans certains cas la culture peut modifier l'économie

VII de quoi ont besoin les habitants ?

Le niveau de vie est plus élevé autour de Tarare. On est en quelques minutes à la campagne et la majorité des cadres en profitent pour y vivre.

A Tarare même, si l'industrie a changé, les habitants ne profitent de cette reprise. En revanche, il est impossible de travailler en milieu semi-rural sans se préoccuper de la population. Les gens qui sont restés au bord de la route suite à l'effondrement des anciennes industries n'arrivent pas intégrer les nouvelles qui s'implantent. Les gens ont été marqués et abimés et les solutions ne sont pas nombreuses. On va détruire les anciens habitats ghettos mais ça ne résoudra pas tout. Aujourd'hui ce qui manque, c'est... les loisirs. Paintball, rollers et s'appuyer sur de l'associatif pour trouver des loisirs aux jeunes. D'autre part, pourquoi ne pas reprendre la fête de la mousseline et lui donner une marque, une identité porteuse que l'on pourrait lier à la production et créativité de certains industriels ? Là encore il y a une question d'image.

La culture doit être là pour présenter, animer, coordonner, mettre en valeur ces expériences aux frontières du social, de l'économie, du travail, et du loisir. Ne pas oublier les congrès, les conférences, les mariages. On doit exploiter le tourisme et créer des parcours en liens avec les lieux. Utiliser les caves s'il y en a pour des événements. Utiliser les machines pour produire des tissus comme à l'écomusée du Haut-Beaujolais et vendre ou donner la production... créer attraction, attractivité à partir de l'existant.

Entretien 3 (E3) du 3 08 16 au Théâtre des Marronniers - Lyon (69)

Yves Pignard, Directeur du Centre culturels Associatif Beaujolais (CCAB), Directeur du Théâtre des Marronniers - Lyon

I Il y-a-t-il les liens entre les friches industriels non encore réhabilitées et la culture ?

Rapport entre l'histoire d'un pays et une économie locale. Quand je passe devant une usine désaffectée, je me demande comme les gens travaillaient et vivaient là... quelles sont les traces de ces vies ? Deux façons de voir les choses. Soit on fait table rase pour construire de nouveaux bâtiments, on est dans l'économie pure ; soit on se pose la question (qui n'est pas peut-être ce qu'il y a de plus rentable) de ce qu'on peut en faire. Je me posais cette question en visitant les locaux de l'E-cité d'Arnas, une friche des années 70 : il y a eu des centaines et de milliers de personnes qui ont travaillé ici. Que peut-on faire de ces bâtiments ? Et je suis ravi de voir que le monde du numérique peut prendre ici possession des lieux. L'économie se poursuit. Passage de témoin. On passe de productions concrètes très spécialisées à des volumes porteurs des industries de demain.

Quant à la culture elle est certainement là pour aider à créer le lien entre hier, aujourd'hui et demain. Là est sans doute l'intérêt de notre mission, nous artistes, médiateurs culturels ou directeurs de structures... comment peut-on se positionner à côté de cela ? Parler de ce qui s'est passé mais surtout faire vivre le présent tout en jetant des passerelles vers l'avenir. Pour le passé, il faut organiser des collectages pour ne pas oublier : pour les historiens ne pas oublier les personnes; retrouver des traces écrites, vocales, car la façon de s'exprimer est unique et fait passer beaucoup de savoir. La culture, là, a un rôle à jouer. Comme pour le projet Re-Tissons le territoire*, il n'y a pas commémoration mais utilisation des matériaux passés pour dire aujourd'hui et parler de l'avenir. On se passe un témoin, on rebondit en analysant ses grands espaces, ces histoires et réfléchir comment leur donner un nouveau chapitre.

II Quelle place peut avoir la culture et quelle culture dans la réhabilitation de friches industrielles :

Toutes les thématiques de la culture peuvent s'y retrouver. Si on prend l'exemple de l'Hôtel-Dieu à Lyon, on prend un bâtiment symbolique de la vie lyonnaise, on y raconte son histoire tout en proposant un établissement gastronomique phare. C'est la culture qui parle ici. Elle met en lumière. Elle donne du sens. Elle est là pour dynamiser ces espaces; faire vibrer des émotions que la pierre ne peut pas rendre seule. L'histoire, alors, s'appuie sur une expertise culturelle qui elle seule peut mettre en scène la logique sensible. On ne peut pas exprimer n'importe quoi n'importe où. Dans les friches, c'est toujours ce qui est passionnant, elles ont une histoire incroyable. Il s'agit pour la culture d'écrire une nouvelle page de l'histoire du travail où des drames se sont déroulés, des conflits, des accidents.

C'est une âme qui ne demande qu'à revivre : et nous, on est là sans doute pour s'imprégner de cela et le renvoyer par le spectacle vivant, les Arts plastiques, des parcours à travers les espaces. La culture a ce rôle primordial!

III La culture peut-elle (doit-elle) se mêler au tourisme, l'artisanat, le monde de l'entreprise, l'économie et pourquoi ?

Elle le doit. C'est une obligation. La culture ne doit pas rester enfermée dans ses cathédrales. A l'instar du CCAB, on a un devoir de travailler avec les forces vives d'un territoire et une friche est au centre de ces réseaux. Si l'on prend le cas du beaujolais viticole, il représente une population de travailleurs qui se battent pour exister. Lorsque les élus m'ont parlé des difficultés de certains et comment mettre en valeur leurs métiers aujourd'hui, j'ai pensé à *scènes de caves**.

Utiliser les caves comme des scènes pour y jouer le monde viticole et proposer ensuite aux vigneronnes de présenter leurs vins. Nous avons là un évènement itinérant où culture et économie étaient en phase.

On doit se poser toujours ces questions. J'étais il ya quelques jours avec le maire d'Odenas*, commune du mont Brouilly. Ce mont symbolique et magnifique du Beaujolais. Là encore comment la culture peut-elle éclairer ce lieu ? En s'alliant de la bonne manière au tourisme. En s'appuyant sur la label Géopark*, découvrir la géologie du lieu. La mettre en valeur par des grands textes littéraires inspirés de la nature. Là c'est la culture qui se déplace. Aller où vivent les gens au quotidien*, c'est l'adage du CCAB. On sort de l'idée de venir dans un lieu de spectacle. C'est le spectacle qui participe, qui naît du lieu. On crée des images, des émotions fortes en utilisant la nature, la carrière. On n'est pas loin de la friche comme lieu d'inspiration et de production.

IV le trait d'union que représente la friche entre passé et futur est il le même que le trait d'union que représente le centre culturel entre culture passée et culture du futur? cette décentralisation culturelle amène-t-elle une nouveau tissu culturel ?

Incontestablement, Un lieu culturel a toujours des contraintes du fait de son architecture. Un lieu classique. Une friche est un lieu "naturel". On va adapter le projet artistique au site. Les plasticiens s'y régalaient car ils peuvent tout y inventer et de même un chemin sur le Mont Brouilly est un décor inégalable où la seule présence d'une voix crée une avalanche d'émotion. C'est pour vivre ces moments inclassables que j'ai tant investi dans ce centre culturel itinérant. Et ces moments uniques repassent constamment dans ma mémoire surtout quand je repasse dans les lieux en question. Ces lieux dans lesquels les spectateurs n'imaginaient pas être si surpris. Il faut réinventer la culture de proximité. Et donc travailler naturellement à de nouvelles formes d'expression dans de nouveaux espaces.

V Dans les milieux ruraux ou dans les petites villes les gens ont besoin de quels lieux de travail et de loisirs?

Actuellement beaucoup de citoyens viennent s'installer à la campagne pour avoir un autre cadre de vie et tourner le dos à la vitesse et l'instantané qui stressent le monde. Ils ont l'envie de s'installer ailleurs. Mais il ne s'agit pas de leur proposer ce qu'ils viennent de quitter sous une autre forme. La culture est là pour leur permettre de prendre un plaisir spécifique là où ils ont décidé de vivre. Je suis très optimiste sur la présence actuelle de la culture dans le monde rural. C'était l'inverse il y a 20 ans. Aujourd'hui, il suffit de proposer un évènement pour qu'il soit rempli. Fêtes, spectacles, concerts, les gens ont soif de se retrouver. Et la culture est un ciment de cela.

La friche pour moi c'est un territoire. Ce n'est pas qu'un bâtiment. C'est un espace de vie que l'artiste anime pour qu'on s'y sente mieux;

VI Comment vous est venue l'idée de (Re)-tissons le territoire ?

D'abord c'est une question de territoire. Certains élus m'ont fait comprendre que la COR faisait bien parti du Beaujolais. Un beaujolais vert que j'ai découvert avec des gens différents, des lieux différents qu'en Beaujolais viticole ou de bord de Saône. J'y ai vu un grand nombre d'usines et de cheminées abandonnées. Des beaux bâtiments en pierre. Et même si je connaissais l'histoire de la crise du textile; l'importance aussi des ateliers chez l'habitant; où les gens travaillaient toute la semaine des pièces de tissus qui partaient ensuite pour Lyon. Je sentais cette histoire forte qui ne demandait qu'à revivre. Cela se conjugait avec les recompositions administratives du territoire. Regroupement de communes, communauté de communes, communauté d'agglomération qui mélangeaient des territoires qui pour certains ne se côtoyaient pas et dont il fallait travailler à l'unité. Je voyais des bâtiments industriels vides et des territoires en construction. Le mot tissage s'imposait donc aux côtés du territoire mais le "re" entre parenthèse indiquait bien qu'il ne s'agissait pas de refaire la même chose mais de (re) faire d'une toute autre façon et avec un autre point de vue. De friche en friche, le sous-titre ; indiquait non seulement le bâtiment industriel mais surtout un territoire qu'il fallait "défricher" pour cultiver à nouveau. Ce territoire lui-même est une friche.

Mais une chose m'a aussi beaucoup touché : c'est la manière dont les gens, les habitants et les élus de la COR furent inventifs pour se sortir de l'effondrement qu'ils vivaient.

Très vite ils ont - alors qu'ils étaient encore blessés des tragédies sociales - trouvé des solutions. Par exemple créant de toute pièce le concept du lac des sapins et s'inscrivant dans le tourisme de demain. Avec une piscine biologique inscrite dans le développement durable. Ici toutes les générations se retrouvent. Le fait que les habitants aient supportés physiquement ce projet par exemple est remarquable. Ils l'ont incarné avant l'arrivée des touristes. La culture ne peut faire sans le public. Les bases c'est une volonté politique associée à un dynamisme personnel de la population. La culture est un liant mais elle ne se substitue pas à la volonté populaire et politique.

VII En tant que professionnel de la culture que pensez-vous des teintureriers de Tarare? de l'écomusée du Haut Beaujolais ? de Usine Biolay? voyez-vous des améliorations à apporter à ces réhabilitations ?

Ces trois projets sont pertinents.

Les teintureriers de Tarare signent l'entrée dans la ville maintenant d'une manière dynamique et lumineuse. Ninkasi, Le Progrès, l'Immobilier, la CCI proposent dans cet édifice réhabilité de manière contemporaine, un éventail de propositions en lien avec la vie au quotidien.

Pour l'écomusée du Haut Beaujolais, Il me semble que raconter l'histoire de cette région par ce bâtiment est une bonne chose. Témoin le spectacle Filaments de Sueno en la Fabrica joué dans les murs de l'écomusée dans le cadre de (Re)-Tissons le territoire. Sur la mémoire textile et le monde d'aujourd'hui. Oui ça marche et ça peut être fait pour cela. Toutefois, cela demande beaucoup de moyens... peut-on les obtenir ?

Il faut tenter de toute manière de faire vivre ce lieu avec des ateliers d'artistes, des plasticiens, d'artisans pour le placer dans une activité actuelle.

Usine Biolay est une histoire fantastique avec une prise de risque privée évidente. Je viens de lire un article récent. Eric Pellet crée le plus de connexion possible avec le passé du lieu de manière à y proposer un avenir original et créatif. Il y fait venir les anciens ouvriers. L'artiste préserve cette mémoire et table sur le fait qu'avec cet héritage on a peut-être inventer un nouveau langage artistique, un nouveau projet...

N'oublions pas aussi l'espace incroyable qu'offrent les friches pour des fresques géantes, des chorégraphies, du cirque, des installations de manière à profiter de ces lieux ouverts. Ateliers, jeunesse, artistes, expérimentations de manière à ne pas y faire de "l'attendu" mais d'utiliser le côté expérimental et sans frontière de ce qu'offre ces lieux. Faire attention aux égos d'artistes qui peuvent avoir envie de se départir du sens du lieu. Ces lieux doivent rester ouverts mais tout en créant du lien social avec les populations. Sans se couper le l'histoire du lieu. Jouer sur la pluridisciplinarité. Créer des passerelles, des mixages entre les arts même si ce n'est pas très français...

Ces friches doivent être ces lieux d'invention de métissage et de pluridisciplinarité!

VIII La culture peut-elle participer à l'accroissement des richesses en milieu semi rural?

La richesse économique je ne sais pas. Une âme certainement pour ceux qui sont là. ça c'est une richesse. Mais n'y amenons pas un projet pour faire de "l'attractif". Dynamiser un territoire pour faire venir un public je n'y crois pas. N'est pas le Puy du fou qui veut. Le Puy du fou s'appuie sur une histoire. Nous ici, dans le Beaujolais, nous avons des histoires d'hommes, des histoires de territoire mais rien qui attire des milliers de touristes. On n'a pas besoin de ça. On a besoin en revanche de cette personne de passage qui reste quelque jours pour s'imprégner du terroir et si de plus on y crée une animation originale, un centre poignant, des parcours étonnants ; là cette personne va repartir avec de la richesse. Attention aux fêtes, aux événements qui ne racontent rien.

IX Vous représentez une association. Comment les associations peuvent participer aux projets culturels et sociaux innovant ?

Le monde associatif est chancelant. Les générations d'aujourd'hui ne sont pas proches du monde associatif à l'ancienne. Ils s'intéressent aux associations pour les subventions.

Pour le CCAB, faire entrer des communes adhérentes à l'association était le socle de notre construction. Elus, présidents d'associations, bénévoles se regroupent pour œuvrer ensemble et ça, ça marche. Mais est-ce un bon statut juridique pour l'avenir je ne sais pas. Pourtant ce que je sais : grâce à elle, le CCAB a 40 ans d'existence.

X Quelles sont les facteurs les plus importants à la réhabilitation d'une friche industrielle en pole d'économie créative

Ne pas oublier le passé. S'appuyer sur lui pour vivre aujourd'hui et préparer demain. Cet aspect est fondamental. Une friche est un cordon ombilical. On doit pouvoir répondre à la question : Comment doit-on construire l'avenir à partir de ? Sinon, on rase! On fait autre chose. Mais si l'on garde le bâtiment et donc son histoire : On défriche. On prend tout ce qui s'est passé là. Et on construit un univers de demain. La culture est fondamentale pour faire vivre cette alchimie. Elle redonne au lieu son axe citoyen. Lorsque je me suis rendu récemment à Jullié. On a réhabilité les anciens moulins, fait venir des artistes et la poésie, l'histoire de ces Moulins imprègnent ce qui s'y déroule et moi, ça me touche énormément. ça m'émeut énormément d'entrer dans une friche où j'entrevois en filigrane comment les gens vivaient ici il y a quelques années ; et ça, c'est le début du projet!

Entretien 4 (E4) du 2/08/16 par téléphone

Elise Callebaut, Coordinatrice de Rive d'Arts et responsable Tourisme au sein de la Direction Culture et Tourisme, Commune des Ponts de Cé, Maine et Loire (49)

I Comment pouvez-vous définir la commune Les Ponts de Cé: milieu urbain, rural rurbain... ?

Pont de cé est situé en périphérie urbaine d'Anger. 12000 habitants en périurbain. Entre l'urbain et le rural. Le centre-ville en bord de Loire sur un site classé UNESCO faisant partie d'une communauté d'agglomérations de 273000 habitants. Communauté d'Agglomération Anger Loire-Métropole. L'urbanisation gagne tout de même. Le maire des Ponts de Cé est vice-président en charge du développement durable à la Communauté d'Agglomération.

II Environnement culturel ?

2 collectifs d'artistes soutenus par la commune.

- *Structure d'Artistes Associés et Solidaires (SAAS)* collectif d'artistes surtout tourné vers le théâtre. Convention avec la ville qui leur loue bureaux et lieux de répétition à bas prix en échange de leur présence artistique (spectacles, médiations...)

- L'autre collectif : *Intérieur Moquette*, 80 artistes indépendants, même système de convention mais production plus large : plasticiens, danseurs, musiciens, scénographes...

Un festival de musiques métissées depuis 12 ans, les Traver' Cé musicales

Un théâtre: le Théâtre des dames, un centre culturel, une école de musique, une médiathèque, le musée des coiffes et des traditions (expositions temporaires plutôt contemporaines sur les thèmes de la broderie, de la dentelle...).

Toute cette activité culturelle y compris la friche rive d'arts se situe sur l'île du château, île habitée, au centre de la commune traversée par la Loire

Les autres quartiers de la commune doivent donc se déplacer pour profiter de l'offre culturelle. Pour remédier à cet aspect centralisateur, les collectifs d'artistes opèrent des actions culturelles dans ces quartiers tout au long de l'année. Un effort est mené sur le développement touristique. Avec l'été, de nombreux points d'information mobiles et des animations culturelles en lien avec le tourisme.

III Comment la Friche Rives d'Arts a-t-elle été repérée ? Ses Caractéristique ?

En lien d'ailleurs avec l'activité touristique, Rives d'Arts, possède un hôtel, un restaurant gastronomique et un bistro. L'hôtel s'est installé dans la maison bourgeoise attenante à l'usine où vivaient les patrons. Les architectes ont créés des chambres à thèmes reprenant les métiers de création certains justement présents dans les lieux dédiés aux ateliers d'artisans ou d'artistes.

Les architectes choisis, Reichen et Robert, célèbre agence spécialisée au départ en réhabilitation de grands monuments du patrimoine (les grandes halles de La Villette, la Halle Tony Garnier de Lyon ...)

La friche, anciennes usines d'hameçons Cannelle, 6000 m², comprenant la maison de maître et les bâtiments.

L'ensemble appartient à la commune qui loue la partie hôtel restauration à un groupe privé "les 3 lieux" qui sont donc gérants.

Les bâtiments furent abandonnés en 98 jusqu'en 2003 où l'ensemble fut racheté par la mairie.

Le temps de faire les études, le lieu fut loué à un céramiste- l'atelier du grand large - et mis à disposition du collectif Intérieur Moquette. L'ancienne municipalité voulait faire raser la totalité et confier un projet d'hôtel de luxe à Eiffage.

Les habitants se sont groupés en association contre ce projet. Le maire actuel Joël Bigot a accompagné ce mécontentement en promettant de garder le lieu pour un faire un Pôle créatif. Il fut élu en 2007 et de nouveau en 2013.

En arrivant, il a dû arrêter le dispositif de destruction et mettre en place une étude de réhabilitation. Cette usine avait embauché jusqu'à 200 personnes et était encore présente dans les esprits. Garder les lieux était l'occasion de préserver la mémoire des habitants. Le projet s'articulait entre un pôle restauration qui a eu lieu et un pôle de création à l'époque dédié essentiellement vers les métiers d'art. Les métiers d'art sont nomenclaturés, encadrés par la chambre des métiers. Il y en a 127.

IV Qu'est-ce qui a été détonateur pour mettre le cap sur l'Economie créative?

Plusieurs rencontres avec les partenaires Angers Loire Développement (ALDEV)* et la mission AnCRE*, une nouvelle équipe de technicien arrivée en Mairie dont Estelle Caillebot recrutée pour piloter Rive d'Art. Il se trouve que de par sa formation elle connaît très bien l'économie créative sachant aussi les programmes de soutiens financiers européens qui peuvent lui être attribués. Ils sont allés avec leur élu visiter des pôles d'économie créative. A Nantes notamment. Ils ont fait une étude sur tous les lieux économie créative sur le plan national, comment ils fonctionnaient et comment ils pouvaient l'adapter à Rive d'Art. Les missions "Pays de la Loire - Métiers d'Art" et AnCRE les ont accompagné notamment à Nantes au quartier de la création où ils se sont rapprochés des Ecosolies (Pôle de coopération et d'innovation sociale)* qui pilote Solilab* (immense friche industrielle/pépinière d'entreprises sociales et solidaires + lieux de congrès et d'expos de 9000m²) pour étudier concrètement le fonctionnement d'un lieu créatif et collectif pour ensuite imaginer celui de Rive d'Art. La directrice du développement culturel, Claire Mpondo-Sadey et Estelle Caillebot ont leurs bureaux à Rive d'Art. Les services municipaux mutualisent leurs services pour s'occuper ponctuellement de Rive d'Art notamment pour les interventions techniques et d'entretiens.

IV Pourquoi l'économie créative ?

Là le projet a évolué vers une création plus large avec la volonté d'ouvrir à l'économie créative d'autant que des salons, des villages de métiers existent déjà et tournent autour des boutiques.

Nous voulions pour Rive d'Arts porter l'hybridation - parfois difficile à comprendre - vers des espaces ateliers ouverts aux métiers d'art mais aussi aux métiers très nombreux de l'économie créative : designer, styliste, graphiste, architectes, sérigraphistes, accompagnés professionnellement par des partenaires avec lesquels la ville a tissé des liens privilégiés (Angers Loire Développement (ALDEV), la mission AnCRE spécialisée dans l'aide aux entreprises créatives, la chambre des métiers et de l'artisanat, Révolution sensible) qui aident au niveau de l'entrepreneuriat ces entreprises créatives (formation, expositions, réseaux etc..).

le pôle créatif (écosystème professionnel créatif) s'articule en 3 plans ;

- 10 espaces ateliers louables à des métiers créatifs innovants : vitrail, mosaïque, peintre-graveur, bijoux, design graphique, luthier, enluminure, arts verriers

Ils font régulièrement visiter leurs ateliers, dispensent des formations, certains exposent. Ce sont des ateliers de travail et de production. Ils participent à la dynamique du lieu mais n'en sont pas dépendant. Ce ne sont pas des boutiques. Ils travaillent à leurs rythmes et louent leurs ateliers.

Même si il ne s'agit pas à proprement parler d'un collectif d'artistes ; ils créent des passerelles entre chaque ateliers, se déplacent ensemble pour certaines expositions, répondent ensemble à des appels à projet etc...

- Expositions d'art visuel professionnelles temporaires : Espace d'exposition permettant de découvrir les métiers créatifs. Avec un focus sur la découverte des coulisses d'un métier en particulier à chaque expo. Prochainement métiers de graphistes et sérigraphistes. Pendant l'expo, le public peut aussi aller rencontrer les artistes dans leurs ateliers si ils sont là.

On participe aussi "portes ouvertes" aux journées européennes du patrimoine des métiers d'art.

C'est un lieu hybride : on ne fonctionne pas sur le mode boutique, centre commercial... mais avec le côté innovant : on permet au public de découvrir les coulisses de ces métiers à la fois en les expliquant par le biais des expos d'art visuel professionnelles et la possibilité parfois d'entrer dans les ateliers.

- location des lieux pour séminaires, conférences, forums ... dans deux salles toutes équipées (400m² et 100 m²). 500 personnes peuvent profiter de ces lieux entre le contemporain, l'ancien, le fonctionnel et la nature puisque certaines baies vitrées donnent sur l'eau côté Loire. (les piliers, les structures de charpentes métalliques, les sols ont été gardés) Un aspect industriel mêlé à du contemporain puisque du côté rue l'architecte a créé des ouvertures à formes géométriques. On a gardé le côté brut.

Intérieur moquette et SAAS vont être hébergés par la commune dans une nouvelle friche, un hangar pas encore réhabilité, comme lieu de répétition et des bureaux..

Rive d'Arts n'a été inauguré qu'en avril 2016!

VI Le projet financier et sa perspective économique : comment comptez vous faire tenir le projet dans la durée ?

Le projet a coûté 7M d'€ essentiellement financé par la Région et la ville. Des rentrées importantes sont attendues annuellement :

La location du pôle restauration par "Les 3 Lieux", les loyers des ateliers des créateurs, les locations de salles forum et séminaire. Nous pourrions parfaire cet équilibre financier en gérant nous même une buvette et une boutique qui pourrait directement apporter à la structure.

V Propriété, gouvernance, fonctionnement de la friche

Elise Caillebaut fait le lien entre les partenaires et les créatifs présents. Elle fait la programmation des expositions d'art visuel et coordonne toutes les actions sur le site en lien avec la politique artistique de la ville. Elle est agente communale et fait partie du service culturel dirigé par **Claire Mpondo-Sadey**, nouvelle directrice du développement culturel de la ville. Elle est aussi en charge du tourisme et a fait des études tourisme et culture ;

Le sens de notre politique : coordonner action culturelle et tourisme pour donner de l'ampleur aux événements et faire se rencontrer les publics.

La ville est sur une dynamique de décloisonnement des secteurs et des pôles et ainsi présentement créer des passerelles entre culture, tourisme et économie. A petite échelle entre les services ou entre d'autres lieux du territoire.

VI De quoi ont besoin les habitants ?

L'espace a été ouvert aux habitants, pour les habitants en priorité avec une exposition consacrée à l'histoire du lieu qu'ils ont pu ainsi s'approprier. L'exposition actuelle appelée "plateforme" œuvres artistiques et végétales, des plateformes flottent sur l'eau et d'autres sont exposées dans Rive d'Art avec toutes les explications. Les habitants se déplacent en nombre. Nous tenons aussi à sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycée aux métiers.

VI - les objectifs de la friche en matière, de culture, de patrimoine, d'attraction territoriale...?

Un objectif de réhabilitation pour conserver un patrimoine. Un objectif développement durable ; conserver l'existant pour en faire autre chose. Un objectif de soutien économique à des entreprises locales. Une mission de service public d'accessibilité à la culture tout en opérant un focus sur l'économie créative qui donne une autre image de la culture. Une autre image de la création et de l'économie. Pour les élus, il était important de soutenir cette forme d'économie qui a son poids. Qui est une réalité, bien présente en voie de développement et soutenue par les partenaires économiques. Une économie porteuse.

VIII l'intérêt pour les artistes-artisans

Les artistes/créateurs sont heureux. Ils ne travaillent plus chez eux. Ils ne sont plus seuls, ils mutualisent des compétences et des savoirs faire. Une dynamique collective qui leur permet de se motiver davantage et surtout de profiter du lieu en engageant des apprentis et en pouvant recevoir leurs clients dans un lieu dédié à leurs activités. De plus ils profitent de l'aspect vitrine d'un lieu public qui leur assure visibilité et échange. Ils sont très contents d'être là.

IX La place du développement durable ?

Déjà l'acte de réhabilitation en fait partie. De plus tous les ans, on met en place un évènement autour de l'économie circulaire* de développement durable dont l'économie créative fait partie par les passerelles qu'elle met en place entre les différents acteurs des actions.

De plus, Rive d'Art, la réhabilitation de la friche à des fins nouvelles c'est de l'Upcycling*, du recyclage performatif, créer de l'intemporalité avec le bâti, les matériaux faisant partie de l'économie circulaire de développement durable. Une ville qui cherche à optimiser ses bâtis et ses matériaux. Un maire, vice-président à l'Agglo en charge du développement durable qui intègre le végétal, le rural, dans les projets. C'est un choix politique que d'intégrer cette donnée.

Entretien 5 (E5) du 03 08 16 à l'Ecomusée du Haut-Beaujolais - Thizy-Les-Bourgs Anne Barre, chargée de recherche et d'exposition à l'Ecomusée du Haut-Beaujolais

I Il y a eu une production textile dans la première version de l'écomusée ?

Le musée, l'exposition permanente était ouverte jusqu'en 2005. Le principe était de retracer le parcours de production d'une couverture. Il n'y avait pas de réalisation de couverture mais beaucoup de machines fonctionnaient ce qui permettait une production. On produisait des serpillères fabriquées sur le même principe que les couvertures et des tapis de carte sur métier Jacquard (spécialités de Cours la Ville). S'étaient d'anciens ouvriers du textile bénévoles qui faisaient fonctionner les machines.

Un petit métier à tisser le tissu Vichy fonctionnait et produisait.

I' Une entrée : l'Association Patrimoines Haut Beaujolais. Quels objectifs ?

L'association Patrimoines Haut Beaujolais (APHB) est fondée en 88. Ils s'installent en 94.

A l'origine ils s'occupent de la valorisation de tous les patrimoines. C'est pour cela qu'ils tiennent au pluriel de patrimoines. Ils obtiennent le label CPIE (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement)*. Tous les patrimoines : naturels, culturels, industriels les intéressent. Il leur a manqué des structures d'hébergements pour accueillir des groupes de scolaires. Une dizaine de salariés. Dans les années 90 le CPIE ne fonctionne pas par manque de soutien.

Le groupe de recherche historique de Cours la Ville (capitale mondiale de la couverture), très actif, récupère beaucoup de machines suite au dépôt de bilan d'une des plus grandes entreprises. Il se rapproche de APHB et fusionnent. Ils cherchent une solution pour entreposer le matériel.

La toute nouvelle communauté de communes du Pays Amplepuis Thizy (CCPAT)*, leur propose de venir s'installer dans la manufacture de couverture et molletons Boizet qui a cessé sa production en 1981 et a été racheté par la CCPAT en 90. Une fois les machines installées, les idées d'expo et d'expo permanentes ont fait leur chemin. Le musée n'était pas un objectif. APHB restait sur l'idée de préservation de patrimoine. Mais la possibilité de rendre compte d'une production dans un lieu adéquat les projette dans la valorisation du patrimoine industriel. Les membres de l'association aujourd'hui sont toujours à 170 adhérents mais accusent un vieillissement général. Ce sont les mêmes qu'à la création. L'expo permanente ferme en 2005, à ce moment, beaucoup de retraités entrent dans APHB. Beaucoup ont un lien très fort avec l'industrie textile.

En 97, les expos temporaires ont du succès. Donc en 98, ils pensent à faire, sous l'impulsion de Thierry Lager, un écomusée professionnalisé, dont l'équipe intègre des professionnels de la muséographie. Le projet était de mêler bénévoles techniciens et professionnels de la muséographie pour le hausser au niveau musée de France. Par la suite, il a même été questions de professionnaliser les bénévoles-techniciens mais les négociations ont échoué. Pour être reconnus par les pouvoirs publics, Ils doivent construire une équipe et consolider le projet. Ils engagent Anne Barre fin 97 comme historienne et spécialiste de la mémoire patrimoniale par un "emploi jeune" crée par l'association qui emploie la première muséographe.

IL se trouve que le musée Barthélemy Thimonnier de la Machine à Coudre et du Cycle à Amplepuis a connu un développement similaire à l'Ecomusée et porté, lui, par le Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques d'Amplepuis (GRAHA). A partir de 2000 la CCPAT devient partenaire des deux musées de son territoire et des associations qui les animent.

En 2003, la CCPAT engage une chargée de mission, Catherine Salardon, pour monter le dossier de demande de label musée de France pour les deux structures auquel participe Anne Barre, toujours employée associative. Catherine Salardon deviendra chef d'établissement des deux musées. Une autre personne est engagée pour la communication. Ils sont trois à travailler pour les deux musées.

En 2005, après avoir été labélisé, le musée décide de la fermeture de l'exposition permanente pour se consacrer à la restructuration de l'écomusée, à l'élaborations du Projet Scientifique et Culturel (PSC) et à la mise en place d'expositions temporaires qui permettaient d'élargir le sujet à son lien avec la vie des habitants. Dans un premier temps c'est un plus que l'on vit comme une parenthèse qui doit être courte (prévision de trois ans) et qui permet de construire un projet d'écomusée de territoire qui va bien au-delà de l'industrie textile. Pourtant cela a cassé le rythme de l'investissement des bénévoles qui devinrent désœuvrés. Vu le manque de public aux expositions temporaires on en vint vite à regretter l'exposition permanente du fait aussi de cette trop longue parenthèse. L'idéal aurait été de voir les deux sortes d'expositions cohabiter.

II un projet scientifique et culturel en 2010. Quels objectifs?

Un parcours muséographique textile et ses liens avec le territoire sans être un musée de technique. Des machines qui fonctionnent mais surtout insister sur "qui les fait marcher". Pour qui marchent-elles ? Le focus est mis donc sur les travailleurs et les consommateurs du territoire. Les métiers qui gravitaient autour de cette activité et quelle transformation elle eut sur le paysage. Restituer ce parcours dans son milieu et dans son histoire.

Un parcours en 4 étapes avec une introduction sur la proto-industrie, un espace présentant les ateliers à domicile (les boutiques et l'usine), un autre consacré à la production de la couverture. Avec leurs prolongements sociaux et humains. Ce projet a été validé. Mais il n'est pas assez clair quand à ces conséquences financières. La CCPAT se désengage un temps. APHB prend ces distances d'autant qu'elle avait été écartée.

III Comment le projet est-il reparti ?

Lorsqu'elle devient Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR), la nouvelle présidence décide d'entreprendre les travaux de toiture en 2014 en souhaitant peut-être revoir tourner l'exposition permanente. Toutefois, il fallait aller jusqu'au bout et inscrire la démarche du PSC dans le projet final et rien ne fut fait dans ce sens.

Pour faire avancer le projet, nous avons emmené les élus voir le musée du chapeau à Chazelles sur Lyon de manière à ce qu'ils comprennent ce que nous pouvions et voulions faire. L'architecte, la conservatrice étaient présents. Il ne s'est plus rien passé ensuite.

Actuellement, début 2016, une étude préalable à une étude de pré-programmation muséographique devrait se mettre en route*. On n'exclut pas, dans cette étude, comme à Chazelles-sur-Lyon de donner d'autres fonctions au site de manière à le rendre plus attractif. Pour l'écomusée, il n'y a pas eu d'études. Les choses se sont enchaînées de manière empirique. Le site a toujours été repéré comme site potentiel majeur mais sans étude plus poussée.

Entre temps, une partie de l'atelier principal s'est effondré et il a fallu le raser. Actuellement, la cheminée, élément emblématique du site, risque de s'effondrer elle aussi. Un des objectifs de l'association est la sauvegarde du site ; y compris le fond du complexe : bâtiments et cheminées qui donnent cohérence à l'ensemble. La préservation de ce patrimoine fait partie intégrante du projet. Si l'on attend trop, le bâtiment ne sera plus récupérable et le projet compromis.

IV Les coûts ?

Pour l'instant la réfection des toits 2014-15 a coûté environ 1M3€

Dans le passé l'aménagement d'un étage pour les expos temporaires, traitement des bois, électricité, aménagement des entrepôts pour la conservation des collections ont coûté près d'1Md'€ aussi..

V L'économie créative est-elle une option ?

L'économie créative est un moyen de créer une synergie et la solution pour que le site soit vivant en permanence, qu'il ait visibilité et vitalité. C'est un processus qui se développe beaucoup actuellement. Un site muséal polyfonctionnel. Mais concrètement comment mettre en place et s'appuyer sur quoi pour monter un tel projet, ce n'est pas clair pour moi. Ici je n'ai pas connaissance d'une activité émergente et complémentaire de la nôtre qui permettrait de s'engager comme à Chazelles par exemple qui est une réussite aussi bien du point de vue musée mais aussi du point de vue spectateur. J'aimerais qu'il y ait une étude plus approfondie pour déterminer les aménagements à faire dans le lieu pour lui donner un statut de ruche ou de pépinière. Il faut aussi travailler très étroitement avec le centre bourg référent (Thizy) pour dynamiser l'échange. Une animation créative oui mais pas au détriment du musée. Dans notre travail, on reste connecté avec les autres. On a toujours fait cela. On n'est pas une boîte de conserve. C'est même notre façon de travailler : des visites, rencontres, créations de liens...

VI Quels sont les objectifs pour l'Ecomusée à court et long terme ?

L'objectif est de rouvrir. L'étude qui est en chantier déterminera pour quel projet. C'est souvent une question de coût. Mais aussi d'engagement politique et culturel. La COR s'est doté des compétences culturelles ce qui n'était pas le cas avant. L'action du service culture qui est aux responsabilités dans ce domaine sera déterminante. On sent qu'une nouvelle dynamique est en marche. Il y a aussi du public ou des élus éloignés de la réflexion sur le projet qui nous sollicitent pour des présentations. Manifestement des indicateurs nous montrent un soutien de communes éloignées. Le fait d'être un musée de la COR et plus le musée d'une commune en particulier, nous fait beaucoup de bien.

VII De quoi le musée aura-t-il besoin pour être attractif ?

Voir des machines en fonctionnement est essentiel. D'une part ça a marché déjà ici et c'est cela qui a contribué à notre image positive. D'autre part, il y a tellement de procédés qui se virtualisent que c'est en même temps un point capital de culture à soulever en même temps qu'un spectacle. Créer l'étonnement chez le visiteur, l'impliquer dans un parcours non linéaire. **L'entrée c'est la vie sociale en lien avec le travail et que nous partageons tous.**

C'est aussi des événements culturels tels qu'on a pu les recevoir pour les Journées Européennes du Patrimoine dans le cadre de Re-Tissons le territoire, c'est à dire en lien direct avec nos thématiques. C'est un vecteur fort et pertinent d'attractivité sur le site et nous tentons de les attirer le plus souvent possible.

Les écomusées cherchent à se transformer face à leur environnement qui change aussi. L'animation culturelle est une tentation. Cependant des études montrent que pour le public, le musée doit rester un outil de connaissance. La mission scientifique, pédagogique du musée reste l'étalon d'appréciation du visiteur. On doit continuer à la mener en ne lâchant pas sur les fondamentaux de la muséographie y compris en gardant les moyens de la recherche, en ne dévoyant pas les postes vers une gestion de l'évènement au détriment des fonctions sociales de la muséographie.

VIII Où se place le lien avec le monde rural / le développement durable ?

Nous avons ressenti une mise à l'écart, une défiance envers le patrimoine agricole. Les instances ont eu peur de "revenir" au stade du "musée de la charrue". Or, sur ces terres sont extrêmement pauvres, la complémentarité entre textile et champs date du XVIIe siècle à tel point qu'au XVIIIe siècle, cette partie du Beaujolais faisait partie des campagnes les plus peuplées de France. Ce maillage entre agriculture et industrie s'est mis en place très tôt ici et permet de découvrir l'un et l'autre avec un code de lecture différent.

Pour ce qui est du développement durable, l'inventeur de la couverture industrielle a trouvé son idée dans la région en décidant d'utiliser les déchets textiles pour la confection de couvertures. Ici la récupération des matériaux colle aux préoccupations contemporaines.

"L'éco, littéralement c'est le milieu. Ecomusée : un musée de son milieu. Beaucoup de visiteurs ne comprennent pas..."

VIII Quels partenaires ? Collectivités ? Chambre des métiers? Tourisme? Associations ? Fondations ?... et quels publics ???

A priori les partenaires sont indispensables. Dans les faits rien ne s'est passé vraiment. Les entreprises ne sont pas très bien organisées, les gens sont assez isolés. Ils n'ont laissé que peu de traces et ne se sont pas regroupés professionnellement.

L'écomusée dans l'idéal peut-être le catalyseur de ces regroupements. Idéalement, le rôle de l'écomusée doit-être un réceptacle des curiosités et des expériences d'une société mais aussi un dynamiseur de nouvelles pratiques qui, du coup, crée un mouvement entrant et sortant. C'est un lien social de territoire autour de l'histoire, du travail, des gens parce qu'il y a matière à échanger, comparer, se souvenir, imaginer...

C'est sans conteste un outil formidable pour créer une émulation susceptible de passionner les nouveaux venus, les néoruraux de leurs tous neufs lieux d'habitation. Des lignes vont bouger. Avec l'arrivée de l'autoroute beaucoup de cadres vont venir s'installer et l'écomusée sera sans doute un outil d'intégration comme la culture en règle générale. Comment cela se passera est une question. Le laboratoire social et culturel que peut constituer l'écomusée peut se réaliser que par une volonté des habitants mais si la collectivité donne l'impulsion. La volonté politique semble primordiale. Si elle manque l'alchimie ne prendra pas. Les écomusées sont un sorte de laboratoire du futur vivre ensemble.

Entretien 6 (E6) du 4 08 16 à Usine Biolay - Amplepuis

Eric Pellet, propriétaire et directeur de Usine Biolay, et artiste cinéaste, participe à (Re)-Tissons le Territoire

I l'Etat de la friche ?

Les usines Biolay furent fermées en 2003, Les usines faisaient 5000m² au total. Nous sommes 4 propriétaires. J'ai achetée en décembre 2010. Ma partie fait environ 600m² sur 2000m² de terrain

II Objectif de l'installation ?

J'étais à Lyon depuis une vingtaine d'année. Mon appartement était plein. J'avais besoin de prendre du recul par rapport à la ville. J'étais en quête d'espace, de lumière, de nature, de calme. Je suis parti dans une prospection en me donnant la règle de trouver un lieu à moins d'une heure de Lyon et possédant une gare SNCF à proximité. J'ai commencé à chercher tout autour de Lyon en cherchant des territoires qui possédaient un patrimoine de friche industrielle. J'avais aussi, bien sur, d'autres paramètres dont celui du prix et de l'état du bâtiment. J'ai vu des milliers d'annonces, j'ai visité une dizaine de lieux. J'ai trouvé celui-ci à Amplepuis, ville avec laquelle je n'avais aucune attache. Pour moi la friche industrielle n'était pas une obligation. Je voulais un vaste lieu. Sur les annonces je trouvais : ferme, bâtiment agricole, école désaffectée etc... Tout cela pouvait correspondre. Mais le fait est que la plus part des annonces étaient des bâtiments industriels ou immenses hangars. De plus l'idée de réhabilitation de patrimoine industriel m'intéressait. Je cherchais un lieu de vie et des espaces de travail qui soient les miens. Espaces artistiques : cinéma, image, art plastique, son ...

Une fois le lieu trouvé, acheté et au vu de son potentiel, j'ai commencé à penser que je pourrais y accueillir d'autres artistes et formes artistiques. Mais seulement à cet instant.

III Les moyens pour achat et travaux ?

Je n'avais pas d'argent du tout. C'est grâce à mes parents que ça c'est fait. Ce fut une donation.

Je les ai impliqués au choix. Je faisais un gros travail de recherche et lorsque je trouvais un lieu intéressant, mes parents venaient voir. Mon père qui connaissait les travaux de par son métier me donnait son avis et ses conseils sur l'état réel des bâtiments. Savoir aussi s'il n'y avait pas de pollution : graisses, hydrocarbures, métaux lourds, amiante etc....

Mes parents furent d'accord pour l'achat de cette usine qui répondait aux paramètres fixés et mon père accepta de m'aider pour faire les travaux. Cela était capital pour moi car je n'avais pas d'argent pour faire faire les travaux. Il n'y a que la toiture qu'il a fallu refaire en partie pour un coût de 80000€ environ. Tout le reste je l'ai fait avec mon père. Actuellement la majorité du travail est accompli. Je voulais que cela reste privé et familial. L'optique de demander des subventions pour des travaux est très contraignante. Il fallait avancer vite pour exister tout en restant indépendant. A partir du moment où ça pouvait se faire comme cela je préférais. Les six dernières années passées furent une succession de tranches de rénovation. A partir de 2014, un autre type d'usage du lieu paraissait envisageable et j'ai pu commencer à initier des invitations expérimentales de résidences artistiques. C'était, bien sur, une opportunité dont j'avais toujours rêvé en arrière fond mais je ne pouvais pas la programmer tant que le gros des travaux n'était pas achevé. D'autant que je n'ai pas la velléité d'être entrepreneur culturel. Mon travail artistique reste ma priorité. C'est une adéquation, un équilibre complexe à garder entre mon action artistique et la direction du lieu. Déjà une grande énergie fut prise et continue à l'être pour la réhabilitation du lieu et c'est un passage obligé ; mais il faut pouvoir s'en extraire.

III Comment endosser, ou pas, ruralité et patrimoine industriel présents sur le même territoire ?

Ce que je cherchais comme cadre et conditions de travail, je l'ai trouvé. Plus encore, il était important pour moi de trouver une usine pour tout ce qu'elle contient de symbolique et de traces réelles de son passé. Il n'était donc pas question de faire table rase de l'histoire de ce bâtiment bien au contraire. Je voulais qu'il y ait une continuité. Au moment de la création de l'association j'ai été voir Mme Biolay pour lui demander le droit de donner son nom à l'association. Pour moi ça aurait été un crime et une hérésie de nommer ce lieu autrement que son nom original. Finalement l'usine doit poursuivre son œuvre de transformation. On inscrit la création artistique dans l'optique de cette continuité. Mme Biolay a ressenti cette passation et y a été sensible. Au lieu d'être oublié, détruit, objet de spéculation ; cet emplacement redevient, certes par une initiative privée, un outil utilisable par les artistes, ouvert aux autres comme si l'usine rendait, dans une énergie présente, ce qu'on lui avait donné aux prix de labeur par le passé. Ce volontarisme que j'assume peut paraître utopique, d'autant qu'il n'est pas question de d'altruisme : et que mon engagement est aussi en faveur de mon travail. Il y a cohérence entre cette volonté de prolonger ce patrimoine et les actions ; qu'elles soient de la vie quotidienne ou artistique. Par exemple, il est hors de question de rénover à coup de millions comme peuvent le faire certaines collectivités en rendant le tout high-tech, ou ne garder que les façades. ça ne correspond pas du tout à ma façon de concevoir cela. Je veux garder l'esprit de l'objet, la pâte, le côté brut que ça suppose. Conserver une âme et le génie du lieu. Arroser un lieu de millions et de peintures fraîches ; il y a une sorte de contradiction. Il ne s'agit pas de se fabriquer un loft de luxe pour bobo mais de suivre une éthique avec une production artistique proche de l'artisanat.

Après avoir passé 20 ans à Lyon ou même en étude cinématographique au Fresnoy - Ecole de cinéma logée aussi dans une friche industrielle rénovée- il me semble plus judicieux et plus faisable de proposer une vision artistique là où il y en a besoin avec des moyens mis en œuvre à la portée d'un privé ; ce qui n'est pas possible à Lyon ou autre ville. Ou alors on entre dans un collectif et c'est ce que j'ai pratiqué sur Lyon. Mais l'impossibilité de dialogue par la suite avec les pouvoirs publics pour donner plus de pérennité à notre démarche a marqué la fin du collectif. Chacun est parti ailleurs. Certains à Marseille. Moi, à la campagne.

Après 6 années de spirale rénovatrice, j'ai pu utiliser l'usine comme centre artistique de ressource pour le projet "Passion" auquel je participe avec Maguy Marin, Philippe Vincent et d'autres grands artistes. Maguy Marin a acheté personnellement Ram-Dam à Ste Foy les Lyon, une ancienne menuiserie. Elle m'a encouragé et pense qu'il est important de créer des lieux ressource pour artistes, indépendants des pouvoirs publics. Cela a déjà commencé. Les artistes et citoyens commencent à mettre des choses en place.

C'est ce que j'ai ressenti ici, porté par le sentiment d'être utile et ensuite commencer à trouver des cercles de réseau et d'entraide, de construction pour élaborer le projet artistique.

C'est pour cela que nous avons fondé l'association en mars 2014. Avec un objet parlant, reflet précis de ce que moi et ceux qui m'entourent ont imaginé.

l'association Usine Biolay se donne pour but, je cite, : d'être un lieu de recherche pluridisciplinaire voire transdisciplinaire, de création matérielle ou immatérielle et de diffusion, dans la sphère des arts vivants, de l'image et du cinéma, de la philosophie et de la littérature; elle inclut dans son projet la médiation, la formation et la pédagogie relatives à ses champs d'action; elle développera son activité et cette effervescence vitale et commune, principalement dans une partie réaménagée de l'ancienne usine textile dite "usine biolay" mais, aussi, en rayonnant, au-delà, le plus largement possible.

ce qui est ambitieux mais il y tout dedans : Recherche, création diffusion, pédagogie et transmission. Donc depuis ce moment on s'est mis à tenter des choses de manières empiriques et expérimentales pour comprendre comment le projet pouvait fonctionner.

IV Quelle culture proposée ?

Pour ce qui est de la diffusion, nous nous limitons pour l'instant à un événement par an avec le festival "Du foin sur les planches" qui recherche des lieux atypiques. L'an dernier la Cie théâtrale La Grenade est venue en résidence adapter 1793 de Victor Hugo. Il y eut une représentation avec 100 spectateurs. Une réussite mais nécessitant une grande complexité de mise en œuvre : accueil public, sécurité, assurances, travaux. Tout en gardant une étiquette d'accès à la culture donc payer le spectacle au chapeau, un temps d'ouverture important. Donc un accueil à perte financière mais pas humaine ni artistique. Cette année, j'ai proposé à plusieurs artistes de s'exprimer pour cette nouvelle édition : installations, cinéma, musique, lectures, théâtre, expositions etc...Et pour chacun la possibilité d'investir le lieu sous toutes ses formes et coutures. Donc des petites formes, qui nous plaisent, exigeantes et de grande qualité. Sans démagogie en se disant qu'il faut être populaire... Il en est de même pour notre programmation au ciné-club d'Amplepuis, il n'est pas question de montrer des blockbusters français ou américain mais des films d'auteur. Tout le monde est apte à voir ces films si les séances sont bien encadrées. Pour moi comme pour ceux qui m'accompagnent nous partageons l'idée qu'on peut présenter des œuvres très pointues dans un terreau social qui a été composé d'ouvriers et de paysans. C'est une mission d'éducation populaire. Nous avons une mission sociale et politique sans naïveté socioculturelle.

V Education artistique ?

La DRAC Auvergne Rhône-Alpes* nous subventionne pour cela. Apporter un projet artistique de qualité dans un territoire géographique prioritaire mais aussi une éducation artistique. Si l'on touche 15 jeunes pendant ces séances c'est déjà un socle important pour l'avenir. L'éducation artistique de la jeunesse pour l'avenir est fondamentale. C'est ce qui nous intéresse dans notre projet web-documentaire sur le quartier Déchelette d'Amplepuis dans le cadre de (Re)-Tissons le Territoire*. Travailler avec une centaine de collégiens sur ce projet est plus qu'important. Leur expliquer qu'être des descendants d'ouvriers ou paysans est digne. Que de ce champ de ruine on peut tirer des espoirs. Qu'ils peuvent participer eux même à la création de cette recherche, en être les artisans. Mais il faut en passer par l'éducation à l'image et aux nouvelles technologies pour leur permettre de se sortir de certaines aliénations pour les rendre plus libres et créatifs. Leur amener des outils, leur en donner les modes d'emploi de manière à utiliser d'où ils viennent et ce qu'ils sont pour aller de l'avant.

VI Les partenaires ?

La MJC d'Amplepuis, la médiathèque, la mairie, le centre social sont bien sûr nos partenaires, nos complices pour nous aider à sensibiliser les jeunes entre ce qui se passe à l'intérieur de l'usine et aux propositions que nous en faisons à l'extérieur. C'est la même chose pour le projet Déchelette/ Re-Tissons le territoire*: je travaille dans l'usine pour la conception et toute la réalisation est tournée vers l'extérieur. Collectes de témoignages, de documents, ciné-conférences, ateliers, tournages c'est l'usine biolay hors les murs soutenue par un peu d'argent public.

Des liens forts aussi avec les associations dont le Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques d'Amplepuis (GRAHA)* qui m'ont ouverts leurs fonds pour le projet quartier Déchelette.

VII Dans quelle perspective économique comptez-vous faire tenir le projet dans la durée ? Sur quoi comptez-vous appuyer ?

Nous sommes subventionnées par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes

On attendait un soutien local plus important pour nos actions. Il va falloir chercher du côté mécénat pourquoi pas d'entreprises textiles du territoire. D'autre part je m'associe pour monter une société à vocation commerciale afin de louer le lieu ou des parties du lieu à des artistes.

Nous savons que la qualité de l'accueil, la quiétude et la puissance du lieu donneront un plus à ces locations même si leur coup sera identique à celui pratiqué en ville. Déjà tous nos essais sont concluants ; effervescence physique, humaine, créatrice, intellectuelle sont au rendez-vous. Ce n'est pas une présence sèche mais un lien de recherche et d'affinité tout au long du travail de chacun où l'on échange sans cesse et où je mets à disposition toutes les ressources du lieu. Il y a émulation et quelque fois collaboration entre les artistes présents et ça, on ne le trouve pas partout. L'organisation de tout cela est chronophage. C'est pour ça qu'on est encore dans une période de tests.

VIII Quelle place ont les habitants, les associations, comment ressentent-ils votre arrivée ?

L'inscription du projet dans le temps, ici, est sur du long terme. Nous sommes sur un mode de socialisation qui n'a rien avoir avec le mode urbain. Il faut entrer dans le territoire. Savoir qui y vit comment et que faire avec. C'est un échange culturel et humain énorme où les habitants donnent de leur matière (témoignages, savoir, corps...) et nous de la nôtre (médiation, films, conférences, projets...). C'est un vrai tissage culturel avec des habitants relais : un journaliste, un élu, un commerçant... qui nous mettent sur des voies et nous permettent ensuite de rencontrer des groupes, des actions. C'est un travail de recherche sociologique et humain énorme dans lequel je me jette de façon volontariste parce qu'il est la clé de notre présence.

IX (Re)-Tissons le territoire ?

Le projet Re-Tissons m'a permis de commencer et d'approfondir concrètement ces recherches qui détruisent l'idée d'une patrimonialisation poussiéreuse au profit d'une investigation éclairée, un surgissement des jeunes générations, de la transmission, de l'échange, de la découverte de nouveaux champs d'expression qui fait pour les jeunes la possibilité d'être acteur de leur histoire et non victime, passif et consumériste. Tout ça est très militant.

Mais le lieu, c'est vrai, est déterminant. Il polarise les curiosités, les attentes, les enjeux.

Re-Tissons le territoire pose le cadre et les conditions de développement d'un projet de grande envergure complètement lié au patrimoine du bâti industriel, ouvrier etc... Croisé à une présence qualitative artistique et de médiation soutenue.

Tout ce qui nous comble. Le seul bémol c'est que les moyens ne sont pour l'instant pas suffisants pour couvrir notre programme. On verra mais on va jusqu'au bout avec les moyens qui nous seront donnés. C'est une opération qui a une effectivité sur la vie des gens, c'est ce qui importe.

X La friche en milieu péri-urbain ou rural est-elle l'occasion d'expérimenter des nouvelles formes de liens et de dynamiques sociales ?

Le lien à la nature a un impact crucial sur la créativité et la communication. Elle peut même palier à l'éducation dans certains cas. La nature est un trait d'union entre les hommes et leur avenir. Une école libre qui profite à tous et permet de se comprendre. De plus, sa proximité, instaure une qualité de vie et donc une qualité de travail où le rapport au temps et à la réalisation sont transfigurés. La nature, comme le bâti industriel irriguent leur composants infinis au sein même de la créativité donnant un plus d'énergie, de trouvaille, d'inventivité. La nature comme l'usine indiquent que nous ne sommes pas une soucoupe volante mais bien des composants d'une réalité imbriqués dans une transformation. C'est bien notre rapport brut à cette réalité, parce que nous sommes aussi traversés par le passé, qui fait un nouveau lieu de travail, qui fait de nouvelles histoires à raconter, de nouvelles décisions à prendre ou de nouveaux rêves... L'art n'est pas séparé de la réalité. Il est reflet de notre société, de nos vies.

La friche en milieu rural en ce sens est un laboratoire de nouvelles pratiques sociales et propose des alternatives de territoire qu'on ne verra certainement pas à Paris et dans les métropoles. Là nous sommes dans la valorisation d'une alchimie agriculture/industrie, la refonte d'un tissu neuf qui ouvre des lignes et qui doit être investi par les habitants.

Mais nous faisons qu'en reflet d'un contexte. Il ne faut pas stigmatiser l'artiste en sauveur. Il faut rester pragmatique. Cette friche nécessite une synergie de compétences pour animer le lieu (d'où l'association) en séparant administration-direction avec la création et les artistes qui vont dans ce sens mais sans oublier les habitants. Pour l'instant on montre un exemple concret de ce qu'on peut faire en reliant histoire pour aller vers autre chose mais l'impact est très difficile à jauger. Ce sera sur du long terme qu'on verra la friche comme vecteur de transformation sociale.

Cette plateforme de création ou d'initiation culturelle qu'est la friche est bien sûr d'utilité publique et doit être aidée.

Mais aidée ou pas, le passage d'un seul collégien ici, qui prendra conscience de ce qu'est un montage ou son son cinématographique dans un lieu où ses ancêtres ont gagné leur croûte, bouleversera sa vie. Là, même pour une personne, c'est la bonne voie. C'est gagné!

Entretien 7 (E7) du 22/08/16 à Lyon-Vaise **Bruno Rosier, plasticien, participe à (Re)-Tissons le Territoire**

I Pourquoi travaillez-vous sur la COR ? Que pensez-vous de cette région et comment y travaillez-vous ?

J'ai vécu un peu de partout. Après être parti autour du monde, ma mère étant malade, je suis revenu là sur Tarare. Tarare j'y suis né. Il y a beaucoup d'histoires familiales autour de cette ville. Je suis revenu depuis 2 ans après être parti 40 ans. Oui... Etudes à Lyon, à Paris pendant 20 ans, la Drome, le Jura, Madrid, Nouvelle Calédonie.

Cette région est sinistrée au niveau industriel ; ça tout le monde le sait et elle n'est pas la seule en France et ailleurs. Et ce qui relie la région à mon histoire personnelle c'est que je suis né, on peut le dire comme ça, je suis né dans la soie : mon grand-père avait une usine dans la région. Mon père avait aussi monté son entreprise autour de la soie ; donc ça a marqué une enfance. Après, c'est un thème que j'ai pris pour mes productions, dès mon arrivée à Paris : reconstituer l'entreprise familiale de mon père qui avait brûlée dans les années 50. C'est un travail purement personnel au départ de reconstituer fictivement une entreprise à travers une production sensée montrer des collections.

La région tournait autour de l'industrie textile qui s'est écroulée à partir des années 50. Ensuite il y a eu l'immigration et une pauvreté grandissante. En même temps ce schéma a existé je pense un peu partout sur ces petites communes péri-urbaines ; à Givors c'était la sidérurgie, à Valence, autre chose. Dans les grands projets participatifs où j'intègre la population à des démarches artistiques ; suivant la commune, le thème change. A Tarare c'est le textile ailleurs c'est une autre industrie mais le désarroi est le même.

Travailler la création artistique avec ces habitants est un véritable engagement pour moi. C'est un problème à l'échelle européenne. Des cités qui ont perdu leur aura. que fait-on de tout ça ?

En revanche, comme particularité, c'est une région qui a toujours été un mélange d'industrie intense et de forte ruralité.

II En tant qu'artiste, que signifie pour vous la ruralité Sur la COR?

Parfait mélange de grande tradition rurale et en même temps d'industries de pointe de l'époque. Je me souviens quand j'étais gosse des livraisons du laitier en carriole dans une rue dont l'usine au bout crachait des trucs bizarroïdes. On le voit encore ici où les pâturages escarpés jouxtent les usines ou traces d'usine en contrebas dans la vallée. Dans les villages aussi on voit les traces des ateliers. Historiquement, les canuts lyonnais après les révoltes se sauvent dans les campagnes comme celles-ci et plus tard les soyeux lyonnais les récupèrent pour bénéficier de leur savoir-faire. Du coup cela donne des paysans-artisans-ouvriers. Mon grand-père ça s'est passé comme ça et puis il a acheté plusieurs métiers, jusqu'à en posséder une trentaine et c'est devenu une entreprise qui faisait marcher presque tout le village. Mais dans des lieux pauvres comme à Thiers au Val d'Enfer ça doit être le même chose. Dans le Jura idem avec les paysans qui faisaient des bijoux.

III Quel est votre rapport d'artiste aux friches industrielles ?

La friche industrielle ne me parle pas vraiment. Je ne suis pas nostalgique de ça. Les histoires du passé sont ennuyeuses. On tourne en rond. Les friches si on peut les réhabiliter c'est bien parce qu'elles sont là et que leurs espaces sont déjà conçus pour le travail sous forme d'atelier donc c'est parfait... ça évite de reconstruire autre chose et il peut y avoir une esthétique intéressante. Mais ensuite sauvegarder ce patrimoine pour le côté historique et muséal ; ça ne m'intéresse pas. Au contraire même car ça sous-entend : c'était mieux avant et c'est vraiment pas vrai. Je me rappelle pour l'avoir vécu de près dans mon enfance ; que c'était des conditions de travail ouvrier très, très dures, très difficiles. Il faut vraiment passer à autre chose. Prendre ce qu'il y avait de bien et en laisser tomber beaucoup. Réhabiliter des friches dans un intérêt économique c'est bien mais si c'est juste pour l'histoire, pour dire c'était mieux avant je dis non. D'ailleurs, si l'industrie elle-même s'est effondrée, c'est à cause de ça, par manque de créativité, à force de se regarder. Au début du siècle il y avait des entrepreneurs très compétents qui prenaient des risques ; ils faisaient venir des artistes et travaillaient avec la haute-couture parisienne ; dans les années 50, on a oublié l'aspect créatif. J'ai vu les dernières collections, elles n'étaient pas terribles. L'histoire du motif vichy est un bon exemple, on reprend un motif vieux et connu mais que Brigitte Bardot met à la mode. On reproduit ce motif des millions de fois sans renouvellement, sans évolution, on ne fait que ça et puis le jour où la mode passe ; c'est fini. Terminé. C'est l'arrêt de mort de cette industrie qui n'a pas su se diversifier et créer.

Pour en revenir aux friches industrielles. Elles sont loin d'être toutes intéressantes d'un niveau architectural d'autant que beaucoup sont très polluées. Peu méritent d'être réhabilitées.

Utiliser les friches comme des traits d'union entre la tradition et la modernité s'est une question d'état d'esprit et d'action que mettent en pratique les japonais qui sont exemplaires dans ce sens. Très créatifs, ils utilisent l'extrême tradition pour faire de l'hyper modernité.

le créatif est au cœur de leur action.

IV Le cas des teintureriers de la Turdine à Tarare?

On n'est pas loin du centre, c'est bien placé.

Le but actuel est d'en faire des bureaux. Ce n'est pas mal fait. D'une extrême simplicité. D'un classicisme total. Le bâtiment à l'origine avait l'intérêt d'être là. J'ai exposé sur les plateaux restés vacants et beaucoup de personnes ont pensé les utiliser. On peut en faire des ateliers art plastique, des studios de danse, de théâtre, de musique... ça irait très bien et ferait un pendant au Ninkasi qui est sur le mode créatif. Le plateau est prêt, équipé, pour les pratiques artistiques. C'est suffisamment grand et pourrait être divisé par des cloisons mobiles... c'est ensuite des décisions politiques à prendre....

V l'écomusée du Haut-Beaujolais ?

Je n'y suis allé qu'une fois pour les JEP* pour voir le spectacle Filaments de Sueno en la fabrica* et l'exposition Espèces d'espaces du collectif de photographe Blick* dans le cadre de (re)-tissons le territoire. Les salles d'expositions sont très belles. C'est immense. c'est aménagé, il y a tout ce qui faut pour que ça devienne un centre d'art. Ensuite il faut un projet artistique, c'est toujours la même histoire.

VI Le cas de Usine Biolay?

J'y ai fait une intervention récemment dans le cadre de (Re)-Tissons le territoire lors d'un week-end de diffusion de formes artistiques différentes et croisées. Impeccable! Espace très bien organisé en plateaux de travail adaptés pour des résidences d'artistes.

Eric Pellet le fait à une échelle artisanale qui fonctionne très bien. Sans décision, ni soutien clair des institutions, le lieu fonctionne déjà. C'est une force. Une échelle qui fonctionne. Une leçon de voir un commencement à une échelle raisonnable et ensuite de voir comment ça fonctionne ; plutôt que de se lancer dans des projets immenses. C'est un espace à échelle humaine avec l'esprit qui va avec. Pas de sophistication, pas de luxe, pas de tape à l'œil mais tout le monde s'y retrouve. Je m'y suis senti bien, ça correspond à un mode de vie. C'est un espace de travail. De la décontraction sans être du laisser-aller propre à des préoccupations artistiques. On est vraiment dans l'atelier. Dans l'espace de travail. On accepte que le lieu soit un peu sauvage car quand on crée on sait qu'on met de la panique un peu de partout ; ça va avec. On n'y va pas pour y passer des vacances mais pour y bosser.

le public le sent immédiatement. Il voit qu'il est dans un espace de travail. Il entre dans les coulisses de la création. Il sent comment ça fonctionne. il se sent à l'aise, c'est comme chez lui. Ce n'est pas un espace comme quand tu passes devant une galerie d'art ; qui ne te donne pas du tout envie de rentrer ; où tu sais que tu seras décalé ; surtout pour les gens qui ne sont pas dans le milieu : ce sont des espaces élitistes avec un entre soi où les gens n'entrent pas et se sentent rejetés. Alors que là, il y a une proximité.

VII (Re)-Tissons le territoire ?

Avant d'être contacté par la COR, j'avais ce projet participatif d'atelier de création textile où tout le monde pourrait participer en fonction de ses besoins ou envies. A Givors, j'avais impliqué 1500 personnes; là aussi je voulais que ça soit ouvert à tous. J'ai vu que c'est très bien accepté par la population et ça débouche sur du concret. : le principe ici serait le même qu'à Givors mais dans un autre domaine : ouvrir une pseudo entreprise qui aurait des obligations de production mais créatives. Avec la volonté de pérennité de ce lieu pour qu'il devienne un espace de formation. Ce projet, je l'ai proposé pour (Re)-Tissons le territoire mais à l'échelle de la COR. Actuellement par exemple je forme un jeune homme de la mission locale au montage son et vidéo. Là, naît actuellement un embryon d'atelier de formation pour infographie et outils numériques.

RTT cherche une friche pour cet atelier. L'intérêt n'est pas dans l'historique ni la symbolique. L'intérêt c'est que ces lieux ne sont pas chers. IL y aura des restitutions d'infographie cette année et certainement production de petites séries non pas industrielles mais locales et créatives et fortes surtout. Avec un objectif de très haute qualité artistique. Car il ne faut pas se leurrer : ce qui va sauver le monde c'est l'art-culture et l'éducation. Deux choses essentielles.

Tout le monde devrait investir dans l'éducation et la culture. C'est le but à atteindre dans les 20 ans qui viennent. Une génération. Dans le cadre de Re - Tissons le Territoire, je suis très content de travailler avec les maternelles. C'est avec eux qu'il faut commencer. Ouvrir la voie et les accompagner sur le chemin de la création.

Maintenant on est à l'échelle du quartier. On ne peut plus compter sur les politiques à l'échelle nationale. A nous de nous prendre en main à des échelles qui sont autour de nous.

Ces lieux peuvent être le centre de nouvelles conceptions sociales. Mais attention, si et seulement si le niveau artistique est élevé. Il faut du créatif, du sens, de la réflexion, de la qualité et de bons artistes.

VIII En tant qu'artiste l'économie créative paraît proche de vos préoccupations?

Le vrai patrimoine de toute la région ce sont les collections des modèles de tissus, de broderie avec leurs échantillons. J'ai vu quelques-unes de ces collections et c'est ça le trésor. Plus que le bâtiment, c'est ce qu'il a renfermé. La qualité de la création artistique, graphique, de ces collections que l'on pouvait reconstituer à l'aide de cartons perforés et des échantillons de tissus. De ce patrimoine il ne reste rien ou pas grand-chose. A Tarare, dans les années 50, il y avait encore une école de dessin textile. Il y avait encore de la formation à la création. Ce qui est fini actuellement. Mon projet c'est ça aussi : revenir à une vraie création graphique et esthétique qui puisse être aussi une vraie force de proposition pour les 20 entreprises qui sont encore en activité.

A - Connaissez-vous Le musée du chapeau de Chazelles-sur-Lyon ? Etes-vous intéressé par ce genre de lieu ?

Je n'ai rien à dire. C'est parfait. C'est ce qu'il faut faire. Si ça marche c'est qu'il y a des créateurs qui font du concret. ça ne reste pas un musée au sens stricte mais ça rentre dans la vie pratique. On pourrait se passer du côté muséal. En faire un centre d'art, d'industrie et d'artisanat...

B - Comme à Rive d'ARTS aux Ponts de Cé ?

Oui c'est ça. Mais on n'est pas obligé d'être classé patrimoine mondial de l'UNESCO pour y arriver. Chaque projet doit être différent selon ses moyens. Mais ils peuvent tous, en respectant leur ADN, atteindre des objectifs similaires.

Pourquoi création et économie parce que par exemple, le travail créatif et technique auquel j'initie mon stagiaire dans le cadre de (Re)-Tissons le territoire implique que dans 6 mois il sera maître d'un savoir-faire sur toute la chaîne graphique numérique et qu'il pourra se présenter chez un employeur et obtenir un emploi. Mais il aura connu tout un monde d'acteurs du numériques très différents les uns des autres : des studios de sons, des projectionnistes, des designers, des graphistes, des monteuses : de gens qui vont lui ouvrir la pratique du numérique vers des techniques et des aspects créatifs qu'il ne soupçonne pas ; même s'il est déjà très affuté par la pratique des jeux vidéo. Il apprend tout très vite et se rend compte qu'il va pouvoir capitaliser des savoirs. Il entre dans une réalité économique. De même le travail que je fais avec les maternelles dans "Sur les chemins de l'école" : on va sortir des motifs en sérigraphie qui pourraient intéresser des industriels... Nous pouvons être aidés par les industriels mais nous pouvons les aider aussi.

Par la qualité de nos productions, nous donnerons accès aux jeunes issus des formations à des entreprises innovantes. Ça va être l'objectif du projet Atelier de création : comment les industriels peuvent s'y investir ? Ce qu'ils souhaitent et ce qu'on peut leur apporter. Il faut leur apporter du concret. Produire des résultats. Du pragmatisme, pas de théorie.

IX Vous êtes allé à Usine Biolay à Amplepuis pour "Du foin sur les planches " les 9 et 10/07/16. Comment réagissent les habitants de la COR aux propositions artistiques dans la friche?

Dans le cadre de mon atelier "tissus social", je prends les visiteurs en photo par rapport à une grande croix qu'ils tiennent. Ils positionnent eux même leur visage où ils veulent dans la croix. Je réunis toutes les photos de croisillons de visage pour faire un immense poster que j'appelle tissu social. C'est ce que j'ai fait là et le public n'est pas le tout-venant. C'est un public d'habitué. D'initié à ce genre de manifestation. Des artistes et leurs familles. Des amateurs de culture et pas monsieur tout l'monde. Un public très choisi. Et c'est pourquoi je fais le tissu social à Emmaüs ; public qui n'accède pas d'habitude à ce genre d'évènement parce qu'il n'est pas prévenu et impliqué mais qui risque de venir là, à la restitution, avec leurs familles et amis. Idem pour le collectage de témoignage qu'Éric pellet pratique en vu de son web doc sur le quartier Déchelette d'Amplepuis. Les gens viendront aux restitutions car concernés. C'est une danse à long terme. Il faut creuser. Il faut aller les chercher.

Pour Emmaüs j'ai eu 180 personnes en deux jours. Maintenant, il faut qu'ils voient le résultat. Ce qu'ils ont fait. Ainsi ils iront se voir dans un autre univers.

X Vous êtes allé à l'Ecomusée du Haut-Beaujolais. Vous avez assisté à Filaments de Sueño en la Fabrica* et à l'expo Espèces d'espaces de Blick dans le cadre Re-Tissons le territoire aux Journées Européennes du patrimoine (JEP) en sept. 2015* Comment réagissent les habitants de la COR ?

Grace aux JEP, il y avait en peu plus de vrais visiteurs. Mais ce que j'ai vu du public c'était souvent des artistes. Amis d'artistes. Il faut changer le public. Il faut de l'éducation.

Des restitutions pour les attirer. Qu'ils voient ce qu'ils ont fait!

XI - La création pour vous aujourd'hui passe-t-elle par des travaux collectifs, avec qui? Comment ?

C'est le cœur de mon projet même si j'ai aussi une production personnelle. Je fais des expos sur des thématiques qui ne concernent que moi mais c'est en engagement pour un artiste de participer au monde. Au début je n'avais pas la pédagogie, trop jeune. Pas à l'aise devant un public. Et puis ça fonctionne progressivement.

XII Vous aimez de toute façon intégrer votre travail dans la nature ou le social ?

Mon travail personnel je l'appelle : A propos du monde.

Actuellement il y a un engagement politico-social machin qui émerge : ne comptons plus sur l'Etat, sur les instances assez éloignées qui ne fonctionnent plus. Prenons nous en main à notre niveau à nous, dans des échelles très humaines. ça paraît évident aujourd'hui. C'est une tendance lourde qui est en marche même si elle n'est peu relayée par les médias.

Entretien 8 (E8) du 22/08/16 au siège du Ninkasi - Lyon 7 - Gerland

Christophe Fargier, PDG du groupe Ninkasi

I Connaissiez-vous le pays de tarare avant de vous installer ? Quel est votre point de vue sur la Mairie, la Communauté d'agglomération ? L'état de l'économie de la Région ?

Je ne connaissais pas la ville de Tarare avant d'être sollicité. Etant stéphanois je collais plus à la plaine du Forez qu'à cette partie du Beaujolais. On a été sollicité par le maire de Tarare. Il savait qu'on n'avait plus la place de développer notre outil industriel à Lyon. J'ai découvert la ville, son histoire, le bâtiment à ce moment-là. Tout le passé industriel de la ville m'a été expliqué. Il a d'ailleurs à voir avec le passé de la plaine du forez. Deux zones qui ont souffert et eu des difficultés dans leur reconversion. Un sentiment de paupérisation mais aussi des esthétiques très particulières à St-Etienne, des poches de vie, des activités culturelles qui peuvent être très denses. En tant que stéphanois je me sens très à l'aise dans une ville comme Tarare. Je suis de nature simple. Je n'ai pas la culture du réseau. A Tarare, on est sur des rapports directs avec une dimension populaire noble que j'apprécie. Discuter, se rencontrer sur un mode simple et naturel, ça me va.

La mairie nous a proposé de nous installer pour notre production de bière mais en contrepartie de facilités elle nous a demandé qu'on ouvre un lieu de vie. Un établissement (pub, restauration, concert). Nous savions que nous allions perdre de l'argent et c'est ce qui s'est passé. Mais nous gardons notre engagement. Nous cherchons à limiter les pertes en adaptant le fonctionnement de l'établissement : heures d'ouvertures, programmation etc... On s'inscrit dans la durée : un outil industriel qui se développe, une notoriété qui se renforce. On augmente les visites. On trouvera notre équilibre dans la durée. Finalement le tourisme agro-industriel est très important. Actuellement on développe une économie autour des visites. L'activité du bar-restaurant lié à la population locale n'est pas en croissance ni suffisant. Il y a nécessité à renforcer l'activité économique autour de visites. L'établissement a une dimension boutique, visite. Une dimension culturelle avec une programmation musicale. Après 2 concerts par semaine on est revenu à un concert par semaine. On perdait aussi beaucoup sur le budget programmation. On réajuste petit à petit.

Je viens de rencontrer les organisateurs du festival TNT. Par exemple imaginer leur donner une soirée par mois de programmation avec des artistes locaux. Sachant que nous bénéficions du tremplin lyonnais. Voilà on trouve des solutions progressivement. On voit les choses sur du long terme. C'est un deal avec la mairie qui s'est chargée de la réfection du bâtiment. Nous on paie un loyer sur 30 ans, 400 000€ d'aménagement pour l'établissement. Le maire a voulu qu'en entrée de ville la friche marque la volonté de la dynamique économique de la Ville. Nous avons pu concentrer notre investissement sur l'outil industriel et être plus ambitieux sur notre projet. Le maire nous a dit, à Lyon vous êtes connu aussi pour le côté concert, il faut qu'à Tarare ce soit pareil. On a perdu énormément d'argent mais nous sommes des gens qui honorons nos engagements. On assure le fonctionnement et peut-être qu'un jour le déficit va s'inverser. D'autant qu'on est très fier de ce lieu.

II Pour quelles raisons avez-vous choisi au final le site des Teintureries ?

On a choisi le site pour trois raisons :

1 La qualité de l'eau car une eau extrêmement pure et la possibilité de fabriquer une palette de bière extrêmement large. Alors qu'il est coûteux de rendre par exemple à Lyon une eau douce. Ici elle possède naturellement ces qualités.

On vient de gagner 8 médailles pour nos bières.

2 L'aide de la mairie qui prend en charge la réfection du bâtiment. La fabrique de bière à Gerland rapportait 1 M d'€ de chiffre d'affaire A Tarare on a investi 3Md'€ pour le matériel. Les banques ont accepté de nous prêter parce que nous ne portions pas les investissements sur le bâtiment. Ce montage nous a permis d'être ambitieux même si il nous a fallu 3ans pour nous en remettre. Mais nous avons un outil qui nous permet de produire

3 La mairie nous proposait d'entrer dans une dynamique de circuits courts. Nous, c'est ce qui nous intéresse et qu'on tente de développer. Cette aide de la CCI, de la mairie, de l'état à nous accompagner c'est parfait. On donne nos déchets à des éleveurs pour nourrir du bétail et à la fromagerie Valcrest. On a réussi à convaincre des agriculteurs de se mettre à la culture du houblon qui nécessite des terres pauvres...

Voilà, Tarare offrait la matière première, une mairie qui nous aide et la possibilité d'agrandir le projet. On est très content d'être à Tarare parce que toutes nos raisons d'y être se sont avérées fructueuses.

Et ce n'est pas fini. Nous nous lançons dans la distillation du whisky. Il a commencé à vieillir dans des futs de Condrieu. On cherche des futs sur le territoire et à créer un réseau avec les vigneron du Beaujolais. Exemple, notre bière grand cru avec du jus de cerise de Besnay qui va vieillir dans des futs de Morgon... On travaille avec l'entreprise Crozet de Thizy (Sirops et liqueurs) ... On tisse des liens et des synergies avec les compétences et savoir-faire très nombreux sur le pays. Nous testons la même chose avec la culture. L'ancien directeur du Cargo de Caen, Christophe Moulin, nous a rejoints. On lui demande de renforcer les collaborations avec les acteurs locaux, découvrir de nouveaux talents...

On va avoir besoin de construire un chaix. Les anciennes écuries pourraient être un endroit magnifique. Ensuite la mairie nous parle de cette immense bâtisse JB Martin en entrée de ville. On n'a pas besoin de tant mais il se trouve que des studios de musiques ont besoin de s'installer alors pourquoi pas. Le mélange studio musique, futs de whisky et bières peut être extraordinaire. Nous c'est ce qu'on aime. Créer des lieux qui deviennent des lieux de destination ; plusieurs acteurs associés pour créer un lieu singulier, c'est l'esprit friche aussi de croisements... A Tarare, il y a de la place pour de telles aventures.

III Quel est votre point de vue sur la réhabilitation des Teintureriers ?

Le projet par rapport à ce qui nous avait été présenté au début a perdu de sa pertinence. A la création d'un concept avec un hôtel, une université une salle de spectacle ; a suivi un projet sans caractère, un peu dénaturé où il faut se débarrasser de surfaces. Je n'ai rien contre les métiers présents mais ce n'est plus le même concept. Une fois les travaux engagés il fallait aussi que la mairie trouve des locataires, ce qui n'est sans doute pas simple. Il faut mettre maintenant des recettes et face des dépenses.

Ce que je regrette c'est la manière dont la façade a été dénaturée par l'Agence Pierrefeu. On nous a imposé des enseignes sans lumière. Et là, on a autorisé qu'un pignon fermé ai été ouvert avec une enseigne... c'est regrettable. La COR a récupéré le bâtiment.

La ville de Tarare a une ressource extraordinaire, c'est la qualité de son eau. IL y a aujourd'hui une explosion des brasseries et distilleries qui ont besoin d'eau de qualité. Pour moi ce ne sera pas de la concurrence. C'est plutôt créer un écosystème favorable. On peut créer à Tarare une pépinière de brasserie et distillerie qui pourrait vraiment fonctionner. La ville ne doit pas y croire. Alors que le tourisme en lien avec ces fabriques est très porteur et crée un écosystème vertueux. Et il n'y a pas que la bière, le cidre de pays pourrait faire une entrée fracassante sur le marché local.

IV Auriez-vous votre mot à dire auprès de la collectivité et des propriétaires et lequel ? sur l'avenir des Teintureriers.

Oui, nous on porte des projets de plus en plus vastes sur tarare. Puisqu'il faudra agrandir la distillerie par exemple. Donc on le dit en amont. Mais on dit aussi qu'on n'est pas contre la venue d'autres acteurs dans les teintureriers qui stimulent la présence de chacun. Nous on serait très content qu'il y ait d'autres brasseries. Cela créerait une synergie. Une émulation positive.

V Connaissez-vous? L'Ecomusée du haut-Beaujolais ?

On cherche à développer des propositions autocaristes pour faire des visites groupées sur plusieurs lieux du Beaujolais dont le Ninkasi. Ce lieu m'a été conseillé dans cette optique.

Quand j'entends qu'au départ il y avait production de serpillères et tapis de cartes, nous pourrions sérieusement imaginer qu'un jour ils puissent faire des tapis de bar pour le Ninkasi

VI Croyez- vous à l'économie créative ? en faites-vous partie ? quels sont les ingrédients pour qu'elle fonctionne ?

A Lyon, les gens n'écoutent pas vraiment et la coopération n'est pas naturelle.

J'ai actuellement un projet de friche en Pologne. Il y a une réactivité là-bas d'entraide et d'intérêt. Toute velléité d'action sur Lyon paraît suspecte, notamment le fait d'être une société privée qui mélange le négoce de bière, la restauration avec la culture. Ce genre d'hybridation novatrice est en revanche reçue avec appétit à Tarare ou en Pologne.

Aujourd'hui, l'économie et la culture vont ensemble. L'échange est au centre de la culture et de l'économie. Dans l'éducation, pour prendre un exemple crucial, il n'y a pas suffisamment de culture et pas suffisamment d'économie.

L'enjeu c'est de faire tomber les barrières artificielles. La culture en France est un véritable atout. Si il y a un domaine dans lequel on se différencie s'est bien la culture. Nous avons un patrimoine, des savoirs faire, une richesse dans ce domaine. Et puis une réelle capacité créative. Je sens en France une effervescence créatrice et culturelle très forte. L'éducation est un point important. Les politiques doivent comprendre que la culture est un investissement à très forte rentabilité. Quand on fait venir un groupe de musique on fait travailler beaucoup de monde ; intermittents, hôtels, restauration... Beaucoup de gens ne s'en rendent pas compte. La culture c'est la tolérance, l'ouverture d'esprit, du savoir vivre ensemble.

Je suis chef d'entreprise mais mon objectif n'est pas l'enrichissement.

J'ai créé une entreprise pour m'épanouir et que les gens avec qui je travaille s'épanouissent. On s'épanouit quand le projet que l'on crée donne un sens à notre existence, nous motive. La dimension économique est un moyen pour que ces choses tiennent et existent. On se bat pour développer des ressources, des projets avec du sens, utiles, qui font du bien.

Nos frites sont faites avec des pommes de terre cultivées à quelques km de Lyon. Avec les boucheries André nous mettons en place une filière courte sur la viande... Un de nos objectifs, c'est que ce qu'il y a dans l'assiette du Ninkasi soit élevé à proximité. La dimension de lieu de vie n'est pas que ça. Il faut que la culture soit aussi de proximité, faire tomber certaines barrières. C'est ce que nous faisons au Ninkasi Gerland où des pensionnaires de la maison de retraite d'à côté viennent boire l'apéritif et sont tout heureux d'assister à la balance d'un groupe dont leurs petits-enfants sont fans. Ils découvrent l'électro. C'est peut-être marginal mais ça a du sens. On a réussi à faire un lieu culturel où il n'y a pas de barrière à l'entrée. Les gens viennent naturellement ici. On crée la facile rencontre entre l'artiste et le public. C'est la désintermédiation, faciliter la rencontre entre le producteur et le consommateur, le public...

C'est le même type de rencontre qui a lieu dans une friche.

VI - Les habitants de Tarare ont-ils besoin d'économie créative ? De distractions ? De quoi ont-ils besoin?

A Gerland, il y a quelque chose tous les jours. A Tarare on a un problème de ressource pour l'instant. Dans la durée, la dimension culturelle se renforcera.

Il y a un manque de curiosité. Ce dont on a besoin c'est aussi d'être en collaboration avec les acteurs locaux. On prend en charge la partie technique et ils prennent en charge la partie artistique. On travaille à un projet d'agrandissement du Ninkasi ; on travaille avec un studio d'enregistrement. L'idée serait de leur faire une place et rendre le studio d'enregistrement visible du restaurant. Aujourd'hui un studio est confidentiel. Le concept serait donc de créer une petite salle de 200 personnes pour des enregistrements live et des petits box de répétitions, créer un écosystème, un lieu de vie et répétition, résidence, enregistrements, petits concerts, plateau espace de co-working orientées vers les entreprises culturelles etc...

Aux Teintureries, les plateaux maintenant à vendre au-dessus du Ninkasi nous ont beaucoup intéressé ; pourquoi pas une salle de danse, de musique, les entreprises avec Lyon1 devaient y donner leurs cours d'industrie digitale : les logiciels libres ! et il devait y avoir une grande salle d'exposition. Là nous étions dans l'économie créative; il y avait imbrication des activités, nous pensions que le contenu serait plus riche. La réalité a rattrapé tout le monde...Mais je suis convaincu que cette entrée de ville donnera lieu à des projets futurs plus populaires et interactifs. Il faut que nous rencontrions les gens de la COR. Il faut imaginer faire tomber les barrières comme par exemple au château la Coste, que je viens de voir récemment, où viticulture, art contemporain et architecture se rencontrent. Un lieu anti-institutionnel permet de s'intéresser, dans ce cas, aux œuvres et au raisin, naturellement. On a le droit de toucher. Les enfants découvrent. Ce qu'ils n'auraient pas fait dans un musée. Comme au Ninkasi ; ces lieux, facilitent les rencontres entre artiste et public, les contacts, et créent une expérience, une sensibilisation ludique, naturelle aux différentes cultures proposées. Dans ces conditions, il se passe vraiment quelque chose. C'est ce qu'il faut viser.

Glossaire

benchmarking : est une technique de marketing développée dès le début des années 1980 par la société Xerox. Il s'agit d'une méthode marketing qui consiste à étudier et analyser les techniques de gestion ainsi que les modes d'organisation des autres entreprises ayant une activité sensiblement identique à celle qui réalise le benchmark. Le benchmarking, souvent employé par les grosses firmes sur l'international et commandé à des bureaux d'étude, j'ai voulu adapter l'appellation dans le cas des Ponts-de-Cé dont l'équipe municipale a initié un benchmarking de proximité. Il est à noter que des études ont été commandées à l'Imis-Esthua - *Études Supérieures d'Hôtellerie et de Tourisme de l'Université d'Angers*.

biodiversité : La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

elle comprend :

- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles
- la diversité des espèces (y compris l'espèce humaine) qui vivent dans ces milieux, qui sont en relation les unes avec les autres (prédation, coopération...) et avec leurs milieux de vie ;
- la diversité des individus au sein de chaque espèce

désindividuation : la désindividuation représente l'état au terme duquel l'identité d'un individu s'efface au profit de celle du groupe dans lequel il se trouve ou de celle des personnes qui l'entourent.

désintermédiation : La désintermédiation est un phénomène économique et commercial qui se traduit par la réduction ou la suppression des intermédiaires dans un circuit de distribution. Le développement d'Internet a par exemple largement favorisé la désintermédiation dans le domaine du voyage/tourisme et dans celui de la distribution de certains logiciels ou jeux.

économie circulaire : inventée au Danemark dans les années 1970, désigne un concept économique qui prône la production de biens et services en recyclant les déchets et en utilisant des sources d'énergie renouvelables. Ce modèle ouvre la voie à de nouveaux modes de conception, de production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, le recyclage et la réutilisation des composants. Les potentiels de l'économie circulaire au regard du changement climatique sont évidents : moins d'énergie consommée, moins de ressources utilisées, et une création de valeur économique et sociale. Selon le rapport du cabinet de conseil américain McKinsey publié en 2014, le passage à l'économie circulaire permettrait aux pays européens de réaliser 1 800 milliards d'euros d'économies et d'augmenter la croissance de sept points en 2030.

économie créative : ensemble d'activités exploitant à des fins commerciales l'inventivité esthétique et artistique de groupes de travailleurs créatifs.

intermodalité : Aptitude d'un système de transport à permettre l'utilisation successive d'au moins deux modes de transport, intégrés dans une chaîne de déplacement. L'intermodalité doit garantir un cheminement « porte-à-porte », sans rupture entre les différents modes de transport utilisés au cours d'un même déplacement (voiture, tram, bus, vélo, train, avion, navette fluviale ou maritime). En Europe, l'intermodalité-voyageurs a d'abord été promue par l'échelon supra-national, depuis la signature du Traité de Rome comme l'un des moyens de réaliser l'intégration des réseaux de transports européens.

Natura 2000 : Réseau d'espaces naturels protégés pour l'intérêt de sa faune et sa flore mis en place par l'UE à partir de 1992 et s'étendant à tous les pays de l'UE.

Upcycling ou surcyclage : est un terme inventé par Reiner Pilz, un ingénieur allemand, au milieu des années 1990. Repris en 2002 par le chimiste allemand M. Braungart et l'architecte américain W. McDonough dans leur livre *du berceau au berceau* (Cradle to cradle) et abrégé en **C2C** qui deviendra un label d'éco-conception et d'éthique environnementale appliqué à la production industrielle. Dans son utilisation commune, l'upcycling désigne matériaux et produits réutilisés et transformés en matériaux ou produits de qualité supérieure ; d'où **upcycling**, recyclage "par le haut".

Liste des abréviations

- ACSé - Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances
- ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- ALDEV - Agence Angers Loire Développement
- AnCRE - Mission Angers Créativité & Culture
- APIC - Association du Patrimoine Industriel de Champagne-Ardenne
- ARAC - Association Rhône-Alpes des Conservateurs
- AVAP ou AMVAP - Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
- BASIAS- Base des Anciens Sites industriels et Activités de Service
- BASOL - Base des Sites et Sols Pollués, ou potentiellement pollués
- CCAB - Centre Culturel Associatif Beaujolais
- CAUE - Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement
- CA - communautés d'agglomérations
- CC - communautés de communes
- CCFL - Communauté de Communes de Forez-en-Lyonnais
- CCHVA - Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues
- CCI - Chambre de Commerce et d'Industrie
- CCPAT - Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy
- CCSTI - Centres de médiation de Culture Scientifique, Technique et Industrielle
- CDRA - Contrat de Développement Rhône-Alpes
- CDT - Comité départemental du tourisme
- CERPI - Centre d'Étude et de Recherche du Patrimoine industriel du pays de Giers
- CESAER - Centre d'Économie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux
- CGET - Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
- CIAP - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
- CILAC - Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie
- CIV - Comité Interministériel des Villes
- CMA - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- CNUCED - Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
- COR - Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
- CPER - Contrat de Plan État-Région
- CPIE - Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement
- CREPI - Association locale de Patrimoine Industriel de Sedan
- CU - Communautés urbaines
- DATAR - Délégation interministérielle à l'Aménagement de Territoire et à l'Action Régionale

- DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- DIACT - Délégation interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
- DMF - Direction des Musées de France
- DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles
- DSDEN - Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- EPCI - Établissements Publics de Coopération Intercommunale
- ESAT - Établissement au Service d'Aide par le Travail
- EPORA - Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
- FEADER - Fonds européen agricole pour le développement rural
- FEDER - Fonds européen de développement régional
- FEMS - Fédération des Écomusées et Musées de Société
- FRAM - Fonds Régional d'Acquisition des Musées
- FSE - Fonds social européen
- FSIL - Fonds de Soutien à l'Investissement Local
- GAEC - Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
- GRAHA - Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques d'Amplepuis
- INMA - Institut National des Métiers d'Art
- INRA - Institut national de recherche agronomique
- INSEE - l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques
- JEP - Journées Européennes du Patrimoine
- LOADT - Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
- LOADDT - Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
- MAPTAM - Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles
- MJC - Maison des Jeunes et de la Culture
- NOTRe - Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- NTIC - Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- PAR - Plan d'Aménagement Rural
- PDRH - Programme de Développement Rural Hexagonal
- PEP - Pôle d'Économie du Patrimoine
- PER - Pôle d'Excellence Rural
- PETR - Pôles d'Équilibre Territorial et Rural
- PHB - patrimoines Haut Beaujolais
- PLUi - Plans Locaux d'Urbanisme
- PNR - Parc Naturel Régional
- PSADER - Projet Stratégique Agricole de Développement Rural
- PSC - Projet Scientifique et Culturel
- QPV - Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

- RTE - Réseau de Transport d'Électricité
- SCoT - Schéma de Cohérence Territoriale
- SPL - Systèmes Productifs Locaux
- SPR - Sites patrimoniaux remarquables
- SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- SSC - Schémas de Services Collectifs
- STAP - Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine
- TIC - Technologies de l'Information et de la Communication
- TISTRA - Réseau de Tourisme Industriel Scientifique et Technique en Rhône-Alpes
- UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
- UE - Union Européenne
- VPAH - Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- ZAU - Zone d'Aire Urbaine
- ZAUER - Zone d'Aire Urbaine et d'Espace Rural
- ZFU - Zone Franche Urbaine
- ZPPAU - Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain
- ZRR - Zone de Revitalisation rurale
- ZRU - Zone de Redynamisation Urbaine
- ZUS - Zones Urbaine Sensible

